( Nº 184. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1876.

Enquête sur les désordres qui ont eu lieu à Malines, le 13 février 1876.

Bruxelles, le 13 mars 1876.

A Monsieur le Gouverneur de la province d'Anvers.

Monsieur le Gouverneur,

Pour répondre à votre lettre d'hier (cabinet), il me suffira de préciser le but et l'objet de l'investigation à faire par l'autorité administrative, au sujet des déplorables événements de Malines.

En promettant à la Chambre qu'une enquête administrative complète et impartiale aurait lieu, j'ai entendu, et la Chambre, connaissant la division des pouvoirs, a parfaitement compris, qu'il s'agit surtout de constater si l'autorité et la police locales ont pleinement rempli les devoirs que la loi leur impose. L'exposé des actes coupables, les rapports, les actes des autorités se rattachent sans nul doute à cet objet principal de l'investigation dont j'ai cru devoir vous charger.

La recherche des coupables de délits appartient au pouvoir judiciaire.

Il vous appartient, au contraire, Monsieur le Gouverneur, de décider avec les deux membres de la députation que vous vous adjoindrez, quels sont les moyens d'investigation les meilleurs et les plus efficaces pour atteindre le but que je viens de définir.

Le Gouvernement, je le répète, tient essentiellement à ce que tous les faits soient constatés avec la plus stricte impartialité.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) DELCOUB.

Anvers, le 8 mai 1876.

#### A Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Bruxelles.

## Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les procès-verbaux de l'enquête sur les désordres de Malines, que j'ai faite conjointement avec MM. Émile Geelhand et J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente du conseil provincial, conformément à vos instructions.

Je vous ai déjà fait connaître, Monsieur le Ministre, que la commission d'enquête n'a pu commencer ses travaux que le 5 avril dernier, par le motif que MM. Broers, Van Berchem, Van de Wiel et Alphonse Della Faille, avaient successivement resusé d'en faire partie et que M. Heylen, qui avait d'abord décliné ce mandat, parce qu'il avait pris part à la manisestation du 13 sévrier, n'était revenu sur cette détermination que le 31 mars.

Il est encore à remarquer que la commission n'a pu siéger qu'un jour par semaine, par suite des séances du conseil de révision et de la députation permanente.

Je vous scrais obligé, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire connaître à la Chambre des Représentants, qu'il n'a pas dépendu de moi que la commission d'enquête ne commençat ses travaux plus tôt.

Le Gouverneur, Chev. Ed. Pycke.

Commission d'enquête instituée conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, à l'occasion des désordres qui ont eu lieu à Malines, le 13 février 1876.

#### Séance du 5 avril 1876.

Présents: M. le chevalier Ed. Pycke, gouverneur de la province, président, et MM. Émile Geelhand et J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente du conseil provincial.

M. Schotmans, chef de la 2<sup>e</sup> division au gouvernement provincial, remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures.

- M. le bourgmestre de Malines est introduit.
- M. le gouverneur président rappelle les paroles suivantes prononcées par M. Wasseige à la séance de la Chambre des Représentants du 15 février :

- « Quant au rôle de la police, je n'ai pas de détails complets, mais je sais par » moi-même, par ce que j'ai vu, par ce qui m'a été rapporté immédiatement par » nos amis, qu'elle a été insuffisante, tardive, et qu'elle s'est montrée très-mal » disposée pour nous. Je vous l'ai dit, dans men opinion, la répression n'a pas » été ce qu'elle devait être; je crois que tout au moins elle a été imprévoyante,
- » Je n'ai pas assez d'éléments pour accuser directement, mais ma conviction » est telle que je viens de la faire connaître. »

» tardive et faible, très-faible.

Après avoir remis à la commission d'enquête  $1^{\circ}$  la liste nominative du personnel de la police de Malines (annexe C),  $2^{\circ}$  la lettre que M. Fris, président de la commission d'organisation de la manifestation, lui a écrite, le 10 février (annexe D), M. le bourgmestre fait la déclaration suivante :

J'ai arrêté le samedi 12, à midi, toutes les dispositions qu'il importait de prendre avec M. De Schutter, commissaire de police.

- M. De Schutter appartenant notoirement au parti catholique, sa conduite et sa déposition ne paraîtront pas suspectes à la commission d'enquête.
- M. Fris a approuvé toutes les mesures arrêtées. Celui-ci a demandé que deux agents de police fussent postés à la porte du petit séminaire, ce qui a été fait.

Des agents de police avaient été échelonnés sur tout le parcours du cortége et devaient ensuite se concentrer sur la Grand'Place.

Il n'y a pas eu de désordres graves, jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

J'étais encore indisposé, le 13 février, et n'ai pu constater par moi-même que ce qui s'est passé devant ma demeure, depuis dix heures du matin. Diverses sociétés qui parcouraient la ville ont, en passant devant ma maison, poussé des cris, sifflé ou poussé des huées.

Des personnes ont même uriné contre la cuisine souterraine de ma demeure, bien qu'il y eût un agent à proximité.

Au retour, à l'arrivée à la station pour le départ, les personnes qui composaient le corps de musique de Lierre paraissaient être en état d'ivresse.

Une bonne majorité des personnes composant la manifestation semblaient appartenir à la lie de ces associations. Je fais surtout allusion aux sociétés de Lierre et d'Anvers.

Les personnes paraissant appartenir à la bonne classe bourgeoise y étaient très-clairsemées. En passant devant la société « la Constance, » les manifestants se sont arrêtés. On a crié et sifflé de part et d'autre.

D'après mes informations, M. le procureur du Roi pourra micux que moi donner des éclaircissements à cet égard, puisqu'il a manifesté sa désapprobation de ce qui se passait sur la Grand'Place.

Il n'y a pas eu de bagarre. J'ai cru qu'une fois le cortége rentré, la manifestation devait s'arrêter là, et l'on n'avait pas de motifs de prévoir les désordres qui ont eu lieu l'après-midi, et notamment la bagarre des étudiants. L'après-dinée, lorsqu'une bagarre finissait sur un point, une autre recommençait sur un autre point C'est ce qui explique qu'il n'y avait pas moyen, dans ces conditions, de faire intervenir immédiatement la police.

M. Colen, commissaire adjoint, se trouvant dans mon cabinet la veille, m'a dit que, dans son opinion, il n'y avait rien à craindre pour le lendemain.

 $[N^{\circ} 184.]$ 

Les ordres de police ont été donnés verbalement à M. De Schutter. C'est lui qui les a fait connaître à M. Fris.

L'adjoint Colen ne prévoyait rien.

On a principalement eu en vue le cortége.

J'ai fait connaître dans mes rapports les mesures qui ont été prises après l'affaire du café Carsan. Les postes ont été augmentés. Il y avait vingt et un agents sur pied, en vue de la manifestation, en dehors des autres mesures de police pour les autres quartiers de la ville. D'autres devaient reprendre leur service le soir. Il y avait trois à quatre mille personnes aux abords de la station. Les étudiants étaient munis de gourdins. A la place du Marché-aux-Grains, ils ont brandi leurs cannes, en signe de menace, devant la maison de M. Vermeulen.

Je n'avais aucune espèce d'action pour exiger les dépositions des personnes qui avaient été témoins des faits du 13 février; il ne m'a donc pas été possible de recueillir tous les renseignements qui auraient pu être donnés sur ce qui s'était passé le matin et sur les désordres du soir.

Je n'ai pas quitté ma demeure le 15. Ce n'est que vers neuf heures et demie du soir que j'ai reçu un rapport.

En ce qui concerne la lettre par laquelle M. le Gouverneur m'a exprimé son étonnement de ne pas avoir été informé plus tôt, je n'ai pas pu lui adresser un rapport circonstancié avant le 15. Il a remis lui-même, le même jour, son premier rapport à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le service de l'éclairage se règle mensuellement d'après les phases de la lune. Le 13 février, l'éclairage a eu lieu réglementairement comme les autres jours. La commission d'enquête pourra se faire remettre par le commissaire de police un tableau de l'éclairage.

L'éclairage des abords de la station incombe à l'État. Il est insuffisant. C'est ce qui explique que M. le chef de station, qui, entre parenthèse, a parfaitement fait son devoir, dans ces circonstances difficiles, a ordonné qu'on allumât des falots.

L'éclairage de la place de la Station est aux frais de la ville.

Le chef de station a droit de police à 500 mètres de la station. La police n'a aucune action à l'intérieur de la gare, à moins d'être requise par le chef de station. A quatre heures, celui-ci n'a pas appelé M. De Schutter; celui-ci se trouvait à la gare, au restaurant, où il prenait le café avec son adjoint, M. Colen. On est venu lui dire là qu'on se battait, et il s'est rendu immédiatement sur les lieux de la rixe. A ce moment, il n'y avait pas beaucoup de monde sur la place de la Station.

J'ai, de chez moi, vu circuler les agents de police toute la journée, et je certifie qu'ils ont parfaitement fait leur devoir.

La gendarmerie a été requise par le chef de la station. Celui-ci a mandé le commissaire de police à sept heures et demie passées. C'est vers cette heure que la gendarmerie a été appelée dans la station. M. de Buisseret et les frères de Burlet ont harangué la foule devant la station, en traitant le monde de canailles, de lâches et d'assassins. On avait beau leur dire de rentrer, ils s'obstinaient à rester sur le seuil de la gare. Les efforts du chef de la station pour les faire partir furent vains. Il a cependant pris toutes les mesures que les circonstances com-

(5)  $N^{\circ}$  184.

portaient et n'a pas négligé de mettre tout son personnel sur pied pour engager les manifestants à partir. Les libéraux étaient signalés et aussitôt menacés; les manifestants se ruaient sur eux.

J'ai la conviction intime que ce sont les manifestants qui ont été les provocateurs des désordres.

J'ai remis toutes les déclarations des personnes entendues, par copie conforme, à M. le juge d'instruction, à sa demande.

Mon personnel domestique, composé de six sujets, a été témoin des faits d'hostilité qui ont eu lieu devant ma maison pendant toute la journée.

Le cortége n'a pas passé devant ma demeure.

Parmi les sociétés qui ont passé devant ma demeure, j'ai constaté que les Rupelzonen de Boom, passant devant ma maison, ont sifflé et poussé des huées. Des membres d'autres sociétés sans musique portaient pour signes distinctifs une carte verte au chapeau.

J'ignore si les Xavériens de Malines faisaient partie du cortége, mais il est certain qu'ils avaient été convoqués dans leur local et que des mesures y avaient été prises. On devait, comme on sait, se distribuer en trois groupes.

Les membres de la société de musique de Lierre ont été interrogés par M. le juge d'instruction.

Il m'eût été impossible de prendre des mesures plus énergiques avec le personnel de police dont je disposais, et j'estime que ces mesures cussent été suffisantes, si la population n'avait pas été excitée par toutes espèces de provocations.

# (Signé) A. VERHAGHEN.

M. Fris, président de la commission d'organisation de la manifestation du 13 février. Je me suis adressé à M. le bourgmestre par lettre pour le prier de prendre des mesures pour protéger le cortége. J'ai écrit le mercredi ou le jeudi à M. le bourgmestre pour le prévenir qu'un grand concours de monde devait se produire.

Auparavant, j'avais eu une conférence avec M. le commissaire de police, qui m'avait dit qu'il agirait s'il recevait des instructions.

J'ai demandé au commissaire ce qui avait été arrêté le vendredi 11, et celui-ci m'a fait connaître les mesures qu'il prendrait. Je lui ai dit : « C'est bien, Monsieur; » mais je n'ai pas entendu par là approuver les dispositions arrêtées. Quant aux détails, je n'avais pas à m'en occuper. Le commissaire de police m'avait dit qu'il comptait prendre telle ou telle mesure. J'ignore si ces mesures ont été exécutées, mais je n'ai de motifs de croire qu'elles ne l'aient pas été. J'ai vu deux agents à la porte du petit séminaire, ou plutôt se promenant sur le boulevard, en vue de cette porte. Je n'avais pas le droit de demander davantage. On ne m'a pas communiqué l'emplacement des postes du matin.

Je suis convaincu que M. le commissaire de police était bien disposé. Je me suis, du reste, déclaré satisfait, ayant vu que M. De Schutter avait pris des dispositions, sans les approuver, bien entendu.

Le 43 je ne suis pas sorti. Je suis resté au petit séminaire. Je fus averti vers cinq heures qu'on se battait au Marché-au-Beurre, mais j'ai pensé que cette

 $[N^{\circ} 184.]$  (6)

bagarre n'avait rien de sérieux; aussi n'ai-je pas cru devoir prévenir l'autorité. Je pense, toutefois, que M. le bougmestre aurait dù prendre des mesures plus efficaces, car il résulte des renseignements que nous avons recueillis que dès trois heures de l'après-dînée, il y avait de la fermentation dans les rues.

Des altereations eurent lieu à cinq heures et demie, au pont de la Dyle. Le doyen fut insulté par un groupe de gens ayant pour signe de ralliement un petit morceau de papier blanc au chapeau. Cela se passait près du commissariat de police.

Après la rixe du café Carsan, le commissaire de police n'aurait pas dû quitter les abords de la gare. La police aurait dû voir qu'il y avait beaucoup de fermentation et qu'il importait de prendre des mesures préventives extraordinaires.

Je m'en rapporte d'ailleurs aux renseignements que pourraient donner à ce sujet MM. de Buisseret, le comte Albert de Robiano, Abel Le Tellier, avocat à Mons, et de Grunne.

Je n'ai pas vu les étudiants munis de gourdins.

Je ne puis dire d'où est venu la fermentation, mais il est certain que des mesures proportionnées aux circonstances n'ont pas été prises. On est venu nous dire à tout moment, au petit séminaire, qu'on se battait en ville; mais nous avons eru inutile d'avertir la police. J'ai quitté le local du petit séminaire à sept heures et demie et je suis allé à la fête du Vlaamschen Bond, où j'ai appris que M. de Buisseret avait été blessé.

A l'issue de la sête du Vlaamschen Bond, à neuf heures, on m'a dit que nos amis avaient été attaqués à la gare et qu'ils avaient dù être délivrés par la gendarmerie.

Le commissaire de police a, il est vrai, été dans la bagarre, devant le café Carsan, mais après aucune mesure n'a été prise.

D'après moi, si l'on avait immédiatement fait venir deux ou trois gendarmes, aucun désordre n'aurait plus eu lieu, ou aurait été réprimé immédiatement.

Après l'affaire du café Carsan, on ne voit donc plus revenir le commissaire de police que vers sept heures, aux abords de la station.

La gendarmerie n'a été requise qu'après que les principaux événements avaient eu lieu; elle n'est arrivée qu'à huit heures. Une fois la gendarmerie sur le théâtre des désordres, tout est rentré dans le calme.

Après les événements, nous avons fait une enquête complète. J'offre d'en remettre le procès-verbal à la commission d'enquête; bien entendu à titre de simples renseignements. Mais je ferai remarquer qu'il n'a aucun caractère officiel et qu'au surplus je n'assume en rien la responsabilité des constatations qu'il renferme. (Annexe E.)

Je persiste à dire que la police à la gare n'a pas fait ce qu'elle aurait pu et dû faire; les agents de police obéissaient à une espèce de contrainte de peur.

L'attitude de la police ne peut être parfaitement appréciée que par les étrangers qui se sont trouvés dans la nécessité d'avoir recours à sa protection et non pas par nous catholiques de Malines.

M. de Buisseret m'a dit qu'au moment où il était frappé, deux agents de police ont vu le fait et ne sont pas intervenus. M. de Grunne leur a demandé pourquoi ils n'intervenaient pas. Ils lui ont répondu : « Ce sont des gamineries. »

On a remis un des assaillants à un agent qui a refusé de l'arrêter. Mais on n'a pas pu prendre son numéro; il faisait trop noir.

Si l'enquête s'étendait, je désirerais être entendu de nouveau, notamment dans le cas où l'on prétendrait que les manifestants sont les provocateurs.

Je demande que l'on entende également les personnes qui ont en particulièrement à se plaindre de la police.

Je n'ai rien vu quant à ce qui s'est passé devant la maison de M. le bourgmestre. Les sociétés, du reste, n'y sont passées qu'isolément.

Avant de se retirer, M. Fris remet à la commission d'enquête les pièces relatives à la plainte de M. Letellier.

(Signé) VICTOR FRIS.

- M. le gouverneur demande à M. De Schutter, commissaire de police, quels sont les ordres qu'il a reçus et qu'il a donnés le 13 février.
- M. De Schutter, commissaire de police de Malines. J'ai été consulter M. Fris sur les mesures à prendre pour protéger le cortége.

Voici comment les choses se sont passées :

J'ai prié M. Fris de s'adresser par écrit à M. le bourgmestre. Ce magistrat m'a envoyé cette lettre en communication, le vendredi 41 février. Mais je n'ai pas vu M. le bourgmestre. Celui-ci est venu à l'hôtel de ville le lendemain samedi. Je lui ai soumis un ordre spécial de police.

Cet ordre spécial portait qu'il serait placé à onze heures :

Deux agents à la station;

Deux agents rue de la Station et place Ragheno, où devait avoir lieu la réunion;

Un agent rue Cinq-Coins;

Un agent à l'église de Notre-Dame ;

Un agent à l'angle de la rue du Serment et de la rue Notre-Dame;

Un agent aux Bailles de Fer;

Un agent Grand'Place;

Un agent Marché au Bétail.

Deux agents, à la porte du petit séminaire, du côté de la place de Hoogstraeten, avaient mission d'y rester jusqu'à ce que le cortége fût passé d'un quart d'heure.

- M. le bourgmestre a approuvé ces mesures, en ajoutant que deux commissaires-adjoints, dont un en bourgeois, devaient circuler sur tout le parcours du cortége.
- M. le bourgmestre m'a ordonné, ainsi qu'à mon adjoint Colen, de rester au bureau central de police. C'est de là que nous avons vu passer le cortége. Devant le petit séminaire les agents devaient écarter le public pour frayer un passage au cortége.
- M. Fris est venu au bureau, pour me demander quelles mesures j'avais prises et après en avoir eu connaissance, il a répondu que c'était très-bien.

Telles sont les dispositions qui ont été prises le matin du 13 février.

Lorsque le cortége a passé devant la « Constance, » j'ai entendu des eris. Le cortége a ralenti sa marche, mais ne s'est pas arrêté.

Je n'ai pas appris qu'on eût posté là des jeunes gens pour crier et sisser.

Étant à l'hôtel de ville, je n'ai pas pu constater ce que l'on criait.

Les personnes composant le cortége marchaient par six ou par quatre. Le cortége ne devant pas nécessairement s'arrêter ou ralentir sa marche, par le fait du passage de la rue Besser, où se produit un étranglement.

Je n'ai pas vu d'étudiants munis de gourdins. Je n'ai reçu un premier rapport qu'à la rentrée du cortége, au petit séminaire.

Les premières huées se sont fait entendre aux Cinq-Coins, où étaient postés deux commissionnaires porteurs de planchettes de la jeune garde de Malines, sur lesquelles était écrit, en caractères très-menus, que la jeune garde invitait tous les libéraux à rester impassibles et à regarder passer le cortége avec indifférence.

Cette panearte fut saluée par des huées de la part des personnes faisant partie du cortége.

On ne m'a pas dit qu'on ait tenté d'arracher la panearte des mains des porteurs.

J'ignore si l'on a voulu désigner l'aumônier de la prison cellulaire dans la partie du rapport au sujet de ce qui s'est passée devant la société de la Constance.

A une heure le cortége était rentré au petit séminaire et je considérais le service extraordinaire comme terminé.

Les agents fatigués devaient être relevés.

J'allai diner, ainsi que mon adjoint.

Je n'avais communiqué à M. Fris que mes dispositions pour le matin.

A deux heures et demie, j'étais de retour avec mon adjoint Colen. La ville était fort calme. On entendait seulement de temps en temps des corps de musique allant d'un endroit de la ville à l'autre.

Colen et moi, nous sommes restés au bureau jusqu'à quatre heures.

Nous avons trouvé bon de renforcer quelques postes, à tonte éventualité. C'est ainsi, qu'au lieu d'un agent de plus, rue du Bruel et un agent de poste extraordinaire, place d'Egmont, près la demeure de M. le bourgmestre, ils eurent ordre de rester à ce poste de quatre à huit heures.

C'étaient de simples mesures de prévoyance que nons prenions, sans avoir des appréhensions pour le soir.

L'appel fini, chaque agent se rendit à son poste, comme d'habitude.

A quatre heures et demie, je me promenai avec mon adjoint jusqu'à la station. Nous traversames la Grand'Place, etc., et nous arrivames à la station, où rien de particulier n'attira notre attention.

Nous entrâmes dans la salle du restaurant. Il y avait deux personnes, M. Lebrun, ancien conseiller communal, causant avec un autre monsieur, que je ne connais pas.

Nous avions à peine touché à notre consommation, que M. Edouard Lode-wyckx, successeur de M. De Wulf, m'avertit qu'on se battait au café Carsan, à coups d'instruments de musique. Je m'y rendis sur le champ, accompagné de mon adjoint

Devant le trottoir, il y avait un attroupement de soixante à septante personnes. Une vive altercation y avait lieu.

Nous nous sommes frayés un passage à travers l'attroupement, et tandis que nous recueillions des explications de part et d'autre, mon adjoint Colen fut empoigné par deux individus, qui voulurent le terrasser. Dans ce même moment, se trouvait à côté de moi, un habitant d'Anvers qui porta un violent coup de canne sur la tête d'un Malinois, qui était tête nue. La canne se brisa sur le coup.

Je saisis immédiatement l'agresseur par le collet de sa redingote et m'emparai de sa canne brisée. Mon adjoint Colen, qui était parvenu à se dégager, fit avec moi avancer une vigilante et M. Colen conduisit à la permanence celui qui venait de commettre les voies de fait ci-dessus et qui est un nommé Vermeer, d'Anvers.

Après le départ de mon adjoint, emmenant Vermeer, les musiciens lierrois et d'autres continuèrent de se disputer au milieu de la place de la Station. Les uns se plaignaient d'avoir été bousculés; les autres d'avoir eu leurs instruments bosselés. Tous m'ont suivi à l'intérieur de la station où j'ai pris les noms de quelques-uns.

Les Lierrois sont partis par le train de cinq heures vingt-six.

Tout me paraissait terminé alors, tout semblait rentré dans le calme.

A la même heure, M. Colen vint me rejoindre et je lui demandai s'il avait constaté l'idendité de l'individu arrêté. Il me répondit affirmativement. Le prévenu avait déclaré se nommer Vermeer et demeurer à Anvers, rue de la Vigne. Bien qu'il n'y eût pas lieu de maintenir en état d'arrestation cet homme, dont l'identité venait d'être constatée, j'allai avec Colen au bureau de police et j'envoyai un télégramme au commissaire en chef de la police d'Anvers, pour lui demander si l'on ne nous avait pas trompés. M. Rombauts devait rester à la station avec deux agents. M. Rombauts était en habits bourgeois. A six heures, nous quittâmes la station avec Colen, pour nous rendre au bureau de police. Devant le café des Arts, rue du Bruel, il y avait assez de monde stationnant à la rue, mais rien de tumultueux ne s'y faisait remarquer.

Arrivés à la Grand'Place (six houres et quart), nous vimes qu'un grand attroupement s'était formé devant l'hôtel de ville; il y avait au moins cent cinquante personnes. Colen et moi, nous sommes immédiatement intervenus et dans ce moment, un monsieur brandissait sa canne au-dessus de sa tête, tout en se disputant. Je l'invitai à m'accompagner au bureau de police. Il m'y suivit et déclara se nommer Victor Smets, employé à l'administration communale de Malines. Je lui sis comprendre que je lui avais rendu un service en l'invitant à me suivre et l'engageai à rentrer chez lui.

Alors l'attroupement se dispersa.

A six heures et demie, j'ai télégraphié à M. Busschots, commissaire de police en chef à Anvers, pour demander si Vermeer était connu en cette ville.

Il y avait fête au Vlaamschen Bond, à côté de l'église Saint-Pierre, au théâtre. Un inspecteur et quatre agents avaient été commandés de service.

Voulant m'assurer si la police était à son poste, j'allai au théâtre avec l'adjoint Colen, tout y était calme. Je ne sis qu'entrer et sortir. Il était près de sept heures, lorsque nous rentrâmes au bureau de police.

 $[N^{\circ} 184]$  (10)

A sept heures, Rombauts qui était resté à la station, arriva en vigilante et me sit connaître que des rixes venaient d'éclater à la station et qu'il y avait déjà plusieurs blessés.

Tandis que nous nous disposions à partir, M. le chef de station m'envoya également un employé pour me demander du renfort de police. Je me rendis à la station avec l'adjoint Colen et les deux autres adjoints. Avant de partir, j'avais ordonné à l'inspecteur de garde, d'envoyer également à la station tous les agents dont il aurait pu disposer. C'est ainsi que le poste de police à l'hôtel de ville a été complétement dégarni pendant une demi-heure.

Arrivés à la station, il nous fut impossible d'atteindre le guichet. Nous entrâmes par la grille, du côté de la poste.

Je sus directement trouver le ches de station, pour prendre ses instructions. Celui-ci m'invita d'abord à saire ce que je pourrais, pour donner libre accès au guichet. Je lançai des agents, et autant que possible je sis donner passage à quelques personnes. Mais le passage était par trop obstrué.

C'est alors, que M. le chef de station fit allumer des fallots pour éclairer les abords de la gare.

- M. Colen, que j'avais perdu de vue, m'ayant fait demander, j'entrai dans la pelite salle, attenante au restaurant. Sept ou huit personnes blessées s'y trouvaient.
- M. le docteur Liagre leur donnait des soins. En même temps, mon adjoint de police Colen, se mit en devoir d'acter leurs déclarations. J'étais appelé de tout côté et j'appris qu'un grand nombre de personnes avaient été frappées et blessées. J'appris que M. le chef de station avait requis la gendarmerie, qu'elle était arrivée à huit heures.

D'après moi, il n'y a pas eu de démonstration proprement dite le matin, qui pouvait faire prévoir des désordres pour le soir et après la bagarre du café Carsan, je crus que tout était terminé.

A neuf heures, je quittai la station.

M. Guillaume, employé du chemin de fer de Malines à Terneuzen, blessé à la cuisse d'un coup de stylet ou de poignard me dit qu'il avait quitté la rue du petit Bruel à huit heures vingt-cinq minutes et qu'il allait vers la station pour prendre le train de huit heures trente-cinq pour Saint-Nicolas.

Arrivé à la hauteur de la rue du Lièvre, un inconnu lui avait demandé s'il était catholique ou libéral; n'ayant pas répondu à cette interpellation un second individu qui se cachait derrière le premier, lui avait porté un coup par derrière qui lui était entré assez profondement dans la cuisse.

Il serait pour ainsi dire impossible de mettre tout le personnel de la police sur pied, à un moment donné, attendu qu'il y a un certain nombre d'agents qui ont le service de nuit et qui doivent se reposer pendant le jour.

A neuf heures, comme tout était fini à la station, Colen et moi nous nous sommes rendus chez le bourgmestre pour rendre compte de la mission que nous avions reçue. Puis nous rentrâmes à l'hôtel de ville pour recevoir les plaintes qu'on pourrait venir faire et nous y restâmes jusqu'à minuit passé, pour toute éventualité.

M. le représentant de Kerckhove et plusieurs autres catholiques sont venus au bureau de police, vers onze heures.

Je dépose le tableau de l'éclairage du 13 février (annexe B), d'où il résulte que tous les réverbères étaient allumés. On a allumé à six heures un quart; il y avait grand service et ce grand service n'a cessé qu'à onze heures.

Aucun bec de gaz n'a été éteint par malveillance en ville. L'autre moitié des réverbères n'a été éteinte qu'à sept heures du matin.

Il y a en ville cinq cent quinze becs de gaz.

Je ne sais rien de ce qui s'est passé entre M. de Buisseret, de Grunne et les deux agents de police.

Les agents Doms et Arnouts ont été à la station de quatre à huit heures.

Lorsque la grande bagarre a eu lieu à la station, j'étais au théâtre flamand.

Le chef de la station, comme officier de police judiciaire, a autorité à un rayon de cinq cents mêtres de la voie serrée.

Lorsque M. le chef de station me requiert je suis tenu d'obtempérer à sa réquisition.

(Signé) L. DE SCHUTTER.

M. Schoonheydt, secrétaire du comité d'organisation de la manifestation. Le matin, jusqu'au moment où le cortège est entré au petit séminaire, je n'ai constaté aucune espèce de surexcitation ou de provocation.

Le soir je n'ai pas eu à constater qu'on ait hué ou crié devant la demeure de M. le bourgmestre. J'ai traversé la rue du Bruel et la Grand'Place (sept heures trois quart), et j'ai vu que quelque chose d'anormal venait de se passer. Pendant le banquet, on est venu nous dire plusieurs fois qu'on se battait au Marché-au-Beurre, mais que ce n'était pas sérieux.

Je crois que M. Fris m'a dit qu'il était satisfait des mesures prises par le commissaire de police de Schutter pour le matin, mais qu'il n'a pas parlé des dispositions à prendre pour le soir.

- M. Schoonheydt ne s'est pas présenté, la séance suivante, pour signer la déclaration ci-dessus.
- M. Rombauts, commissaire de police adjoint. J'étais sur la place lorsque le cortège arriva devant la société « la Constance. » Des personnes figurant dans le cortége crièrent hou! hou!.... D'autres ne faisant pas partie du cortége ripostèrent par des sifflets; je ne suis pas resté longtemps devant la Constance, une minute tout au plus.

A la fenêtre de la maison nº 14, à côté de la Vieille Pompe d'or, il y avait trois prêtres. J'ignore s'ils ont crié.

M. le procureur du Roi, qui était près de moi, a dit : c'est une véritable manifestation. J'ignore s'il faisait allusion aux libéraux ou aux catholiques. Je n'ai pas vu qu'un tricorne soit tombé à terre. Ma mission était d'observer particulièrement le cortège. Il y avait beaucoup de monde en ville, mais pas d'excitation.

Je n'ai pas vu qu'on ait hué devant la maison de M. le bourgmestre.

J'ai remarqué que les étudiants étaient munis de gourdins. J'en ai rencontré le soir cinquante à soixante chantant la chanson « Van 't ongediert der geuzen, bevrijdt ons vaderland. » Ils étaient armés de gourdins qu'ils traînaient bruyamment sur les pavés. Le soir, je suis revenu à l'hôtel de ville, parce qu'il n'y avait

 $[N^{\circ} 184.]$  (12)

plus moyen de tenir tête à la bagarre à la station, pour demander du renfort de police.

J'y ai entendu crier : « Les libéraux sont de la canaille » par des personnes étrangères à la ville, que je ne connaissais pas.

Rue d'Egmont devant la Cour impériale, lors de la bagarre (il y avait plus de cinq cents personnes) qui cut lieu vers huit heures, voulant arrêter un étranger qui donnait des coups, j'ai été terrassé par plusieurs de ses camarades dont je n'ai pas non plus pu constater l'identité.

(Signé) ROMBAUTS.

M. Colen, commissaire andjoint. J'ai accompagné toute la journée M. De Schutter, commissaire de police, sauf au moment où j'ai eu à constater (cinq heures vingt-six) l'identité d'une personne qui m'avait porté un coup à la station, un nommé Herrygers, de Lierre.

On m'a déclaré qu'on avait hué et sissé devant la demeure de M. le bourgmestre. Au moment du passage du cortége sur la Grand'Place, il y a eu des cris et ces cris étaient plus accentués devant la Constance.

On a chanté Van 't ongediert der geuzen, etc.

Je me trouvais au bureau de l'hôtel de ville.

J'ai vu que M. De Schutter a retiré d'un groupe le nommé Smets au pied de l'hôtel de ville; il l'a conduit au burcan de police où le sieur Filet, d'Anvers, l'a suivi sans y avoir été contraint. Au bureau de police, ce dernier qui était trèsanimé, a menacé de coups le nommé Smets s'il lui arrivait encore de tournoyer sa canne dans la rue. J'ai engagé ledit Filet à user de modération.

Je suis également d'avis que d'après ce qui s'était passé le matin, il n'y avait pas lieu de croire que des désordres graves se produiraient le soir.

(Signé) H. Colen, adjoint.

Arnouts, agent de police. Le 13 février, j'ai été à la station de quatre à huit heures. Je ne sais rien quant a l'attaque dont M. de Buisseret a été l'objet. Je n'ai pas répondu à M. De Grunne « ce sont des gamineries. » J'ai vu frapper, mais sans reconnaître qui que ce soit. J'ai arrêté avec M. Colen le nommé Vermeer, d'Anvers, que nous avons conduit en vigilante à la permanence.

(Signé) ARNOUTS.

Fait à l'hôtel de ville de Malines, date que dessus. La séance est levée à trois heures moins un quart.

Les Membres,
(Signé) Em. Geelhand.

Le Gouverneur-Président, (Signé) Chev. Ed. Pycke.

J.-B.-J. HEYLEN.

Pour copie conforme:

Le Gouverneur de la province, Président de la Commission d'enquête, Chev. Ep. PYCKE

\_\_\_\_

(13)  $[N^{\circ}184.]$ 

#### Scance du 11 avril 1876.

Présents: M. le chevalier Ed. Pycke, gouverneur de la province, président, et MM. Émile Geelhand, J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente du conseil provincial.

M. G. Schotmans, chef de la 2º division au gouvernement provincial, remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures.

- M. le gouverneur fait remarquer à M. Eug. De Kerckhove que, dans la première séance de la commission d'enquête, M. Fris a déclaré qu'il désirait être entendu sur les désordres qui ont eu lieu à Malines, le 13 février.
- M. Eug. De Kerckhove, membre de la Chambre des Représentants. Vers neuf heures, j'ai quitté le théâtre pour me rendre à la gare et y retrouver des amis qui devaient partir.

J'étais accompagné de trois personnes. Dans la rue du Bruel près du Marchéau-Beurre, nous avons été entourés, insultés, menacés; il y a cu un moment de bagarre et, lorsque nous avons repris notre chemin vers la station, on est venu nous frapper par derrière. Dans ce moment, aucun agent de police ne s'est montré et cependant d'après les dispositions qu'on dit avoir été prises, un agent de police aurait dû se trouver au coin du Marché-au-Benrre. Du reste, il est à remarquer que, depuis quatre heures à quatre heures et demic, il y avait eu plusieurs alertes dans cette même rue et même des rixes très-sérieuses. Je ne comprends pas que la police y fût absente.

J'ai d'ailleurs traversé, en revenant, d'autres rues et la Grand'Place et je ne me rappelle pas avoir vu d'autre agent de police si ce n'est le vieux Kees, à l'entrée de la rue des Vaches (vers onze heures du soir).

- M. le gouverneur fait observer à M. De Kerckhove qu'il résulte du compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 15 février, qu'il a cru pouvoir affirmer qu'aucune manifestation sous les fenètres du bourgmestre de Malines n'avait été faite par la première société de musique qui s'était rendue à Malines. M. le gouverneur a lieu de croire qu'il a été induit en erreur, attendu que plusieurs témoins ont affirmé le contraire.
- M. De Kerckhove répond que sa déclaration à la Chambre est parfaitement conforme à la vérité; qu'il n'avait jusqu'alors entendu parler d'aucune manifestation de ce genre. Depuis, il a entendu dire que diverses personnes avaient déclaré qu'il y avait eu de ces manifestations; mais M. De Kerckhove doit avoir de bonnes raisons pour supposer qu'il y a eu dans ces rapports de véritables exagérations. Il ajoute que si ces manifestations ont eu lieu en effet, la police de Malines aurait dû être d'autant plus vigilante et prendre des mesures sérieuses pour prévenir les désordres de quelque côté qu'ils se présentassent.

(Signé) Eug. De Kerckhove.

M. De Buisseret remet, tant en son nom qu'aux noms de MM. le comte De Robiano et De Tellier, à la commission d'enquête, un rapport sur les désordres du soir et en donne la lecture. (Annexe A.)

 $[N^{\circ} 184.]$  (14)

- M. le gouverneur dit à M. De Buisseret que, dans la précédente séance de la commission d'enquête, M. Fris a déclaré qu'il désirait être entendu sur les désordres qui ont cut lieu à Malines, le 15 février dernier.
- M. le Gouverneur demande s'il est vrai qu'il ait crié : « A bas la canaille, à bas les libéraux, à bas les laches! »
  - M. De Buisseret. Le fait est faux.

Celui qui déclare l'avoir vu a été nommé, c'est un M. Geets, de Malines, cité dans la Chronique.

Je ne connais pas M. Geets et m'eût-il connu, je me demande comment il aurait pu me reconnaître dans une obscurité si profonde que je n'ai pu reconnaître les personnes qui m'ont frappé.

J'ajouterai que pour prononcer des paroles pareilles, il aurait fallu que j'eusse été en état d'ivresse et la fausseté de cette allégation a été suffissamment démontrée par la confrontation faite devant M. le juge d'instruction.

Devant le guichet je déclare n'avoir vu ni le chef de station, ni aucun employé quelconque. J'ajouterai que si M. le chef de station était venu m'inviter à rentrer, il aurait été témoin des coups qu'on m'a portés et dès lors je ne puis pas supposer qu'il ne m'eùt pas porté ou fait porter secours.

(Signé) Comte de Buisseret de Blarenghien.

M. Vermeulen. J'étais devant la demeure du bourgmestre, entre onze heures et onze heures et demie. J'ai vu une musique qui y a sissé et hué.

J'ai vu le cortége au Marché-aux-Grains où j'ai mon magasin.

J'ai vu les étudiants levant leurs gourdins en criant : « Hou, hou, hou! »

J'ai désigné quelques personnes qui ont constaté ce fait.

Je n'ai rien vu de ce qui s'est passé devant la Constance.

(Signé) Aug. VERMEULEN.

M. le baron Van den Branden de Reeth. Le 13 février, lors du défilé du cortége devant la Constance, je n'ai pas instigué à huer devant la société. J'étais commissaire du cortége, principalement pour les Gantois. J'ai remarqué devant la Constance qu'on se bousculait. J'ai dit aux étudiants : « Vous voyez cette maison avec balcon, c'est la société la Constance; j'en suis membre, ainsi que M. De Cannart et la plupart des conseillers nouveaux élus. Vous me ferez un immense plaisir en acclamant vivement les catholiques, en poussant un hurrah en leur honneur. Il eût été singulier que j'eusse fait huer devant une société dont je suis membre. J'ai engagé, du reste, à ne provoquer personne, mais un groupe poussait en avant (des jeunes gens de seize à dix-sept ans); j'ai fait avec ma canne un mouvement inoffensif pour faire reculer la foule. Si l'enthousiasme a été changé en cris provocateurs, c'était pour répondre à une provocation même. Si nous avons quitté le banquet vers sept heures trois quarts, c'est qu'on est venu nous dire qu'on se battait à la station. Je m'y rendis avec d'autres personnes, entre autres avec M. Le Cock, avocat à Gand, et M. Henri Ryckmans.

Dans la conversation, si le mot « lâche » a été prononcé, c'est que nous faisions allusion aux gens qui se livraient à des voics de fait dans la station, et nullement à la police que nous avons vu entrer, à notre grand étonnement, dans

le magasin de cigares où je venais d'entrer. Les agents de police sont allés droit à M. Le Cock pour le sommer de les suivre au bureau de police. C'est alors que je suis intervenu en demandant aux agents s'ils me connaissaient également. Un des agents a dit mon nom, et c'est alors que j'ai demandé pourquoi il ne m'arrêtait pas également, vu que j'étais avec ces messieurs. J'ai alors décliné les nom et qualité de M. Le Cock, et j'ai demandé pourquoi on l'arrêtait. Les agents m'ont répondu que ces messieurs les avaient traités de lâches. Je leur ai fait comprendre l'impossibilité du fait, vu que les premières paroles de M. Le Cock aux agents ont été:

- « Je déclare que pour insulter quelqu'un, je dois le voir, et je n'ai pas vu la police.
- » En ma qualité d'avocat, je sais micux que personne le respect que je dois à la police. »

J'ai alors donné le conseil à la police de se rendre plutôt à la station, où l'on distribuait des coups de couteau, que de s'en prendre à nous. La police n'a pas fait une seconde sommation à M. Le Cock. Elle est sortie avec M. Ryckmans, et quant à moi, je suis resté dans le magasin et suis ressorti avec M. Le Cock.

Je n'ai pas fait arrêter le cortége devant la Constance, n'en ayant, du reste, pas le pouvoir.

Je trouve étonnant que la police parle de l'altercation survenue dans le Bruel, tandis que nous y avons été entourés de trente à quarante personnes, et qu'elle n'est pas intervenue.

Je n'ai pas fait l'observation que les étudiants de Gand eussent des gourdins ou des cannes particulières ou plombées.

- MM. le comte de Robiano et Le Tellier, avocat à Mons, invités à se rendre à la séance de la commission d'enquête, ne s'y sont pas présentés.
- M. Fris a fait remettre à la commission quelques pièces accompagnées d'un bordereau.
- M. De Schutter, commissaire de Malines. Je m'étais rendu au théâtre pour voir simplement ce qui se passait, sans avoir pour cela des motifs extraordinaires.

Je ne savais pas que quelque chose de grave se préparait, et les manifestations du matin ne devaient pas, d'après moi, donner lieu à des désordres sérieux le soir. Si j'avais pu le supposer, je me serais rendu sur-le-champ chez M. le bourgmestre pour lui demander des instructions, et, dans le cas que je suppose, tout le monde aurait dû payer de sa personne, c'est-à-dire que les agents dont le service était terminé, et qui pouvaient aller se reposer, auraient été rappelés. Au besoin, j'aurais requis la gendarmerie.

Le poste de la station a été renforcé, en ce que j'ai fait placer deux agents là où il n'y en a ordinairement qu'un seul.

Je n'ai pas appris que les Xavériens eussent été convoqués. Des sociétés de Xavériens, appartenant à d'autres localités, sont venues souvent faire des excursions à Malines, le dimanche, et jamais je n'ai eu à constater que des désordres s'étaient produits à l'occasion de ces excursions.

[N° 184.]

Au sujet de l'attroupement qui a cu lieu à six heures et quart devant l'hôtel de ville, attroupement qui a été dispersé par moi, et dans lequel se trouvait Victor Smets, je dois déclarer que celui-ci a été désigné par M. Filet, d'Anvers, comme s'étant trouvé dans la bagarre qui a eu lieu à la station vers sept heures, et comme étant l'auteur d'une blessure faite à la tête de Filet.

(Signé) L. DE SCHUTTER.

Doms, politic-agent. Op 43 februari, ben ik met mijnen collega Arnouts aan de Statie plaats geweest van  $\mathfrak F$  tot  $\mathfrak P^{1/2}$  uren. Men is mij niet komen zeggen dat er personen aangerand waren geweest, en men heeft onze tusschenkomst niet gevraagd.

Men heeft zich zeker onderling gestooten en verdrongen, maar dit geschiede slechts wanneer de politie verwyderd was.

Zoodra zij de groepen naderde waar opgewondenheid heerschte, werd alles kalm en wij hadden diensvolgens geen proces-verbaal op te maken. Ik heb niet gehoord dat heeren, welke op het voetpad der statie stonden, zouden geroepen hebben: « A bas la canaille, à bas les libéraux! »

Als de agenten Schippers en Van Bever gekomen zijn, was alles gedaan; deze waren er niet toen men de fakkels ontstak.

(Geteekend) Doms.

Fait à l'hôtel de ville de Malines, date que dessus. La séance est levée à trois heures moins un quart.

Les Membres :

Le Gouverneur,

(Signé) Em. Grelhand;

(Signé) Chev. Ed. Pycke.

(Signé) J.-B.-J. HEYLEN.

Pour copie conforme:

Le Gouverneur de la province, Président de la Commission d'enquête, Chev. Ed. Pycke.

#### Scance du 18 avril 1876.

Présents: MM. le chevalier Ed. Pycke, gouverneur de la province, président; Émile Geelhand et J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente du conseil provincial.

M. G. Schotmans, chef de la 2º division au gouvernement provincial, remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures.

Le gouverneur président demande à M. l'avocat Niemants ce qu'il a vu place de la Station le 45 février dans l'après-dînée.

M. Niemants, avocat. Le 13 au soir, à la station, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de monde. On criait, on frappait très-fort. Le chef de station a fait allumer des falots. ( 17 ) [ \ \ 184. }

Quand je l'ai vu, il était très-entouré. J'ai vu en même temps M. Alexandre de Burlet, tête-nuc, ce qui me fait supposer qu'il avait reçu des coups. On frappait autour de moi de droite et de gauche. Voulant m'approcher du groupe où l'on se bousculait, je vis un ouvrier qui avait reçu un coup de couteau dans la cuisse, le nommé De Cock. Je n'ai vu frapper distinctement personne.

M. de Burlet et les personnes qui l'accompagnaient ont crié : Lâches, canailles, voyous, et je suppose après avoir reçu des coups.

Devant la Société la Constance, les manifestants criaient; je ne puis dire ce qu'ils ont crié. A la brasserie de M. Debruyn, des ouvriers ont rencontré une société qui devait faire partie du cortége, en chantant : Van 't ongediert der papen, etc.

Vis-à-vis de la demeure de M. Bergman, les Rupelzonen ont rencontré les élèves du petit séminaire. Ceux-ci ont crié : Vivent les catholiques, ils agitaient leurs casquettes.

Je pense que ce n'était pas pour M. Bergman qu'ils manifestaient; ils acelamaient les catholiques.

En tête de la manifestation, il y avait des gens très-comme il faut, qui se comportaient très-bien. C'était la suite qui manifestait bruyamment.

Les Xavériens de Malines portant un médaillon, jubilaient et criaient très-fort. Dès le matin on a proféré des cris divers dans les rues de Malines. Les musiques parcouraient la ville en jouant pour chauffer, comme on dit en termes vulgaires.

(Signé) NIEMANTS, avt., juge supt.

M. le gouverneur président s'adresse à M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Malines :

Le 15 février vous vous trouviez sur la Grand'Place, devant la Société la Constance. Deux témoins ont déclaré que vous aviez, à cette occasion, prononcé les paroles suivantes : C'est une véritable manifestation.

La commission d'enquête désire savoir si vous avez prononcé ces paroles et quel sens vous y avez attaché.

M. le procureur du roi. Je commence par faire une réserve.

Je ne pense pas que légalement, je puisse déposer dans une enquête relative à des faits qui ont donné lieu aussi à une instruction judiciaire à laquelle j'ai pris part, et ce avant que ma mission judiciaire soit terminée. Si je crois pouvoir cependant répondre à la question qui m'est faite au sujet de ce que j'aurais vu près de la Société de la Constance, c'est que ce que j'ai vu là je le considère comme étranger à ladite instruction.

Je dois faire une seconde réserve; il s'agit des propos que j'aurais tenus au commissaire adjoint Rombauts. Celui-ci est sous mes ordres. Je lui fais une communication, mon opinion est qu'on ne peut pas lui demander ce que le procureur du roi lui a dit. Je ne puis du reste ne lui avoir donné que l'impression que j'ai éprouvée en me trouvant en face de la Société la Constance, et si j'ai oublié mon propos, mon impression, la voici : Avant que je fusse arrivé près de cette société, on avait commencé à pousser des cris en sens divers, mèlés de huées et de sifflets. Qui avait commencé ce bruit, je l'ignore.

Au moment de mon arrivée, le cortége stationnait; je voyais en cela quelque

 $[N^{\circ}]$  184.  $[N^{\circ}]$  (18)

imprudence, cela devait provoquer plus de cohue encore et pouvait finir mal. Telle était mon impression.

(Signé) C. Scheyven.

M. le gouverneur à M. le vicaire Augustyns.

Plusieurs personnes affirment que vous vous trouviez à une croisée de la maison n° 14 avec deux autres prêtres et que vous avez crié: Vivent les catholiques, à bas la canaille, à bas les libéraux, à bas les gueux. Deux témoins affirment que vous avez crié: Tappez dessus.

Veuillez vous expliquer à ce sujet.

M. Augustyns, vicaire. La Société la Persévérance venant d'arriver devant la station, la musique cessa de jouer.

Quand le cercle catholique était entré, rue du Beffer, des personnes que je ne nommerai pas se sont mises à huer, à crier : Van 't ongediert der papen, à bas la calotte, etc.

Indignés, les deux prêtres qui étaient avec moi à la fenêtre de ma maison, ont crié: Vivent les catholiques.

Quant à moi, je n'ai pas crié.

Les élèves de Louvain ont agité leurs chapeaux, j'ai également agité le mien. Mon chapeau est tombé dans la rue. Je n'ai pas crié: A bas les libéraux, tappez dessus, à bas la canaille. Je défendis aux deux prêtres de crier. Celui qui a crié à bas la canaille est un nommé Geens, rue du Bruel, professeur de morale à l'école moyenne de Halle, et celui qui a crié: Vivent les catholiques, est M. Belier, vicaire de Saint-Jean.

(Signé) E. Augustyns, vic.

- M. le gouverneur à M. le comte de Grunne.
- M. Fris nous a fait connaître que vous désiriez être entendu. Étiez-vous à la place de la Station, quand on s'y est battu et qu'y avez-vous constaté?
- M. le comte de Grunne. A 6 1/2 heures, je suis arrivé à la station avec M. de Buisseret. A 20 mètres de la station, je l'ai quitté un instant. C'est alors que M. de Buisseret est entré et qu'il doit avoir été battu.

En revenant du dépôt des bagages, j'ai vu donner des coups, j'ai demandé à deux agents ce qui se passait; ils m'ont répondu : ce sont des gamins ou ce sont des gamineries. Je suis alors rentré dans la gare par le dépôt des bagages et j'ai trouvé là les messieurs qui avaient été blessés. Nous avons exprimé notre étonnement que la police n'était pas intervenue. Je ne me suis rendu compte qu'alors de ce qui s'était passé. Dans le commencement je croyais que c'étaient des gamins qui se battaient. Je suis sorti du banquet à six heures avec MM. de Buisseret (qui n'était pas ivre), Woeste et Lefebvre.

J'ignore si l'on a crié devant la maison du bourgmestre. Je ne sais pas même dans quelle rue elle se trouve.

(Signé) Comte de Grunne.

#### M. le gouverneur à M. Van den Bril de Proft.

Vous êtes appelé devant la commission, à votre demande, pour donner des renseignements sur ce qui s'est passé, le 13 février, à Malines.

M. Van den Bril de Proft. Le 13 février, je suis venu avec les Rupelzonen, j'ai fait partie du cortége. Devant la maison du bourgmestre, ma société n'a pas hué, la société de Niel n'a pas hué non plus, ni celle de Lokeren.

Devant la Constance, je n'ai pas entendu crier autour de moi, et je ne puis dire que ceux qui faisaient partie du cortége aient crié. J'ai quitté le banquet à sept heures environ, J'étais quelque temps à la station, quand les gendarmes sont arrivés en vigilante. Je suis entré par la grille, j'ai constaté qu'il y avait un grand tumulte, j'ai fait à un commissaire de la station, l'observation que l'on devrait faire évacuer la gare, ce qui cût permis de faire connaître les coupables qui n'étaient pas munis de coupons.

(Signé) VAN DEN BRIL DE PROFT.

M. le gouverneur à M. Guillaume, employé du chemin de fer de Malines à Terneuzen.

Lors des désordres du 13 février, à Malines, vous avez reçu un coup de poignard. Veuillez dire à la commission, dans quelles circonstances vous avez été blessé et ce que vous savez sur la conduite que la police a tenue?

- M. Guillaume. A huit heures vingt-cinq, dans la rue du Bruel, j'aperçois un groupe. Je gagnai l'autre trottoir. Une personne de ce groupe se détacha vers moi et me demanda si j'étais catholique ou libéral. Je répondis que cela ne le regardait pas. L'attroupement se forma autour de moi et c'est alors que je reçus un coup de stylet. Je suppose que celui qui me l'a porté est un étranger. A ce moment, j'aperçus un agent de police et je le priai de m'aider à sortir de la foule et à gagner la station : il me répondit qu'il ne pouvait pas quitter son poste ; je lui ai même indiqué la personne que je croyais avoir porté le coup. Place d'Egmont, je rencontrai deux agents à qui je demandai le nom de leur collègue qui était de service, rue du Bruel. Ils me répondirent également, qu'il n'y avait pas lieu de le nommer et au meme instant, je vis cet agent s'approcher de ses collègues, il refusa de nouveau de se faire connaître.
  - M. Verheyden m'a dit que cet agent portait le n. 21.
  - M. Steinmetz, inspecteur de l'État, était présent quand ces faits se sont passés.

(Signé) Guillaume.

Avant de se retirer, M. Guillaume prie la commission d'enquête de lui accorder des frais de déplacement.

M. Steinmetz confirme la déclaration de M. Guillaume, sauf que l'agent de police qui a refusé d'aider celui-ci, n'a pas le nº 21. Il se nomme Coekelberg, d'après ce que m'a dit M. Joris, agent de police.

(Signé) A. STEINMETZ.

M. le gouverneur à M. Geets, artiste peintre.

Le 13 février, sur le passage du cortége, aux Cinq-Coins, quelle a été la conduite des commissaires du cortége Vandriquelle et Flament?

Les étudiants que vous avez vus au Marché-au-Beurre, chantant : Halte-là, on ne passe pas, les étudiants sont là ! étaient-ils munis de gourdins ?

A la place de la Station, l'après-dînée, avez-vous entendu M. de Buisseret ou

 $[N^{\circ} 184.]$  (20)

d'autres personnes erier : A bas les libéraux, à bas la canaille, ou qualifier des personnes de voyous, de lâches, etc.?

- M. Geets, de Malines. J'ai entendu huer dans la rue d'Hanswyck, mais j'ignore si c'était pour M. Bergmans.
- M. Van Driquelle et Flament, commissaires du cortége, ainsi que tous ceux qui étaient derrière eux, ont tenu une conduite très-provocatrice et chantaient : Van 't ongediert der geuzen, et criaient : Vivent les catholiques, à bas les gueux, en me regardant dans la figure. Je me suis retiré pour ne pas donner lieu à des scènes. Les étudiants avaient de grosses cannes en chêne qu'ils brandissaient en l'air.

Devant la Constance, les manifestants se sont arrêtés pour crier et huer. J'ai dit, rue d'Hanswyck, si cela continue il y aura des désagréments plus tard.

Rue du Bruel, vers six heures, j'ai vu plus de deux cents étudiants, bouseulant tout le monde, ils se sont rencontrés avec une vingtaine d'individus, une mêlée s'est engagée et j'ai taché de calmer l'effervescence.

Je me suis surtout adressé à MM. Nuyens et Ryckmans, en disant que cette manière d'agir déshonorait leur parti.

Devant la Constance, les manifestants ont crié: A bas les libéraux, à bas la canaille. Devant cette même société, ils ont frappé un nommé Deschutter, qui a reçu des coups de pied. Je ne l'ai pas vu, mais c'est M. Deschutter lui-même qui me l'a dit.

Rue du Bruel, à six heures, un agent de police a fait bravement son devoir et a reçu un coup de canne des étudiants. (C'est le nommé Sillis.)

Au surplus, je me réfère à mes précédentes déclarations.

(Signé) W. Geets.

M. Hoffman. Je me réfère au rapport que j'ai signé et remis à M. le bourgnestre.

(Signé) Hoffman.

M. le gouverneur à l'agent Bouvier.

Dites à la commission, ce que vous avez vu le 13 février, devant la société la Constance, au moment du passage du cortége.

L'agent Bouvier se réfère à la déclaration qu'il a faite à M. le bourgmestre et qui est consignée dans le rapport du 49 février 1876.

(Signé) Bodvier.

M. le gouverneur à Sillis, agent de police.

Le 13 février, vous étiez de poste au coin du Marché-au-Beurre, à cinq heures. Dites ce que vous y avez vu?

M. Sillis, politie agent. Ik was van post in den Bruel, om vijf ure. Twee groepen volk kwamen elkander te gemoet. Van den eenen kant schreeuwde men: A bas les gueux! en van den anderen: A bas la calotte! In min dan vijf minuten was men handgemeen. Ik heb onder anderen twee personen willen scheiden welke hevig vochten, en ik ontving alsdan eenen zwaren vuistslag. Ik heb den persoon niet erkend die het mij heeft toegediend. Ik hen in den Bruel gebleven tot acht uren. Ik heb niet gezien dat een heer eenen dolksteek hebbe ontvangen.

Ik was de eenige agent voor den Bruel. Ik weet niet waar de agent Koeckelberghs op post stond.

(Geteekend) Sillis.

M. le gouverneur à l'agent de police Kees.

Le 13 février, vous avez été de poste devant la demeure de M. le bourgmestre. Dites ce que vous y avez constaté.

M. Kees, politie agent. Ik ben aan het huis des burgemeesters op post geweest van vier uren en half tot acht uren. Eene groep volk is voor het huis blijven staan en heeft de Brabançonnne gezongen.

Ik heb niet bestatigd dat men gehuild en gestoten hebbe voor de woning van den burgemeester.

In mijne vroegere ondervragingen, heb ik verklaard dat men voor deze wooning « Vivent les libéraux! Vivent les catholiques! had geroepen; maar men heeft niet hou, hou, geschreeuwd.

(Geteekend) KEES.

M. le gouverneur à l'agent de police Koeckelberghs.

Le 13 février, qu'avez-vous constaté au Bruel où vous étiez de poste le soir?

Koeckelberghs, politie agent. Ik ben in den Bruel van post geweest van acht uren 's avonds tot middernacht. Mijne wachtorder strekte zich uit tot aan de Fonteine brug. Ik weet niet wie voor mij in den Bruel op post was.

De agent dragende het nummer 21 is een genaamde Van Hove.

Rond acht uren drij kwaart, heeft mij de heer die gekwetst is geweest toegesproken, maar zonder mij zijne wond te toonen. Ik heb niet geweigerd hem uit het gedrang te helpen. Op zijne vraag heb ik hem vergezeld tot op de Egmont plaats die niet ver van de Fonteine brug is.

Dus heb ik mij niet veel van den post, welke mij aangeduid was, verwijderd.

Ik heb geweigerd mijnen nummer te geven zeggende aan den gene die hem mij vroeg, dat, ingeval hij ten mijnen laste klachten had te doen, deze op het stadhuis konde gedaan worden, alwaar men hem den naam des agents die in den Bruel op wacht was geweest, zou opgegeven hebben.

(Getcekend) KOECKELBERGHS.

M. Laduron ne s'est pas présenté devant la commission.

La séance est levée à trois heures.

Fait à l'hôtel de ville de Malines, date que dessus.

Les Membres,

Le Gouverneur-Président,

(Signé) Em. GEELHAND.

(Signé) Chev. Ed. PYCKE.

J.-B.-J. HEYLEN.

Pour copie conforme:

Le Gouverneur de la province, Président de la Commission d'enquête,

Chev. Ed. PYCKE.

#### Séance du 26 avril 1876.

Présents: M. le chevalier Ed. Pycke, gouverneur de la province, président, MM. Emile Geelhand et J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente du conseil provincial.

M. Schotmans, chef de la 2º division au gouvernement provincial, remplit les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures.

Le gouverneur à M. Verheyden.

Que s'est-il passé devant la maison du bourgmestre, le 15 février, et qu'avezvous remarqué au moment du passage du cortége devant la société la Constance?

M. Verheyden, conseiller communal. Je me réfère à la déclaration que j'ai déposée entre les mains du bourgmestre.

Depuis dix heures et demie jusqu'à onze heures un quart, on n'a fait que huer par groupes.

Il en a été de même l'après-dinée.

En passant devant la société la Constance, les manifestants ont hué les personnes qui s'y trouvaient.

(Signé) VERHEYDEN.

M. Paul Ulens, conseiller provincial et bourgmestre de Grand-Jamine.

A la Constance, un groupe d'individus a chanté « Van 't ongediert der papen. »

On leur a répondu par : Vivent les catholiques, et on a passé outre. Une harmonie, dans ce moment, a entonné la Brabançonne.

Je n'ai pas entendu qu'on ait crié à bas les gueux, mais il se peut cependant, qu'on l'ait crié.

Je me trouvais vers le centre du cortége.

Après avoir quitté le banquet vers six heures et demie, je suis arrivé à la station vers sept heures, où en arrivant sur les marches j'ai été blessé. J'ai reçu plusieurs coups de bâton et deux coups de poignard. Je n'ai vu aucun agent de police en uniforme. Je suis venu à la station par le boulevard où je n'ai rencontré non plus aucun agent. J'étais avec trois personnes. C'est au moment où ces messieurs m'avaient quitté que j'ai reçu un premier coup de canne. J'ai été aidé pour entrer dans la station par plusieurs personnes que je ne connais pas, mais parmi lesquelles ne se trouvaient pas d'agents de police.

Il régnait une grande obscurité aux abords de la station.

Entre la Constance et le petit séminaire je n'ai absolument rien constaté de particulier. Tout s'est passé avec beaucoup de calme.

(Signe) P. ULENS.

M. de Grand Ry, Albert, industriel, à Verviers. Le 13 février, je faisais partie du cortége. Rue d'Hanswyck, on a crié et hué. Ces cris étaient poussés par des gens qui sont venus se ranger autour du cortége.

Ne comprenant pas le flamand, je ne saurais dire quels cris on poussait. J'étais à peu près à la tête du cortége

Après le banquet, je suis retourné à la station vers sept heures. J'étais accompagné de trois à quatre messieurs.

Là on a commencé à crier. On a levé une caune sur un monsieur qui m'accompagnait. C'est en ce moment que j'oi été saisi par la foule qui m'a entraîné vers le milieu de la place. J'ai reçu des coups de canne et un coup de poignard dans le côté. J'ai trouvé dans ma pelisse les traces de plusieurs coups de poignard.

Je n'ai vu aucun agent de police. Personne ne m'a dégagé. J'ai demandé qu'on me laissat aller. Dans la foule un monsieur a dit : Laissez-le aller et on m'a lâché. Je n'ai pas entendu que des messieurs aient crié : Voyous, lâches, canailles, aux abords de la station.

J'étais d'ailleurs trop abasourdi pour entendre quoi que ce fût.

(Signe) Albert De Grand Ry.

M. Laduron, Camille. Le 15 février je me trouvois sur le passage du cortége Grand'Place.

Je me trouvais derrière M. le baron Vanden Branden de Reeth, escorté des étudiants de Gand. M. Vanden Branden leur dit en désignant la société la Constance : Quand vous serez là vous crierez.

Qu'entendait-il faire crier? Je l'ignore. Toujours est-il qu'arrivé devant la Constance les manifestants ont poussé des huées.

Je m'en réfère au surplus à mon premier témoignage dans l'enquête administrative.

(Signé) C. LADURON.

M. Auguste Dierckxsens. Le 15 février au matin, je n'ai pas constaté qu'on ait hué devant la demeure de M. le bourgmestre. Vers sept heures du soir, on a sissé et hué devant sa maison. Puis j'ai entendu entonner la Brabançonne.

Les huées ont bien duré vingt minutes.

Au moment du passage du cortége aux Cinq-Coins, les manifestants ont proféré des cris devant les maisons non pavoisées.

(Signe) Aug. Dierexsens.

M. Le Tellier, avocat à Mons. Le 15 février, j'ai suivi le cortége jusqu'au séminaire. Nous avions traversé la ville assez paisiblement, sauf en arrivant au coin de la Place, à la Société la Constance, où des sifficts partirent d'un groupe assez nombreux d'ouvriers qui stationnaient en cet endroit.

Après le banquet, d'où je sortis à sept heures. je me rendis par le boulevard jusqu'à la gare. Arrivé là, je vis un groupe de deux cents personnes environ, réunies autour de la porte d'entrée et poussant des cris et quelques sifflets. Au moment où je voulus ouvrir la porte vitrée en mettant la main sur la cliche, je fus tiré violemment en bas de l'escalier et je reçus un coup de casse-tête sur le sommet de la tête. Je me retournai et saisis l'individu qui me tenait par la pelisse en l'empoignant au cou. Je dis à l'unique agent de police qui se trouvait là de l'arrêter. Cet agent qui n'avait rien fait jusqu'alors, prit cet homme par la blouse et le tint en mains quelques instants; l'homme en blouse dit quelques mots en flamand à l'agent et celui-ci le làcha. Il s'encourut par la rue Léopold. L'agent de

 $[N^{\circ} 184.]$  (24)

police disparut, et pendant les deux ou trois minutes que dura cette bagarre dans laquelle je reçus une dizaine de coups de casse-tête, cet agent ne sit rien et s'esquiva lâchement. Ce n'est qu'à grande peine que je pus entrer dans la salle du guichet.

Je n'ai pu naturellement m'occuper, pendant les deux ou trois jours qui ont suivi ces faits, d'adresser une plainte au bourgmestre de Malines. Je lui écrivis quatre à cinq jours après la lettre dont j'ai prié de transmettre la copie à la commission d'enquête.

M. le bourgmestre y fit la réponse jointe au même dossier. A la suite de cette première lettre, je me rendis moi-même chez M. le bourgmestre pour confirmer ma première déclaration à laquelle les agents de police interrogés avaient opposé une dénégation.

D'après le dossier que j'ai l'honneur de vous indiquer, vous verrez que M. le bourgmestre soutient, contrairement à ce que j'avançai, que six agents de police se trouvaient à la gare à l'heure que j'indiquai.

Je prétends, moi, qu'il n'y en avait qu'un et quand même il s'en fut trouvé six, on ne peut sortir de ce dilemme :

Ou il n'y avait qu'un seul agent, comme je le prétends, pour maintenir l'ordre, et, dans ce cas, M. le bourgmestre a gravement manqué, selon moi, à ce que la prudence la plus vulgaire indiquait.

Ou bien, comme le prétend M. le bourgmestre, il y en avait six, et, dans ce cas, ces agents ont gravement manqué à leur devoir en n'empêchant pas cette bagarre.

On est même en droit de dire que ces six agents ont, non pas seulement montré de la négligence, mais plutôt de la connivence en n'arrêtant à eux six aucun des perturbateurs.

(Signé) ABEL LE TELLIER.

M. De Lagey, te Lokeren, voorzitter van den Burgerkring. Ik ben in de stad gekomen met ons muziek en eenige leden van den Burgerkring. Wij zijn gegaan van de statie naar den Cercle catholique. Op de Egmontplaats is er niets geschreeuwd.

1k weet niet waar de burgemeester woont.

Wij zijn rond elf uren uit den Cercle catholique gegaan, dan wederom aan de statie gekomen om den stoet te formeeren.

Daar is ook volstrekt niets geschreeuwd.

(Geteekend) L. DE LAGEY.

M. Gustave de la Roche, étudiant à Louvain. Je faisais partie du cortége, j'étais venu de Louvain avec des étudiants au nombre d'environ deux cents.

Quelques étudiants étaient armés de gourdins.

Devant la Société la Constance nous n'avons pas crié : A bas les gueux, à bas les libéraux.

Quant à moi je n'avais pas de bâton.

Plusieurs étudiants ont regardé d'un air provocateur.

De là nous nous sommes rendus au petit séminaire; de distance en distance nous avons remarqué un agent de police.

(25) [N° 184.]

J'ai quitté le banquet vers six heures et demie et j'ai rejoint les étudiants sur la Grand'Place. Ensuite nous nous sommes rendus au Café des Arts pour protester contre l'exclusion de quelques-uns des nôtres. Voyant que les étudiants et les bourgeois étaient assez excités, j'engageai les uns et les autres au calme. On quitta le café sans coup férir par le petit corridor. En sortant de là je me mis à la tête des étudiants et nous apprîmes là qu'on se battait à la fin. Je n'ai vu aucun agent de ville aux abords du Café des Arts. M. René de Grave, étudiant à Louvain, m'a dit depuis qu'il s'était rendu au bureau de police pour demander du secours, qu'il y avait été froidement reçu, que le commissaire de police avait dit qu'on allait envoyer l'agent du Bruel.

Je me trouvais aux abords de la station rue d'Egmont, j'entendis un étudiant discutant avec vivacité avec un agent de police.

L'étudiant (Edmond Van Wyneghem) demandait à l'agent qu'il arrêtât un individu qui s'était dit porteur d'un pistolet et avait laissé voir cette arme. J'intervins et je pressai l'agent de police d'accomplir son devoir. Il s'y refusa catégoriquement; alors je lui demandai son numéro; il s'y refusa également. Je quittai l'agent et je me dirigeai vers la station. Là j'aperçus un commissaire de police du nom de Rombauts, ceint de son écharpe. Je m'approchai de lui et lui racontai ce qui venait de se passer.

Sur ces entrefaites arrivaient deux agents de police, dans l'un je reconnus l'agent de police qui était en défaut. J'exigeai du commissaire de police qu'il intervînt. Il me dit : cet agent « aura deux jours. » Je dis au commissaire que cela ne suffisait pas, il faut faire arrêter le délinquant. Le commissaire appela l'agent et lui demanda à voix basse qui était porteur de l'arme. Je dis au commissaire que connaissant le coupable, il fallait l'arrêter et je le pressai vivement. Le commissaire, s'approchant de moi, me dit à voix basse : « N'insistez pas, c'est un catholique. »

M. le comte de Reddinck, étudiant à Louvain, a entendu la réponse que j'ai faite à très-haute voix à Rombauts.

M. Van Driquelle. Ik was niet commissaris van den stoet en maakte er zelfs geen deel van.

Over de Constance, toen de stoet voorbijging heb ik geschreeuwd: Viva de katholieken! Achter ons schreeuwde de liberalen: Van 't ongediert der papen, enz.

Ik ben niet geroepen geweest in het lokaal der Xavereanen, noch zondag, noch den dag te voren.

Ik heb niet gehoord dat Xaverianen zouden geroepen geweest zijn om de hand te leenen in geval van noodzakelykheid.

M. Flament, Jean-François, à Malines. Ik was niet commissaris van den stoet. Ik was op den Vijf-Hock als de stoet voorbij ging. Ik maakte geen deel van den stoet. Ten halve d'Hanswyckstraat heeft een commissaris van den stoet mij onderstand gevraagd om den stoet niet te laten onderbreken, en dan zijn er libe-

 $[N^{\circ} 184.]$  (26)

ralen gekomen die mij gezegd hebben, die weg is zoo goed voor mij als voor u. Op den hoek was er veel beweging.

Bij het voorbijgaan van den stoet heb ik geroepen : « Leve de katholieken! »

Op de groote markt, eenen hoop jonge lieden, hebbende eenige bijzondere liberalen der stad achter hen, hebben zich gaan plaatsene voor de Constance, waar zij gezongen hebben: Van 't ongediert der papen, en geschreeuwd: « Hou! hou! Leve de geuzen, enz. »

Verontwaardigd dat zulke deftige personen moesten beleedigd worden, heb ik geschreeuwd: « Leve de katholieken! Weg met de geuzen! »

Toen de stoet op het laatste was voor het gezelschap la Constance hebben de liberalen beginnen te woelen. Dan zijn wij in den stoet hevig gegoeid geweest.

M. Vanden Boeyenas, te Mechelen. Op 13 februari, in de Hanswyckstraat, heb ik niet hooren schreeuwen voor het huis van M. Bergmann. Bij het voorbij gaan van den stoet, aan den Vijf-Hoek, hebben de liberalen geschreeuwd: «A bas Malou!» en ik heb geschreeuwd: «Vivent les catholiques!» Voor het gezelschap la Constance heeft een hoop jongelingen gewoeld en geschreeuwd tot dat de stoet voorbij was: «A bas la calotte!»

De Xaverianen zijn niet geroepen geweest. De muzikanten zijn op een valsch gerucht in het gezelschap gekomen, maar men heeft hen belet met hun instrument uit te gaan. Deze waren niet gevraagd geweest.

M. Ferdinand Candron. Den 15 sebruari, tydens het voorbij gaan van den stoet, op de groote markt, voor de Constance, heb ik hooren roepen: « Van 't ongediert der Papen » en « hou! hou! »

- M. Rombauts, adjoint commissaire. Le 13 février, entre sept et huit heures, le nommé La Roche, étudiant à Louvain, était ivre. Il faisait partie du groupe qui a chanté devant la station : « Van 't ongediert der geuzen! » Voici ce que La Roche m'a dit :
- " Monsieur le commissaire, il y a ici un agent de police qui m'a refusé de donner son numéro. " Je répondis qu'il y était obligé, et qu'il serait puni, si c'était la vérité.

Ayant interpellé l'agent Lelong, celui-ci m'a dit que La Roche était ivre et qu'il lui disait des choses incohérentes, et qu'il n'avait pas jugé à propos de donner son numéro. L'agent Lelong n'a vu personne porteur d'un pistolet.

MM. Victor Smets, à Malines; Louis Masson, étudiant à Bruxelles; Alexandre de Burlet, avocat à Bruxelles, et Thuysbaert de Schepper, à Moerzeke, qui avaient été invités à venir déposer au sujet des faits du 13 février, ne se sont pas présentés devant la commission d'enquête.

La commission joint au dossier, à titre de renseignements, la lettre de M. le

comte de Robiano (annexe litt. F), donnant des détails sur les faits qui se sont passés à Malines le 43 février.

La séance est levée à trois heures.

J.-B.-J. HEYLEN.

Fait à l'hôtel de ville de Malines, date que dessus.

Les Membres : (Signé) Em. Geelhand;

Le Gouverneur-Président, (Signé) Chev. Ed. Pycke.

Pour copie conforme:

Le Gouverneur de la province, Président de la Commission d'enquête, Chev. Ed. Pycke.

### Séance du 6 mai 1876.

Présents: MM. le chevalier Ed. Pycke, gouverneur de la province, président; Em. Geelhand et J.-B.-J. Heylen, membres de la députation permanente.

- M. G. Schotmans, chef de la 2<sup>e</sup> division, remplit les fonctions de secrétaire. La séance est ouverte à onze heures.
- M. Montens, bourgmestre à Massenhoven. J'ai pris part à la manifestation le 13 février, et j'ai fait partie du cortége.

A la Grand'Place, devant une maison qui est probablement la société la Constance, on a fait halte. On a ri. Les uns ricanaient les catholiques, les autres faisant partie du cortége disaient : « Nous sommes assez nombreux. » Mais, de notre part, il n'y a pas eu de cris. On nous narguait et nous avons ri. J'étais au centre du cortége. On ne s'est pas arrêté dans le sens absolu du mot.

Nous sommes arrivés au petit séminaire sans encombre. J'ai quitté le banquet vers six heures et quart. De là jo me suis rendu à la station par le Bruul avec M. René Moretus et un monsieur de Bruxelles que je ne connaissais pas et qui m'a dit qu'il était membre du Cercle catholique de Bruxelles.

Arrivé devant la station, je vis à ma droite un groupe (il faisait ossez noir).

En face du guichet, il y avait un agent de police dans le vestibule, derrière la barre; la foule se porta derrière moi; j'entendis crier : « On vient de poignarder quelqu'un. » C'est à ce moment que j'avisais l'agent de police. Je vis en même temps trois individus rampant à genoux vers moi

Je les signalai à l'agent, et celui-ci me dit : « Je suis tout seul, que voulezvous que je fasse? » Les trois individus avaient disparu. Me trouvant alors dans le corridor, je vis un monsieur tout ensanglanté. Je dis alors à mon frère : « Soignez-le; je vais chercher le chef de la station. »

(Signé) ALEXIS MONTENS.

M. Louis Somers, de Boom. Le 43 février, je faisais partie du cortége avec les membres de la société de Rupelzonen. Nous nous sommes rendus directement au cercle catholique. De là nous sommes allés à la station.

 $[N^{\circ} 184.]$  (28)

En rentrant en ville, place d'Egmont, aucun membre de notre Société n'a hué devant la maison du bourgmestre. Je n'ai pas entendu crier. Nous avons rejoint le cortége. Arrivé devant la société la Constance (nous étions à la tête de la Société, la deuxième ou troisième musique), j'ai entendu crier, mais je ne sais pas ce qu'on a crié. C'était du côté de la Société que l'on criait. Nous avons joué « le lion de Flandre. »

Nous ne nous sommes pas arrêtés.

De là nous nous sommes rendus directement au petit séminaire.

Je n'ai rien remarqué sur notre parcours.

Nous avons quitté le petit séminaire vers trois heures et demi et de là nous sommes allés diner au Cheval d'or.

Après table nous sommes partis pour la station, sans jouer,

Devant le café des Arts il y avait encombrement de monde. Malgré cela nous sommes passés directement.

Nous avons quitté Malines à huit heures.

Place de la Station, des membres de notre Société nous ont dit qu'ils avaient reçu des coups.

(Signé) Louis Somens.

M. Léon Verbeeck, de Niel. Ik heb deel gemaakt van de betooging met de harmonie van Niel (de Rupelzonen); wij zijn gegaan naar de Cour Imperial waar wij onze instrumenten hebben nedergelegd.

Voor het huis van den heer burgemeester hebben wij niet hooren schreeuwen. Voor de societeit de Constance zijn wij uitgejouwd geweest. Ons muziek was tusschen in. Wij hebben niet stil gestaan. Van onzen kant is er niet geschreeuwd. Wij zijn omtrent drij uren en half uit het klein siminarie gegaan en vertrokken al spelende en direct naar de Cour Imperial, Egmont plaats, gegaan.

Wij zijn vertrokken na onzen diner, om zes uren.

(Geteekend) J.-L. VERBEECK.

M. Joseph Somers-Segers, de Niel. Ik heb deel gemaakt van den stoet met de societeit de Rupelzonen. Op de Egmont plaats heb ik niet hooren schreeuwen voor het huis van den heer burgemeester.

Voor de societeit van Constance, personen toehoorende aan de liberale party hebben ons uitgejouwd.

Ik heb rond acht uren het banquet verlaten.

Op de Statieplaats heb ik veel volk en gendarmen gezien, maar dat is al.

Wij zijn vertrokken ten acht ure en minuten.

(Geteekend) J. Somers-Segers.

M. Van Ockelyen, de Lierre. Ik heb deel gemaakt van den stoet. Voor de societeit la Constance hebben leden van die Societeit ons uitgejouwd, maar ik heb niet geschreeuwd, noch de personen die met mij waren.

Ik heb hooren schreeuwen in den stoet.

Wij zijn vertrokken van het klein seminarie rond drie uren en van daar gegaan naar het Hof van Bester.

(29) [N° 184.]

Ik ben om vijf uren de harmonie Sinte-Cecile van Lier bij getreden in de Cour Impériale.

Dan ben ik alleen uitgegaan. Vier jonge muzikanten dier harmonie gingen voor mij. Op dit oogenblik passeerde vier mannen die stillekens zongen « Verlost ons van het papenras. »

Die vier mannen zijn ons voorbijgegaan tot aan het café de la Station, waar zij in de deur zijn blijven staan. In tusschentijd waren de jonge muzikanteu voor de deur van het café de la Station en die vier mannen begonnen hen te slagen. In tusschentijd is er veel volk komen geloopen, eene onbeschrijvelijke bagarre onstond, waarvan ik geene getuigenis kan geven.

(Geteekend) VAN OCKELYEN.

M. Roël, de Lierre. Ik heb deel gemaakt van den stoet. Ik ben geen lid van de harmonie van Lier.

Om vijf uren bevond ik mij in de Cour Impériale, daar heb ik de muzikanten afzonderlijk zien binnenkomen. Rond vijf uren riepen de commissarissen van de harmonie dat het tijd was om te vertrekken.

Eenige stappen voor mij gingen vier of vijf jonge muzikanten (van seventien, achttien, negentien jaren) en op hun instrumenten van tijt tot tijt blazende.

Eensklaps zie ik eene beweging, ik haast mij en bemerk de heeren Derkinderen en Van Assche die met stokken sloegen. Zij stonden op den derden trap van het café de la Station. M. Keusters-Cools werpt zieh tussehen, roepende: Hier mag niet gevochten worden. Zijn hoed wordt afgeslagen en hij krijgt nog andere slagen tot dat het hem eindelijk gelukt de stokken der aanvallers meester te worden. Dan begaf hij zich naar eenen heer welke hij voor den adjunkt commissaris erkende aan welken hij de stokken overhandigd heeft.

Het was onmogelijk de politie te erkennen. Alleenlijk als Vermeer in de vigilante geplaatst werd, heb ik den sjerp van M. Colen bemerkt. Als wij vertrokken heerschte er eene groote opgewondenheid op de Statieplaats.

De muzikanten van Sinte-Cesile werden beleedigd, uitgedaagd en bedreigd.

(Geteekend) Roels.

M. Ceusters-Cools. Den 43 februari heb ik deel gemaakt van den stoet. Om vijf uren, bij het verlaten van de Cour Impériale, zag ik de muzikanten van Lier, waarvan eenige leerlingen, handgemeen waren met burgers van Mechelen welke zich op den dorpel bevonden van het café Carçan. Ik trachtte de muzikanten te doen verwijderen en naar de statie te doen gaan en smeekte de heeren welke daar met stokken stonden, van niet te vechten. Alhoewel ik geenen stok of niets bij mij had, begon men op mij te slaan, wanneer ik de stokken aangreep en dezelve vasthield tot bij de aankomst der politie. Ik werd toen ruw aangegrepen langs achter en zag eenen heer welke trachtte zijnen frak te ontknoopen.

Daarop hem nader beziende erkende ik den onder-commissaris M. Colen, met wien ik te Antwerpen reeds kennis gemaakt had. Op zijne bevestiging dat hij mij goed erkende overhandigde ik hem de beide stokken, hem de personen aanduidende aan wien ik ze ontnomen had. Hij overhandigde die stokken aan eenen ouden heer welke men mij later zegde den commissaris De Schutter te zijn.

(Geteekend) L. CEUSTERS-COOLS.

 $[N^{\circ} 184.]$  (30)

M. Dominiek Van der Auwera, van Lier. Ik heb deel gemaakt van den stoet.

Ten vijf ure ben ik vertrokken uit de Cour Impériale. Ik ben met twee, drij vrienden naar de statie opgegaan. Op den trottoir rechts komende nabij het café de la Station, hebben wij gezien dat er een oploop was, dat M. Bellens, de muziekmeester die voor mij was, eenen stamp in het aangezieht ontvangen heeft van M. Van Assche, van Mechelen.

Vijf minuten nadien is M. Van Assche, de stad ingegaan waarbij ik de aanmerking gedaan heb aan eenen garde-ville dat het die heer was die gestampt had die naar de stad ging, waarop hij mij antwoordde dat het hem niet aanging.

M. Colen, de adjunkt commissaris moet zeker de personen erkend hebben die geslagen en gestampt hadden. Hij stond recht over het koffijhuis.

(Geteekend) D. VANDER AUWERA.

M. Louis Hellemans-Thees, van Contich. Ik kan geene inlichtingen geven nopens de feiten, die den 43 februari, te Mechelen gebeurd zijn.

(Geteekend) L. Hellemans.

M. Felix Fillet, van Antwerpen. Het was ongeveer half zeven als ik in Mechelen aan de statie kwam.

Ik stond in de deur der statie te wachten, toen eene bende van ongeveer twee honderd mannen al zingende van 't ongediert der papen naar de statie op kwam. Zij zijn bij mij gekomen en hebben mij gevraagd of ik kattekop of liberaal was? Waarop ik heb geantwoord dat ik met hun niets te maken had. Waarop zij mij vastgrepen, ten gronde sloegen en mij met stokken met looden bollen geslagen hebben. Ik ben de statie ingeloopen en vroeg waar de statie overste was. De persoon aan wie ik dit vroeg lachte mij uit en ik kreeg geen antwoord. Dan heb ik de statie overste opgezocht en heb noch hem, noch de onder-overste gevonden.

Ik ben wederom aan de deur gekomen waar die bende van ongeveer twee honderd a drij honderd mannen eene haag hadden gevormd voor de middelste deur, toen er een heer kwam welke zij ten gronde sloegen en dan met stokken met looden bollen sloegen. Die heer is de statie binnen geloopen en dan hebben de bedienden der statie de deuren toe geslagen en de bende heeft een groot deel der ruiten verbrijzeld. Dan is er een persoon gekomen welke mij onbekend was, die mij zegde: Gij kunt toch niet zeggen dat ik u geslagen heb. Die persoon had ik vroeger gezien dicht tegen het bureel van politie waar hij stond te zwaaien met eenen stok en aan het disputeeren was. Ik verzocht dien persoon zijnen stok in te trekken aangezien het aanleiding gaf tot oproer. Dan is er een commissaris gekomen en heeft dien persoon naer het bureel van politie medegenomen.

Ik ben op het politie bureel gegaan en heb gezegd aan den commissaris dat ik kwam om te constateeren dat die persoon oproer zocht. Waarop ik van dien commissaris geen antwoord kreeg of naar mijn reklaam niet wilde luisteren.

Later heb ik dien persoon wederom in eene estaminet gevonden waar hij op eenen stoel stond al zwaaiende met zijnen stok.

(Geteekend) F. FILLET.

Nº 184. ]

Le sieur Vermeer, cité dans le rapport de M. le bourgmestre de Malines, en date du 15 février, a été invité à comparaître devant la commission d'enquête. Il résulte de l'attestation ci-jointe (annexe litt. G) délivrée par le commissaire de police en chef d'Anvers, que Vermeer a quitté la ville à la fin du mois de février et qu'il est parti, probablement, pour la Hollande.

M. Alexandre de Burlet, avocat, à Bruxelles, qui avait demandé à être entendu ne s'est pas présenté devant la commission d'enquête, bien qu'il y ait été convoqué deux fois:

MM. Eugène Verstrepen et Emile Van Reeth, de Boom, et Wouters, bourgmestre de Tamise, qui avaient été convoqués, ne se sont pas présentés.

La commission d'enquête termine, le 6 mai, à deux heures et demie, son travail et, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, du 11 avril 1876, lui transmet les procès-verbaux des dépositions entendues.

Fait au gouvernement provincial d'Anvers, date que dessus.

Les Membres de la Commission, (Signé) Em. Geelhand. J.-B.-J. Heylen. Le Gouverneur-Président, (Signé) Chev. Ed. Pycke.

Pour copie conforme:

Le Gouverneur de la province, Président de la Commission d'enquête, Chev. Ed. Pycke.

# Annexe A. B...... E

Je sortais du banquet vers 6 heures 15, accompagné de M. le comte A. de Grunne.

En approchant de la gare, nous vimes contre l'entrée des guichets une troupe dont il était impossible d'évaluer le nombre ni la qualité, vu l'obscurité profonde qui régnait. Cette troupe paraissait s'agiter beaucoup, et l'on entendait des coups pleuvoir en grand nombre, en rendant ce son particulier que donnent des chapeaux frappés avec des bâtons.

A ce moment, je me trouvais à vingt-cinq pas environ de la bande, et le tumulte s'étant apaisé, M. de Grunne me quitta pour chercher ses bagages déposés au dépôt, et je me trouvai près de deux agents de police qui stationnaient à l'angle du trottoir de la gare (en A). Toute la bande dont j'ai parlé se tenait alors rangée sur le bord du trottoir en demi-cercle jusqu'au coin de la porte par laquelle le public devait passer (de B en C).

Le devoir des agents de police, qui avaient été témoins du tumulte, cût donc été de protéger l'entrée en faisant reculer la bande, ou de se tenir près de la porte afin de venir en aide à ceux qui devaient entrer dans la gare.

Donc un seul passage très-étroit se trouvait ouvert entre l'extrémité de la bande et la muraille, et je m'y engageai. Au moment où j'allais franchir le seuil de la porte (D), j'entendis derrière et contre moi un mouvement se produire en même temps que des cris : « A bas les catholiques! » s'élever de toutes parts. Je me retournai instinctivement, et je me trouvai en face de la bande qui, ayant encore resserré son cercle, se trouvait tout contre moi. Des cris de : « A bas la calotte! » sont proférés par l'individu le plus rapproché et, au même instant, vingt bras me saisissent et m'entraînent à bas du trottoir (en E).

Dès le premier abord, mon chapeau est abattu, et je sens qu'on essaye de me jeter à terre. Mes agresseurs y parviennent en partie, et c'est alors que je reçois un premier coup sur la tête. Par deux fois, j'essaye de me précipiter vers la porte, que je vois ouverte non loin de moi, mais par deux fois aussi je suis ramené. Eusin, à la troisième tentative, je réussis, mais cependant je me sens encore ramené en arrière, lorsque heureusement une main secourable venant de l'intérieur se tend vers moi et m'y attire. Ce n'était pas la main d'un agent de police, et j'ignore le nom de la personne qui m'a aidé en cette circonstance.

Aucun secours ne m'a été donné par la police, et je n'hésite pas à déclarer que les deux agents dont j'ai signalé la présence se sont montrés ou lâches ou complices.

En effet, lorsque mon compagnon, M. de Grunne, sortant du dépôt des bagages, se dirigea à son tour vers la porte D, il retrouva les agents au même poste où je les avais aperçus, et voyant qu'on portait des coups (c'était évidemment à moi), il les apostropha en les priant d'intervenir. « Ce sont des gamins, » répondirent-ils, et ils lui tournèrent le dos.

Mais ce qui accentue encore le rôle de ces agents, c'est le fait suivant que M. le comte Albert de Robiano m'a prié de rapporter jusqu'à ce qu'il soit lui-même appelé à déposer.

M. de Robiano arrive à la gare vers 6 heures 50. La voiture qu'il avait prise pour transporter ses bagages s'arrête à quelques pas de la porte à cause de la bande qui en obstruait le passage; il en sort ayant à la main son sac et sur un bras sa pelise. Voyant que l'entrée dans la station était presque impossible, il pria deux agents de police (toujours les mêmes, sans doute) de le conduire jusqu'au guichet. Pour toute réponse, ils lui dirent : « Il est là, » et ne s'occupèrent plus de lui.

A peine ces paroles venaient-elles d'être prononcées que plusieurs individus s'emparèrent de M. de Robiano et l'emmenèrent de force sur la place où on lui asséna un coup sur la tête, par derrière. Seulement alors on le làcha.

Ne seraient-ce pas également les mêmes agents entre les mains desquels M. Letellier, je pense, avait remis l'homme ayant frappé M. Van Put et qui, pour tout accomplissement de leur devoir, n'ont rien trouvé de mieux à faire que de relâcher celui qu'on leur confiait? Enfin ne seraient-ce pas toujours les mêmes agents auxquels M. Guillaume, employé au chemin de fer Malines-Terneuzen, s'est adressé pour connaître le nom de leur collègue qui avait refusé d'arrêter l'homme qui avait porté un coup de couteau audit employé?...

En résumé, si les agents dont je signale ici la conduite, au lieu de rester immobiles, avaient mis le sabre à la main, avaient montré le moindre courage, le moindre souci de leur devoir, j'ai la conviction que les hommes composant la bande n'auraient pas tenu un instant devant cette attitude ferme, et les malheurs auraient été évités.

En France, en Hollande, partout, je pense, sauf en Belgique, il y a toujours des gendarmes de planton dans les moindres gares. Malines est une ville importante; on savait qu'il y avait foule ce jour-là, que l'obscurité était profonde au départ. Pourquoi les mesures que l'on prend partout en temps ordinaire n'ontelles pas été ordonnées par l'autorité compétente? Je me permets d'en poser la question.

J'ai entendu dire qu'une enquête avait été ouverte à Malines, même par les soins de l'autorité communale et à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur.

Je déclare ici que je n'ai été ni entendu ni appelé dans cette enquête. Je le signale hautement à qui de droit, me demandant si agir de pareille façon est en rapport avec les notions les plus élémentaires de fermeté, de justice et d'impartialité.

Bruxelles, le 11 avril 1876.

Cte DE BUISSERET DE BLARENGHIEN, Conseiller provincial.

# Annexe B.

État de fixation des heures de l'éclairage public au gaz pendant le mois de février 1876. (Article 18 de la concession.)

Š	LUNAISON,	COUCHER		HEURES	GRAND SERVICE.			LEVER du	PETIT SERVICE.			HEURES D'ÉCLAIRAGE	
DATES.		SOLEIL.		ALLUMER.	Extinction.	d'éclairage.		SOLEIL.	Extinction.	HEURES d'éclairage.		par nuit.	
		H.	M.	н. м.	н. я.	ft.	8/11	H. M.	EL. M.	R.	8/H	11.	8/11
4		4	50	5 53	ת	3	u	7 38	6 45	12	3	12	3
, 2		4	52	Id.	»	>	n	7 37	Id.	42	3	42	3
3	P. Q.	4	53	6 0	۰	,	n	7 36	fd.	12	2	42	2
4		4	55	ld.	ю	,	»	7 34	Id.	42	2	12	2
5	1	4	57	Id.	ά	»	N	7 33	ld.	12	2	12	2
6		4	<b>5</b> 8	Id.	41 0	5	n	7 31	ld.	7	2	12	2
7	Ì	5	0	6 8	n	l »	n	7 30	6 8	12		12	
8		5	2	Id.	20	,		7 28	ld.	12	n	12	,
9	P. L.	5	3	Id.	10	n	ъ	7 27	ld.	42	n	12	19
10	l	5	5	ld.	D		ه	7 25	ld.	12		12	
44		5	7	6 45	70	n	,	7 23	6 0	44	6	44	6
12		5	9	Id.	»	»	ח	7 21	Id.	11	6	41	6
43	Ì	5	41	ld.	11 0	4	6	7 49	Ià.	7	,	44	6
14		5	13	1d.	44 n	4	6	7 47	ld.	7	n	41	6
15	-	5	14	Id.	44 »	4	6	7 15	5 53	6	7	11	5
16	1	5	46	6 23	44 »	4	5	7 44	ld.	6	7	44	4
17	D. Q.	5	17	ld.	44 и	4	5	7 42	Id.	6	7	41	4
18	1	5	19	ld.	44 0	4	5	7 40	ld.	6	7	41	4
19	1	5	21	ld.	44 5	4	5	7 8	5 45	6	6	4.1	3
20		5	23	6 30	44 n	4	4	7 6	Id.	6	6	44	2
21	}	5	25	Id.	44 0	4	4	7 5	Jd.	6	6	4.4	2
22		5	27	Id.	44 »	4	4	7 2	Id.	6	6	11	2
23		5	28	ld.	44 n	4	4	7 0	5 38	6	5	11	1
24		5	30	6 38	44 »	4	3	6 58	Jd.	6	5	11	
25	N. L.	5	32	Id.	41 5	4	3	6 56	ld.	6	3	41	10
26		5	34	ld.	41 »	4	3	6 53	5 30	6	4	10	7
27		5	36	Id.	44 ×	4	3	6 51	ld.	6	4	10	7
28		5	37	6 45	σ	n	ית	6 49	ld.	40	6	10	6
29		5	39	la.	ъ	'n	D	6 47	ld.	-10	6	10	6
30							,						
34													
	1	,		TOTAUX.		73	2		1	263	1	336	3
										200	1	330	1,

Ainsi arrêté par le collége des bourgmestre et échevins de la ville de Malines. Malines, le 14 janvier 1876.

Par ordonnance:

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J.-D.-M. DE BRUYN.

A. VERHAGHEN.

# Annexe C.

# Liste du personnel de la police locale.

# MM. Deschutter, commissaire de police. Colen, commissaire de police adjoint. Rombauts, commissaire de police adjoint de 2e classe, toujours en bourgeois. Selderslag, Hendrickx, inspecteur. Manne, De Caluwé, Van Landewyck, -Clock, Depaepe, agent. Dierickx, Vanhooff, Lelong, Van Geen, Vercammen, Sanders, Jacobs, De Bie, Adam, Kees, devant la maison du bourgmestre, 6 à 8. Sillis, Joostens, Somers, Verhaegen, Alsteen, Naerhuysen, Coppin, Boeckmans, Joris, Goval, Bouvier, Beart, Aernout,

Koeckelberg, De Cremer, Schepers, De Cock, Ardies, Caers, [ Nº 184. ] (36)Sels, agent. Van Baclen, Verbruggen, Janssens, Biscamp. Doms, Blacs. Van Beveren, Manne. Maddens, Verstrepen, - nommé le 21 février dernier. Vander Zanden, -Vanden Eede, -Malines, 5 avril 1876.

A. VERHAGHEN.

Annexe D.

CERCLE CATHOLIQUE LA LOYAUTÉ, DE MALINES.

Malines, le 10 février 1876.

A M. le bourgmestre de la ville de Malines.

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'un grand concours de monde se produira à Malines, dimanche prochain, 13 de ce mois, à l'occasion d'une fête organisée par le Cercle « la Loyauté. »

Un cortége, accompagné de musique, quittera la gare, vers onze heures et demie du matin, et se dirigera par les rues de la Station, d'Hanswyck, de Notre-Dame, du Serment, des Bailles de Fer, de la Chaussée, la Grand'Place et les rues de Besser et de l'Empereur, vers le local du petit séminaire, plaine de Hoogstraeten.

La réunion et le banquet qui doit suivre, et où se trouveront assemblés de nombreux étrangers, auront lieu dans le même local.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Bourgmestre, qu'en votre qualité de chef de la police municipale, vous prendrez les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, tant à l'arrivée, que sur le parcours du cortége et aux abords des points de réunion.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, les assurances de notre très-haute considération.

Pour la commission organisatrice:

Le Secrétaire,

Le Président,

Jules Schoonheydt.

VICTOR FRIS.

Annexe E.

A MM. les président et membres de la commission d'enquête instituée pour connaître les événements du 13 février, à Malines.

## MESSIEURS.

Conformément à l'autorisation que vous m'avez accordée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements que nous avons recueillis au sujet des fâcheux événements du 13 février.

Ces renseignements, je vous les donne, Messieurs, sans aucune espèce de garantie et sous toutes réserves. Il vous sera facile d'en contrôler l'exactitude en faisant entendre les divers témoins qui sont signalés dans la note.

A côté des témoins, dont vous trouverez les noms dans les pièces annexés à la présente, j'appelle votre sérieuse attention, Messieurs, sur les personnes étrangères à Malines, qui ont en vain fait appel à la protection de la police et, notamment, je vous signale M. le comte de Buisseret, conseiller provincial; M. le comte Arthur de Grunne, rue Montoyer, 40, à Bruxelles; M. le comte Alb. de Robiano, à Tournai; M. Abel Le Tellier, avocat, à Mons, et M. de Burlet, Alexandre, avocat, rue du Prince-Royal, à Ixelles.

Vous trouverez aussi, Messieurs, les noms de plusieurs témoins dans la lettre publiée dans la Gazette de Liége dont le numéro est ci-joint.

Toutes ces personnes peuvent vous éclairer sur les faits administratifs, qui sont seuls, je pense, soumis à vos investigations.

C'est aussi sur ce terrain que je me suis placé exclusivement, quand j'ai eu l'honneur d'être entendu par vous.

Si par la suite vous croyiez devoir étendre votre instruction, en portant vos recherches sur de prétendus faits de provocation, dans ce cas, je sollicite d'être entendu de nouveau par vous pour compléter ma déposition.

En sinissant, je vous prie, Messieurs, de me faire convoquer à votre prochaine séance pour que je puisse entendre la rédaction de ma déposition et signer le procès-verbal dressé par M. le secrétaire.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Votre serviteur, Victor Fris.

Malines, 8 avril 1876.

#### INVENTAIRE DES PIÈCES JOINTES.

- 1º Extrait de la Gazette de Liège. Lettre collective de vingt-trois messieurs qui ont assisté à la manifestation du 13 février;
  - 2º Déposition de M. V. Henry, rédacteur en chef du Journal d'Anvers;

- 3º Déclaration de M. le comte de Buisseret (voir annexe A);
- 4º Copie d'une lettre adressée par M. le comte de Buisseret à M. le juge d'instruction;
  - 5º Aveux et provocations. Dépositions diverses (8 pages);
  - 6° Formation du cortége et Cinq-Coins. Dépositions diverses (2 pages);
  - 7º Constance. Dépositions diverses (3 pages);
  - 8º Station, cinq heures, et café Carsan. Dépositions diverses (3 pages);
  - 9° Notes sur l'agression de la société d'harmonie de Lierre;
  - 10º Marché-au-Beurre et Café des Arts. Dépositions diverses (6 pages);
  - 11º Station, six heures et demie à huit heures. Dépositions diverses ( pages);
- 42º Vicomte de Kerekhove et ses compagnons, neuf heures et demie, Bruel. Dépositions diverses (3 pages).

## No 1. - Extrait de la Gazette de Liége.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous un important document.

C'est la protestation de vingt-tois victimes ou témoins du guet-apens de Malines, des premiers exploits d'une bande de sicaires libéraux, protestation dirigée contre le langage odieux des journaux libéraux.

Cette protestation consiste dans le simple et froid exposé des faits; cet exposé ne laisse rien debout des mensonges de la presse libérale.

Le guet-apens en bande armée, dans la nuit, contre des citoyens inoffensifs, est établi, par ce document, à toute évidence.

Les noms des signataires à eux seuls sont une réfutation. Quel libéral oserait écrire que les comtes de Limburg, de Renesse, de Brigode, de Meeùs, que MM. Van Willigen, Emile et Richard Lamarche, Alfred Ancion et Maximilien Doreye, de Harlez et de Modave, de Grand'Ry et de Moreau, de Clerex, etc., etc., sont des provocateurs!!

Le document que nous publions restera : nous ne pouvons trop féliciter les vingt-trois signataires de l'acte de haute intelligence et de grande énergie qu'ils ont posé. Ils comprennent que le temps d'agir est venu, et qu'il faut faire entendre la vérité au pays. Ces messieurs se sont honorés eux-mêmes en plaçant leur nom en dessous de cette protestation. Tous les catholiques les en remercient.

Voici cette protestation:

Les soussignés, ayant tous assisté à la manifestation de Malines du dimanche 13 février et au banquet qui l'a suivie, attestent, chacun en ce qui le concerne, les faits suivants, comme protestation contre les récits des feuilles libérales :

- 1º Ils ont quitté successivement la salle du banquet, entre six heures et demie et sept heures, pour se rendre à la station et prendre le train de sept heures vingt-deux minutes;
- 2º Ils marchaient, à quelque intervalle, soit isolément, soit par groupes séparés, de deux à quatre personnes;
- 3º Quelques-uns ont traversé la ville par la Grand'Place, où régnait, en ce moment, une tranquillité complète, comme d'ailleurs sur tout le trajet jusqu'à

[ Nº 184 ]

( 39 )

la place de la Station. Les autres ont gagné la station, par les boulevards, qui étaient déserts et plongés dans une profonde obscurité:

4º MM. de Harlez, le sénateur Van Willigen, comte Paul de Brigode et deux ou trois autres personnes venues par les boulevards, sont entrés dans la station, par la grille voisine du bureau de bagages, sans rien remarquer d'anormal aux environs, qui étaient également plongés dans l'obscurité;

5° Un groupe compacte s'était massé aux abords de la porte d'entrée ordinaire de la gare : MM. de Clerex, Alphonse de Moreau, Léonce de Modave, Eugène Poswick et René Meretus ont pu se frayer un passage à travers ce groupe qui criait : A bas les catholiques, vivent les libéraux, et des mots flamands.

MM. Léonce de Modave et Alphonse de Moreau furent attaqués et frappés. Ils ont dù à la proximité de la station, où ils se sont réfugiés, de n'être pas blessés.

MM. Albert de Grand'Ry, comte Théodore de Renesse, Lamarche (Richard) sont arrivés ensuite, au milieu des mêmes cris, auxquels M. de Renesse a répondu : « Vive la tolérance et vive la liberté! » Il a dû bientôt quitter le bras de M. Lamarche, qui recevait un coup de canne dans la figure. M. de Renesse se retourna pour voir l'agresseur, mais il fut violemment poussé dans la station et ne put le reconnaître.

C'est en ce moment que M. Albert de Grand'Ry, resté en dehors et cherchant à dégager des amis, fut saisi par trois ou quatre individus, frappé sur la tête à coups de canne et atteint de plusieurs coups de poignard, dont l'un lui fit une blessure au côté.

Les deux frères de M. A. de Grand'Ry reçurent comme lui de nombreux coups de canne et de casse-tête; leurs chapeaux furent mis en pièce.

M. Raymond de Grand'Ry, au moment d'entrer dans la gare, a entendu quelqu'un du groupe dire à un autre : « Voilà le dernier, c'est à toi! » En même temps, il reçut un coup de casse-tête.

Un peu après sont arrivés MM. le comte Henri de Mecùs, Van de Putte d'Alost et Émile Lamarche. Ce dernier fut accosté par un individu du groupe qui lui demanda d'un ton brutal : « Étes-vous catholique ou libéral », auquel il répondit : « Catholique ou libéral, ce ne sont pas vos affaires. » Il put distinguer dans le groupe trois ou quatre hommes armés de gourdins et prêts à s'en servir. Il reçut par derrière, au moment où il entrait dans la gare, un violent coup de canne sur la tête.

MM. Emile Poncelet, les comtes Frédéric de Renesse et de Reding voulurent à leur tour pénétrer dans la station : ils furent accueillis par les mêmes cris. M. Émile Poncelet reçut deux coups d'un instrument contondant.

MM. Alfred Ancion et Max. Doreye, arrivés à la même heure, apercevant un groupe hostile qui barrait complétement la porte d'entrée, se détournèrent et entrèrent par la porte des bagages, engageant plusieurs de leurs amis à suivre la même voic.

MM. Van Overloop, sénateur, et Victor de Géradon furent séparés l'un de l'autre par le groupe hostile, au travers duquel M. de Géradon parvint difficilement à se frayer passage.

M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur, arrivant seul à la gare par les

[ N° 184. ] (40 )

boulevards, et un peu en retard, aperçut à une certaine distance de la station un groupe d'individus dont la plupart étaient armés de cannes. Il évita ce groupe et entra librement dans la station, dont les abords immédiats étaient presque déserts en ce moment.

Les signataires n'ont pas constaté la présence de la police; une grande obscurité régnait aux alentours de la gare. Bon nombre de personnes de Liége et des environs avaient pris le train de six heures vingt minutes sans être molestés, et sans rien remarquer d'anormal aux alentours de la gare.

Comte Philippe de Limburg-Stirum, Guillaume de Harlez, Michel de Clercx de Wareux, cointe P. de Brigode-Kemlandt, Eug. Van Willigen, Eugène Poswyck, Émile Lamarche, Émile Poncelet, Maximilien Doreye, Richard Lamarche, comte Frédéric de Renesse, comte Théodore de Renesse, Léonce de McDave, Arthur de Modave, Victor de Géradon, Alfred Ancion, Alfred Simonis, chevalier de Moreau, Édouard de Grand'Ry, Albert de Grand'Ry, comte Henri de Meeûs, comte Aloys de Reding.

#### Nº 2.

Voici quelques particularités relatives à la journée du 13 février dernier que j'ai passée à Malines :

Arrivé à la gare de Malines avec le train venant d'Anvers, vers dix heures du matin, j'y rencontrai un de mes amis, M. Alexandre de Burlet, avocat à Bruxelles. Avisant peu après une société de musique qui entrait en ville par la rue d'Egmont, je la suivis en compagnie de MM. Al. de Burlet, Edouard Neut, de Bruges, et de M. E. Despret, de Nivelles. Cette société était de Lokeren. Elle a passé en cortége à côté de la demeure de M. le bourgmestre de Malines sans la moindre manifestation hostile à ce magistrat. Elle jouait des airs inoffensifs pour tout le monde. Aucun eri n'a été proféré contre le bourgmestre ou ses amis. Aussi est-il de toute fausseté de prétendre qu'en entrant dans Malines, la société de Lokeren a provoqué ou insulté qui que ce soit. Son attitude a été correcte et irréprochable en tous points.

Le soir, je suis revenu à la station en compagnie de M. Jules Schoonheydt, secrétaire du comité organisateur de la réunion du 13. Nous avions quitté la salle du banquet vers sept heures et demie, ignorant entièrement ce qui s'était passé aux abords de la gare. Pendant le trajet du petit séminaire à la station, nous rencontrâmes des bandes d'individus criant les uns « à bas la calotte, » les autres chantant le Van't ongediert der Papen. A quelques minutes de la gare, nous fûmes distancés par une escouade de gendarmes courant précipitamment. Cette circonstance nous mit en éveil et, ayant hâté le pas, pour savoir ce qui attirait la force armée, nous fûmes bientôt à proximité du bâtiment de la station.

La place était éclairée au moyen de quelques torches qui projetaient une lucur fort indécise. Quelques groupes se montraient dans l'ombre. Les gendarmes,

(41) [ N° 184. ]

échelonnés en haie, se déployaient en avant de la garc. Au moment d'entrer dans l'enceinte formée par cette haie, un employé du chemin de fer (il portait une casquette de sous-chef) s'avança vers nous, nous « demandant de le suivre. »

Je m'arrétai court et je lui demandai « pourquoi. » J'ajoutai que, citoyen libre dans un pays libre, je me croyais parfaitement le droit d'aller prendre seul et comme je l'entendais, mon coupon de départ au guichet.

L'employé m'expliqua alors qu'une agression avait eu lieu contre les catholiques; qu'il y avait des blessés, et que c'était dans l'intérêt de l'ordre qu'il intervenait. Lui ayant demandé ce qui s'était passé, il me répondit brièvement : « Je ne connais pas tous les détails, mais ce que je sais, c'est que des gueux ont, sans aucun motif, attaqué les catholiques revenant du banquet. Ils se sont jetés sur ceux-ci lorsqu'ils arrivaient paisiblement pour prendre leurs coupons, au guichet. C'est une vraie indignité, » ajoutait-il.

J'insiste sur ce témoignage spontané et pris sur le vif. Je le rapporte en substance. Je reconnaîtrais parfaitement l'employé dont il est question. C'est un homme brun, de trente à trente-cinq ans, de taille moyenne assez élancée. Il était fort poli.

Après ce colloque et après avoir pris acte, ainsi que M. Jules Schoonheydt, des paroles de cet employé, j'entrai dans l'intérieur de la station où se trouvaient de nouveau des gendarmes. Ils parcouraient les groupes des catholiques qui attendaient l'heure du départ pour Anvers et Bruxelles en disant « que les gueux allaient filer. » Il est de fait qu'à huit heures, l'intérieur de la gare était encore peuplé de gens malintentionnés et qui injuriaient les catholiques isolés. Je vis alors MM. Jules et Constantin de Burlet qui me racontèrent la scène de l'agression et les voies de fait dont ils avaient été l'objet, ainsi que leur frère Alexandre.

Je n'ai vu qu'un seul agent de police à l'extérieur de la station. Il se promenait. A l'intérieur, il n'y en avait pas un seul. Je n'ai pas non plus remarqué d'agents de police dans les rues en venant à la station. Et cependant celles-ei étaient pareourues par des bandes à allures menaçantes pour les catholiques.

J'atteste la complète exactitude des faits qui sont signalés ci-dessus.

VICTOR HENRY, Rédacteur en chef du Journal d'Anvers

Nº 4. — Copie d'une lettre adressée par M. de Buisseret au juge d'instruction.

Bruxelles, le 20 mars 1876.

Monsieur le Juge,

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt de chacun de révéler tous les points relatifs à l'attentat commis à Malines, le 13 février. Je viens donc vous parler d'une des nombreuses attaques qui se sont produites en ce jour. Le récit m'en a

été fait par M. Lamquet, directeur du chemin de fer Malines-Terneuzen, dont je suis l'un des propriétaires et administrateurs.

Peut-être que M. Guillaume, chef de dépôt et des ateliers au susdit chemin de fer, vous aura déjà fait le récit dont je viens vous entretenir; mais n'ayant pas eu l'occasion de le voir et, par conséquent, me trouvant dans le doute à ce sujet, je préfère vous écrire, d'autant plus que ce que je vais avoir l'honneur de vous dire m'a été rapporté textuellement par M. Lamquet qui le tenait de M. Guillaume lui-même.

Le 15 février, vers sept ou huit heures, M. Guillaume suivait la rue du Bruel, se rendant à la gare pour assaires de service. Il se trouvait seul. Tout à coup quatre ou cinq individus l'arrétèrent en lui disant : « Ètes-vous catholique ou libéral? » Doué d'une nature très-vive et énergique, M. Guillaume, qui appartient, je pense, à l'opinion libérale (nous n'avons pas pour habitude de seruter quelles sont les opinions de nos employés), se sentit exaspéré en présence d'une question attentatoire à sa liberté individuelle, et il répondit : « Je n'ai pas de compte à vous rendre » ou quelque chose de ce genre. Aussitôt il reçut dans l'aîne un coup de couteau. Il essaya de se désendre et reçut en outre des coups de bâton. Ensin, grâce à sa jeunesse et à son agilité, il parvint à se dégager et, portant la main à la poche de son vêtement, il sit mine de posséder un revolver et menaça de tuer le premier qui l'approcherait.

Presque au même moment, il aperçut un agent de police et, lui désignant celui dont il avait reçu le coup de couteau (homme à grosses lèvres portant sur l'une d'elles une cicatrice), le pria d'arrêter cet individu. L'agent s'y refusa.

Indigné d'une pareille conduite, M. Guillaume se rendit à la gare où il retrouva le susdit agent de police en compagnie de deux autres. (Ce sont probablement ceux dont j'ai signalé la conduite dans ma déposition.)

Il s'approcha des agents et les pria de lui dire quel était le nom de leur camarade dont il avait à se plaindre. Les agents ne voulurent pas lui répondre et se bornèrent à lui dire une phrase de ce genre : « Nous n'avons rien à démêler avec vous. »

Mais, par bonheur, passait en ce moment M. Steinmetz, ancien chef de M. Guillaume, alors que ce dernier se trouvait encore à l'arsenal. Il lui raconta le fait et le prit à témoin. Or, M. Steinmetz connaissait l'agent en question, et il donna son numéro à M. Guillaume, je ne m'en souviens pas parfaitement, mais je crois que le numéro était le 27.

J'affirme sous serment, si cela est nécessaire, que tels sont les faits que m'a rapportés M. Lamquet, et je vous transmets cet écrit, Monsieur le Juge, pour que vous en fassiez tel usage que vous jugerez convenable.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) Cte Buisseret de Blarenghien, Conseiller provincial.

A Monsieur De Bruyn, juge d'instruction, à Malines.

(45) | N° 184.]

## Nº 5. - Aveux et provocations.

Peeters, domestique chez Craulenx, rue Montagne-aux-Corbeaux, se trouvait, le matin du 45 février, dans un estaminet où est entré le fils Veroft, ferblantier, rue d'Adeghem. Celui-ci a apostrophé le témoin en lui demandant : « Zijt gij ook een Suske? — Waarom vraagt gij dit? » a répondu le témoin, et Veroft a repris : « 't Is maar dat er zal geslagen en gesteken worden. »

Alphonse Lauwens, sils du plasonneur, Marché-au-Bétail, a entendu ses ouvriers pendant qu'ils déchargeaient des planches chez le batelier Wauters, Dyle, faire l'aveu qu'ils avaient reçu de l'argent pour frapper les catholiques et même désigné une personne qui leur en avait donné.

Vanopdenbosch, cabaretier, au Keyzer, chaussée de Louvain, déclare que le lundi 14 février, le fils de l'ébéniste Houtmortels, rue des Nonnes, 51, s'est vanté d'avoir donné un bon coup au fils de M. le représentant de Kerckhove.

Soetens, maçon, Pont-Meys, 47, a vu arriver en ville la bande du Neckerspoel vêtus d'une blouse et tous armés de gros bâtons.

La femme Michiels, cabaretière, Montagne-aux-Corbeaux, a raconté que quatre hommes sont entrés dans son estaminet, dont l'un a dit qu'il avait vu à la Cour impériale un « kattecop » voulant traverser la foule. En voyant cela, il a longé le mur, s'est jeté sur ce monsieur, a appelé la jeune garde qui est immédiatement accourue, et ce monsieur a été « afgeslagen ». Quelque temps après, ce même individu sortant de sa poche dans le même cabaret une pièce de cent sous, un de ses compagnons lui dit : « Gij hebt zekers geld van de liberalen gekregen? » et il répondit : « Ziet dat gij het ook krijgt. »

Jeanne Roodhoofd, servante chez Mariën-Verlinden, pépiniériste, Neckerspoel-Borght, se trouvait, le lundi 14 février, chez Van Dessel, boulanger, rue de l'Empereur. La femme du cabaret « het Dal » du Neckerspoel racontait que, la veille, dans son estaminet, s'était présenté Jean Gysbrechts du Neckerspoel pour boire un verre de bière et, lui montrant un gros bâton, il disait : « Savez-vous à quel bâton j'en suis déjà? Voici mon quatorzième. » Sur une remarque de la femme, il a quitté le cabaret, et elle l'a vu retourner en ville avec deux autres individus dont l'un était Boon ou Boonen, ouvrier chez Bénard, meunier à Pasbrug, qui avait antérieurement, dans la journée, un frac, et qui était venu mettre une blouse.

De ce fait peut témoigner aussi la femme de Jos. Deneef, jardinier, Neckerspoel (recht over de poel).

Ryckaerts, demeurant aux Tuileries, a raconté que le baes du café Frascati lui a dit dans un moment d'abandon : « De Heeren hebben bij mij hunnen frak komen uittrekken, en eenen kiel aandoen. »

La femme Gysemans, estaminet Houten-Gevel, rue d'Hanswyck, assirme que le garde-ville Jacobs a déclaré dans son estaminet avoir eu en mains la canne enlevée par les assaillants à M. le représentant de Kerckhove.

Elle déclare en outre qu'un nommé Hertogh, sils du forgeron de Sempst, a raconté dans son estaminet être entré au cabaret le Château-d'Or, rue d'Egmont extérieure, dans la soirée du 13, et y avoir trouvé le nommé Van den Bergh,

 $[N^{\circ} 184.]$  (44)

François, fils du boucher des Bailles-de-Fer, et un des fils Vandiepenbeek, brasseur, qui se sont écriés lorsqu'un homme est venu apporter des chapeaux : « Dat is al de 35° of 37°. »

Goetgebuers, éclusier, demenrant rue d'Hanswyck, se trouvait au cabarct de Valkeniers, même rue, torsque trois messieurs de Termonde qui s'y trouvaient paisiblement attablés, ont été malmenés grièvement par des libéraux.

Jacobs, fils, demeurant presque vis-à-vis le Steenbrug, chaussée de Wavre-Sainte-Catherine, a entendu dire par Houtmortels et un nommé Tossyn: « Dat de zoon van Papatje (nom injurieux donné à M. de Kerckhove) wel zal gevoeld hebben de stokslagen, die zij hem op zijne ribben gegeven hebben. »

Le domestique de M. le sénateur de Cannart d'Hamale, lorsqu'il est allé faire sa plainte au bureau de police, a entendu dire à un agent auquel on reprochait probablement son inaction : « Men weet niet wat doen om wel te doen. »

Lauwers, vigilantier, rue A B, a déclaré en présence de Van Bosch, boulanger, Bournous, teinturier, Verlinden, épicier, habitant tous trois la rue Sainte-Catherine, que, se trouvant dans un cabaret près d'une église, le lendemain du 15 février, à l'occasion d'un baptème, ce cabaretier se vantait d'avoir donné un coup de sa clef dans la figure d'un Anversois, et que le coup doit avoir perforé la joue. Après cet exploit, il a poursuivi sa victime, mais sans pouvoir l'atteindre.

M. Dewinde, père, demeurant à Merchtem, déclare et est prêt à l'affirmer sous serment, que la mère du nommé Van Evecoren, né à Buggenhout, garde-excentrique à Malines sur la ligne Malines-Terneuzen, lui a dit que son fils a été assailli par des libéraux, à l'intérieur de la gare (à son poste, probablement), et qu'ils ont voulu l'arracher de là pour faire précipiter le train dans le canal. La mère de ce garde habite Buggenhout.

Jeannette Claes, Neckerspoel, n° 7, a entendu Wyckmans, Eugène, fils du boulanger habitant le Neckerspoel, étant en conversation avec Van Hoof, Neckerspoel, n° 50, lui dire : « Gij moet er maar op slaan en naar geen bloed zien. »

Joséphine Vandenborre, Meysbrug, nº 11, a vu Willems, Edouard, demeurant plaine des Berthoud, nº 7, et Vanderhaegen, Richard, demeurant rue des Augustins, 115, donner des horions aux étrangers. Reprochant ces faits le lendemain à Willems, celui-ci répondit : « Ja maar, ik heb er toch niet op geslagen gelijk Vanderhaegen. »

Wellens, Catherine-Pauline, épouse Demayer, Kempische-Boer, rue de l'Empereur, a entendu raconter par le sculpteur François . . . . qu'il a donné des coups et qu'il en a vu donner.

M<sup>11e</sup> Debie, demeurant Longue-Rue-Neuve, 53, a, paraît-il, dans la matinée du 43 février, reçu une lettre qu'elle a lue. C'est alors seulement qu'elle s'est aperçue qu'elle était destinée à son voisin qui était invité à se rendre, le soir, à la station, armé « om de suskens af te ranselen. » Il paraît que M<sup>11e</sup> Debie a trèsbien compris le sens de cette lettre et que, pour cette raison, elle ne l'a pas remise à son voisin, notoirement connu pour ses opinions libérales violentes.

François Torfs, domestique chez le fermier Fr. Rymenants, «aan Hagelsteen,» route de Berlaer à Wavre-Sainte-Catherine, fut rencontré, dans la soirée du lundi 14 février, aux environs de la Pompe, en face de la Bergère, rue de

(45) [N° 134]

Neckerspoel, par une troupe d'environ yingt-cinq personnes. Sur le cri : « Wie daar, » il répondit : « Eene Sus. » On l'entoura en le menaçant et on lui donna des horions. Dans cette troupe se trouvait « de scheeve Mollemans » qui. en le reconnaissant, s'écria : « Die jongen heet Sus, ik ken hem, » ce qui fit qu'on le laissa tranquille. Outre ce Mollemans, Torfs a reconnu parmi les assaillants u den grooten Gysbrechts en de jongens van Carême, » tous du Neckerspoel. Peut-être en a-t-il reconnu d'autres, peut-être aussi, puisqu'il est allé avec eux, leur a-t-il entendu raconter des prouesses de la veille.

Janssens, employé chez M. Dessain, imprimeur, et demeurant chez Dekkers, Nieuwerk, a dit à MM. Vansintsiet et Alex. Lernoud, employés dans la même maison, avoir entendu dans l'après-midi De Poorter, rue d'Egmont, 5, s'écrier, à la Fleur de Lys: « Wij zullen ze dezen avond wel vinden. »

Bols, cabaretier, rue de Neckerspoel, 151, a entendu deux employés du moulin Bénard (Pasbrug), les nommés Boon ou Boonen (Hollandais) et Albert (déserteur français), se vanter de leurs prouesses.

L'ouvrier tonnelier de M<sup>me</sup> veuve Somers, brasseur, rue des Tanneurs, affirme que de l'argent lui a été offert pour prendre part à la bagarre.

Stadler, rue du Lièvre, 5, s'est trouvé, le lundi 14 février, dans un casé où un ouvrier menuisier de Cabany dont il ignore le nom, mais que l'on nommait de son prénom Polydore, et qui demeure rue de la Chèvre. racontait qu'au sortir de la Cour impériale, la veille, il avait reçu un coup de casse-tête au-dessus de l'œil, par un de ses amis qui le prenait pour un « calotin ». Et comme on lui demandait si cela ne l'avait pas révolté, il répartit que non et que cela prouvait que son ami était bon pour sa besogne.

Stadler, rue du Lièvre, 5, précité, a assisté aux scènes de la gare. Pendant qu'il se trouvait au café Carsan, attablé avec trois messieurs étrangers, Wyckmans, du Neckerspoel, y est entré et a voulu, avec quelques compagnons, se jeter sur eux.

Goutryn, ouvrier relieur chez M. Dessain, a raconté à plusieurs de ses compagnons qu'il a entendu, le 13 février, assez tard dans la soirée, Willems, ouvrier à l'arsenal, demeurant Zakbrug (ancienne maison Vandamme), conter que deux ouvriers de Vandiepenbeek lui ont offert de les accompagner pour aller contre-manifester à la station. Il a refusé. Se trouvant à la station, Willems dit avoir vu un des fils Vandiepenbeek ordonner à cet ouvrier d'aller taper sur les catholiques. Un des deux est bientôt revenu blessé et a dit qu'il en avait assez.

Ce propos a été tenu dans un estaminet tenu par Naarhuysen, rue de la Grue.

Degroof, relieur, rue de la Dame-de-Malines, rapporte que Rocher, barbier, déclare qu'un nommé Ceusters, cordonnier, rue Sainte-Catherine, s'est vanté dans le cabaret het Hof van Spaniën, rue Sainte-Catherine, d'avoir donné force coups, et ce, en présence de la cabaretière et de Versaet, ancien plombier-zingueur, demeurant en quartier chez Verdier, rue de Stassart.

Le lundi 14 février :

Van de Walle, houtiquier, Longue-Rue-des-Bateaux; Léop. Maes, maître maçon, rue des Béguines, 29; Verheyden-Bouvier, industriel, 93, Bruel: Willems, fabricant de chaises, Cinq-Coins, 5; Vandenbuggelaer, cordonnier, rue Notre-Dame, 90; Van Goolen, plombier, Marché-au-Bétail, 30, et les deux

 $[ N^{\circ} 184.]$  (46)

frères Seroen, rue d'Egmont extérieure, 22, se trouvaient ensemble à l'estaminet la Presse, Bruel, 89, lorsque le plus jeune des Seroen raconta que, se trouvant, la veille au soir, à l'hôtel du Cheval d'Or, rue des Béguines, Jan Gysbrechts, du Neckerspoel, y est entré en criant: a Ik ben liberaal. » Il cherchait querelle à tout le monde et, à plusieurs reprises, on avait voulu le faire sortir, lorsque tout à coup est survenue une bande armée de falots, à la tête de laquelle se trouvait Augenot-Castor, Grand-Pont. Ils voulaient entrer dans le café pour y ravager tout, lorsque Madame est parvenue à les en empêcher. Seroen ajoutait qu'alors il a entendu Augenot dire : a Laat ons de gaz uitdoen en onze fakkels aan de muur afrossen. »

Mile Van Bambeke, demeurant rue de Neckerspoel, a dit à Edouard Delact et à Barbe Doms, déjà cités, qu'une demoiselle Chenot, demeurant aussi au Neckerspoel, a entendu dire par un agent de police à un monsieur qu'elle connaît, au moment où le cortége passaît Marché-aux-Grains : « Si on mettait ce beau bouquet en pièces, je ne pourrais encore rien faire. »

Wens-Desmedt, Jacques, menuisier, demeurant rue des Capucins, est assilé à la Jeune Garde et reçoit pour cela de l'argent. Sa semme l'a dit au nommé Colenbunders, Jean, potier, demeurant rue Keerbergen, et a ajouté qu'il avait reçu 6 francs le 13 sévrier et qu'il reçoit souvent de l'argent, ce qu'elle regrette beaucoup.

Van Hontvelt, domestique chez M. Van Melekebeke, pharmacien, rue Notre-Dame, a raconté à M. Geens-Hermans, boucher, rue du Bruel, que M<sup>me</sup> Pallemaerts, tailleur, Bruel, lui a dit, trois jours avant la manifestation, qu'elle savait de son mari qu'on attendait 200 suskens et que les libéraux se préparaient à bien les rosser.

Louis Van Horenbeek, cordonnier, demeurant Pré-aux-Oies, frère de Pierre Van Horenbeek, employé à l'hôtel de ville, doit avoir été blessé dans la journée du 15, parce qu'il n'est plus sorti depuis. Pendant le carnaval, il n'est sorti que masqué, probablement pour cacher ses blessures.

Un nommé *Engels*, marchand ambulant, Neckerspoel, paraît être lui aussi compromis dans les désordres du 43 février.

Vandenbosch-Vanderauwera, rue des Tanneurs, nº 1, s'est trouvé, le lendemain du 13 février, à l'estaminet Petit-Paris, rue du Bruel, lorsque Derkinderen, demeurant place Ragheno, y est entré. En le voyant entrer, le baas de l'estaminet l'a félicité vivement de sa conduite d'hier et des coups qu'il avait donnés.

Vanderveken, menuisier à l'arsenal, demeurant rue des Augustins, a raconté à Édouard Delaet, rue de la Manche-d'Or, qu'il a vu passer le cortége au Marché-au-Bétail, où quelques individus jetaient de la balayure dans les rangs. Sur quelques observations vives qu'on faisait, un libéral a tiré son couteau pour en faire immédiatement usage.

Le beau-frère de M. Janssens, horloger, Marché-au-Bétail, et qui demeure chez lui, a vu une société de musique qui, après que le cortége était entré au séminaire, revenait vers la Grand'Place, insultée par des libéraux à la hauteur du Café de l'Amitié. Les libéraux se jetaient dans les rangs.

Stadler, rue du Lièvre, 3, précité, a vu l'après-dinée, vers deux heures, au

pont de la Fontaine, Derkinderen, place Ragheno, insulter un corps de musique qui y passait paisiblement.

Seroen, fils, bijoutier, Quai aux Avoines, se trouvait à Frascati, après la rentrée du cortége. Plusieurs personnes qu'il connaît et qui étaient hostiles à la manifestation y sont entrées. Elles ont dit en sortant : « Tot vier ure ; van hier gaan wij naar de Coupe (local de la Jeune-Garde). »

Le baas de l'estaminet, « het Poorthuis, » rue de l'Empereur, s'est plaint à la police des faits suivants : Dans son établissement se trouvaient attablés des gens paisibles de Niel, entre deux et demic et trois heures, attendant la fin de l'assemblée. Gysbrechts, Wyckmans et Vanhoof, tons trois du Neekerspoel, y sont entrés criant : « Hier zijn de liberalen, met poeder en met lood, schieten wij de Sussen dood. » Ils ont renversé les chaises et la lampe à pétrole et en frappant d'une chaise un paisible habitant de Niel, ils ont fait naître toute une bagarre.

Devos, maître menuisier, Mélane, accompagné de plusieurs de ses amis qui étaient venus pour la manifestation, rencontra, vers trois heures et demie quatre heures, au pont de la Grue, le cabaretier Franckx, de l'estaminet la Jeune Garde, Keerbergstraat. Celui-ci s'est mis à les injurier. « Laissez ces personnes tranquilles, » dit Devos, « elles ne vous font rien. » A quoi Franckx répondit : « Wij zullen u strak wel vinden. »

Peeters, mécanicien, rue Sainte-Catherine et Minne, ouvrier plombier chez P. Francq, Bailles de Fer, ont vu un nominé Rillaerts debout sur une table, au Labyrinthe, local de l'association libérale, entre trois et quatre heures de l'aprèsmidi, et l'ont entendu s'écrier : « N'ai-je pas bien travaillé ce matin? Ce soir je ferai encore mieux. »

Guillaume Verpoorten, tambour de la garde civique, demeurant Stompaertshoek, est allé au Labyrinthe, à la suite des instances de ses compagnons. La Jeune-Garde y était réunie. Un nommé Rillaerts, ouvrier peintre chez Mardulyn est monté sur une table pour proposer : « Die vuiligheid die vandaag in de stad gekomen is er cito of sessens uit te kuisschen. » Sur le cri : « Ja! ja! » il a réclamé l'aide des autres, parce que seul il ne le pouvait pas et qu'il avait cinq ensants. Le compagnon de Verpoorten a même riposté que lui en avait sept.

De Reding, étudiant à Louvain, pendant le cortége du matin, il a entendu crier sur l'air des « Lampions » le cri de : « 100,000 francs » et plusieurs coups de sifflet.

# Nº 6. - Formation du cortége et Cinq-Coins.

Thys-Vandenaudenaerden, rue de l'Étuve, 1, a vu à midi, aux Cinq-Coins, au moment où le cortége passait par là, le nommé Breugelmans, ouvrier fabricant de chaises, voulant frapper une personne du cortége.

Le nommé Thys a vu donner de l'argent à des gamins pour crier et frapper, par la Jeune-Garde. Dans ce qu'il appelle la Jeune-Garde, il a reconnu les nommés Capellen, tils, Riemslagh, pâtissier, et le roux Van den Berghen, fils du boucher, Bailles de Fer.

Ansiau, rue Notre-Dame, poëlier, a vu, aux Cinq-Coins, parmi plusieurs autres, le fils du boucher Van den Berghen, Bailles de Fer, à pied bot (roux), insultant le cortége.

Ed. Seldenslagh, a vu le matin Geets, directeur de l'académie, entouré d'une masse d'individus aux Cinq-Coins.

Léon Dewulf, demeurant rue d'Egmont extérieure, a vu entrer en ville la Société de Lokeren. Il se trouvait devant la maison du hourgmestre et affirme n'avoir entendu aucune provocation.

Fernand Lyon, notaire à Thy-le-Château, près Charleroi, a vu le matin, près de l'Hôtel de la Campine, deux corps de musique qui se mettaient en branle et qu'il a suivi jusque près de la rue Notre-Dame. Ces musiciens ont constamment joué et n'ont pu par conséquent huer personne.

Flament, orfèvre, cimetière Saint-Rombaut, se trouvait rue d'Hanswyck lorsque le cortége est arrivé. Il l'a suivi vers les Cinq-Coins et a remarqué vers la fin de la rue d'Hanswyck. Persoons, fils, demeurant Tuilerie, Van Wesembeek, fils aîné, sous la tour, et Van den Bergh, fils (à pied bot) du boucher, Bailles de Fer, qui se trouvaient au milieu de la rue sans vouloir se retirer, en disant: « De weg is zoo goed voor mij als voor u », (paroles de Van den Bergh). Flament et Paul Ryckmans, rue de la Chaussée, sont intervenus et ont enfin réussi à les faire quitter le milieu de la rue.

Aux Cinq-Coins, le roux Vandenbergh, autre fils du boucher des Bailles de Fer, en voyant arriver Flament le signala à ses compagnons, parmi lesquels Geets, Vanhorenbeck, et autres qui criaient et sifflaient, en criant : « Daar is hij weer. » Flament a répondu : « Vivent les catholiques, » en agitant la main.

Van Driquelle, orfèvre, rue des Tanneurs, accompagnait Flament, ainsi que Van den Boyenas, fondeur en cuivre, rue des Huit-Béatitudes.

François Nuyens, rue des Augustins, 9, a vu un commissionnaire portant une affiche de la Jeune-Garde qui, aux Cinq-Coins, était poussé par les libéraux qui se trouvaient là de façon à se trouver bientôt au milieu du cortége. Nuyens l'en a empêché, mais comme malgré cela la même manœuvre se répétait, Nuyens a réclamé le concours d'un agent de police qui s'y est refusé d'abord, mais qui ensin a dit au commissionnaire de rester hors du cortége.

Daniel Verschaeren, ajusteur, Quai Schermoels, a vu à la place Ragheno, Depoorter, rue d'Egmont, insultant ceux qui fermaient le cortége, auxquels il criait : « Mannen van vijf franken en van tonnen bier. »

M<sup>me</sup> Antoine, demeurant place d'Egmont, dit à Barbe Doms qu'elle est restée à la maison toute la journée du 13 février et qu'elle n'a entendu aucun cri provocateur devant la maison du bourgmestre ni avant ni après le cortége.

Barbe Doms, rue de la Manche-d'Or, 17, s'est promenée jusque vers midi place d'Egmont, à partir de dix heures. Elle n'a entendu aucune espèce de provocation ou de cri devant la maison du bourgmestre.

#### Nº 7. — Constance.

Ansiau, poëlier, rue Notre-Dame, précité, qui faisait partie du cortége, a vu un nommé Rillaerts qui a essayé de porter le désordre dans le cortége entre la Comète et la Concorde.

Jos. Dencef, jardinier, Neekerspoel (recht over de poel), a vu qu'on insultait le cortége à son passage devant la Constance, qu'il y avait là des individus mal intentionnés voulant provoquer une bagarre. Il y a entendu pousser des cris par cette bande et il a vu des voyous frapper de la casquette les personnes faisant partie du cortége.

Albrechts, Jean-François, ajusteur à l'arsenal, rue Vooght, 11, a vu une bande d'individus arriver de la rue du Bruel au moment où le cortége passait Grand'Place et aller se poster au coin de la rue du Besser. Elle ponssait des cris et des huées et essayait de couper le cortége. Parmi cette bande se trouvait Derkinderen, cabaretier, place Ragheno, qu'une circonstance particulière faisait reconnaître aisément; il avait un pied chaussé d'un soulier et l'autre d'une pantousse.

Van Munster, Henri, peintre, rue Sainte-Cathérine, se trouvait au commencement de la rue de Besser, lorsque le cortége passait. Il fournira des renseignements à ce sujet.

Flament, orfèvre, cimetière Notre-Dame, après que le cortége était passé aux Cinq-Coins, a suivi les libéraux qui, avec le commissionnaire de la Jeune-Garde, se sont tous rendus à la Grand'Place par la rue du Bruel. Tous étaient armés de gourdins. Flament a entendu un de ces messieurs dire au commissionnaire : « Waarom hebt gij er met uwe plank niet op geslagen? » Ils chantaient : Van 't ongedierte der papen. A peine arrivés à la Grand'Place, ils se sont mis à siffler et sont allés se poster devant la Constance, en criant : « Haou! haou! Flament et ses compagnons se sont placés devant eux pour protéger le cortége. Agacé par leurs cris, il s'est retourné une fois en criant : « A bas les gueux. » Vers la fin du cortége, les gueux ont bouseulé ceux qui les retenaient et sont tombés sur les rangs. Le chapeau de Flament a été jeté à terre.

La femme *Pletsers*, rue de Beffer, 1, a vu et entendu les gueux qui se trouvaient sous ses fenêtres crier et siller, alors qu'aucun cri n'était parti du cortége.

Boremans, chanoine, inspecteur diocésain, rue Fossé-au-Poil, a entendu la même chose. Il a vu un meneur qui se tenait derrière les autres, qui semblait donner le mot d'ordre.

M<sup>110</sup> Verschueren, demeurant in Sint-Franciscus, à côté de la Constance, certifie, elle aussi, que ce sont les gueux massés devant la Constance qui ont commencé les cris. Chez elle se trouvait la servante de M. le doyen Van Campenhout qui a constaté la même chose.

Vermylen-Vermeeren, instituteur à Keerbergen, qui se trouvait à la fenêtre chez M<sup>lle</sup> Cloetens, demeurant à côté de M<sup>lle</sup> Verschueren susdite, a constaté la même chose.

[ N° 184. ] (50 )

Catherine.... (Kato), fille de boutique de M<sup>11e</sup> Cloetens, certifie que les gueux ont commencé à crier et ont provoqué la scène dite de la Constance.

Gellens, professeur au collége Saint-Rombaut, a assisté à la même scène et certifie, lui aussi, que les provocations sont parties du groupe arrêté devant la Constance.

Van Driquelle, orsèvre, rue des Tanneurs, et Vandenboyenas, sondeur en euivre, rue des Huit-Béatitudes, ont constaté que les cris partaient de ce même groupe et ont aidé Flament pour saire de leurs corps un rempart au cortége.

Laenen, sils, demeurant rue de Besser, est également intervenu activement pour tenir en respect cette masse de provocateurs qui, continuellement, ont voulu se jeter sur le cortége pour le couper.

Verscharen, Daniel, quai Schermoels, et Kieboom, ajusteur, rue Zele, ont tous deux été témoins de ce fait, que vers la fin du cortége les gueux, massés devant la Constance, se sont jetés sur le Vlaamsche Bond qui fermait la marche et y ont distribués des coups et des horions.

Les demoiselles du mayasin de Mile Cloctens, établies depuis rue de Besser ou Marché-au-Bétail, ont, elles aussi, vu toutes ces scènes et sont, elles aussi, d'avis que ce sont les gueux seuls qui les ont provoquées.

Honoré Dewinde, rue du Marché-aux-Charbons, 72, à Bruxelles, a entendu les premiers coups de sifflet partant du groupe arrêté devant la Constance. Il a immédiatement donné ordre à la musique qui le précédait de joner.

Émile Poschelle, rue du Midi, 12, à Bruxelles, a été témoin de la même provocation.

Vandenbosch, menuisier, à l'arsenal, membre de la section chorale du Vlaamsche Bond, a raconté à Édouard Delact, rue de la Manche-d'Or, ce qui suit : « Le Vlaamsche Bond venu sur la Grand'Place dans le cortége, plusieurs individus, qu'on dit de la Jeune-Garde, ont voulu couper le cortége et n'ont fait que hurler et provoquer. Le principal hurleur de cette bande était le nommé Deswerdt, menuisier audit arsenal. »

# Nº 8. — Station, cinq heures, et Café Carsan.

Van Dingene, employé chez M. Dessain, a vu vis-à-vis la Cour Impériale un individu donner un coup de pied au chef de musique de la Société de Lierre, qui était paisiblement assis dans l'estaminet. Il a été blessé, on a poursuivi le coupable qui s'est enfui.

La fille adoptive de Levens, cabaretier, rue d'Hanswyck, 76, a vu et entendu Derkinderen, ouvrier à l'arsenal et cabaretier, demeurant place Ragheno, exciter les jeunes gens qui se trouvaient à cinq heures du soir vis-à-vis la Cour Impériale, à se ruer sur les catholiques.

Goossens, ouvrier chez Michiels, horloger, rue Notre-Dame, raconte que Decock, fils, de l'estaminet het Zwart Peert, Bruel, est entré à la Cour Impériale où il a vu quelques catholiques paisiblement attablés dans un coin. Ne se voyant pas en force suffisante, il est allé chercher du renfort à l'extérieur. Il est revenu

[ Nº 184. ]

et avec ses compagnons il s'est mis à insulter ces catholiques. Un parent de l'hôtesse de la Cour Impériale (voerman bij Ragheno) est intervenu, a pris Decock par le collet et a dit qu'il n'entendait pas qu'il cherchât querelle à des personnes paisibles.

Albrechts, Jean-François, rue Vooght, 11. précité, a vu le tumulte près de l'estaminet Carsan, place de la Station. C'était la Société de musique de Lierre qui voulait prendre le train de cinq heures vingt-six minutes et qui était attaquée par une bande de libéraux. Le nommé Derkinderen, place Ragheno, se disputait avec les messieurs de Lierre. A ce moment même, un membre de cette société a raconté au témoin que le chef de musique avait été maltraité et que Derkinderen avait porté le premier coup de bâton à un de ces messieurs faisant partie du groupe.

Au milieu du tumulte s'est présenté le commissaire de police Deschutter et il engageait les Lierrois à entrer dans la gare. Il ne portait pas son écharpe en évidence et comme on ne le connaissait pas, les Lierrois l'ont repoussé le prenant pour un des assaillants. Après qu'il cût décliné ses qualités, on l'a entouré de respect et on lui a fait connaître l'attaque dont on avait été l'objet.

Joseph Schevenants ou Schevenhals, menuisier, rue du Chevalier, se trouvait le 15 février, au Café de la Couronne, place de la Station, avec un ami nommé Leysen, serrurier poèlier, Varché-au-Poisson.

Ils ont vu quatre musiciens entrer chez Carsan. A peine y étaienf-ils entrés qu'ils furent jetés violemment à la porte et que Derkinderen les battait à coups redoublés de bâton. De la Couronne ils ont vu également un vieillard terrassé par les gueux devant la gare. Ils ont couru à son secours et l'ont fait entrer à la station.

Puis ces mêmes témoins se sont rendus à la Cour Impériale où sont entrés quatre messieurs d'Anvers qui frédonnaient une chanson et qu'ils engagèrent à se taire, ce qui se fit immédiatement. Après avoir vidé leur verre, les Anversois sortirent de l'estaminet, mais arrivés sur le seuil de la porte, ils y furent attaqués par la Jeune-Garde qui les attendait à leur sortie et qui les rossèrent d'importance.

Posté, demeurant au coin de la rue de la Dame de Malines, déclare qu'Alphonse Hermans a reconté à son atelier qu'un homme dont il ignore le nom, mais qui travaille à l'arsenal et est connu sous le sobriquet de « Hercule » avait arraché trois ou quatre instruments de musique.

Émile Verheyden, fils, demonrant rue du Bruel, 95, a appris qu'un M. Maes, dentiste, demourant Longue rue des Bateaux, se trouvait à la Cour Impériale, en société du président d'une société catholique, quand le nommé Pierre Houtmortels est entré à la tête d'une nombreuse bande et a désigné ce catholique étranger à sa bande qui s'est jeté sur lui et l'a affreusement maltraité. Ce même renseignement est fourni de plusieurs autres côtés.

Jean Maes-Vandenbroeck, dentiste, Longue rue des Bateaux, 5, a racouté au Café du Cheval-d'Or, en présence des témoins suivants : Martin Meerberghs, demourant au coin de la Vieille rue de Bruxelles, P. Hensmans, fils, demourant rue de la Montagne, et Adolphe Verheyden, demourant Longue rue des Bateaux,

[ N° 184. ] (52)

que le 45 février il se trouvait chez Greven, place de la Station au moment où un homme blessé y est entré. On l'a introduit dans une place séparée, et Maes l'a suivi lorsqu'un individu armé d'un bâton lui a dit en le menaçant de ce bâton : « Gij zijt ook een van die deugnieten, wil ik u ook doodslaan? »

Maes a reconnu cet individu, mais celui-ci est allé le lendemain faire ses excuses et Maes ne veut pas le dénoncer.

Dominique Brouillard, ouvrier à la 4<sup>re</sup> division, 5<sup>e</sup> section, à l'arsenal, demeurant à Hombeek, a vu Derkinderen, place Ragheno, frapper sur des personnes place de la Station. Derkinderen portait un soulier et une pantousse.

Nº 9. — Notes sur l'agression de la société d'harmonie Sainte-Cécile de Lierre, le 15 février 1876, à Malines.

-----

La société Sainte-Cécile de Lierre a pris part au cortége organisé à Malines, le 13 février. A son arrivée, elle s'est rendue à l'hôtel de la Cour Impériale, rue d'Egmont extérieure, à proximité de la station. C'est là que, lorsque le cortége a eu lieu, le drapeau et les instruments de musique ont été déposés; c'est là qu'était fixé le rendez-vous pour le départ par le train de 3 heures 26 du soir.

A cinq heures, la société a quitté la Cour Impériale; la musique ne jouait pas; on n'allait pas en corps, mais par groupes détachés, suivant pour la plupart les trottoirs. Le premier groupe se composait de quatre des plus jeunes musiciens, MM. Evariste d'Erbée, Macha, Vloeberghs et Van Nuffelen.

Pendant que la société cheminait ainsi vers la station, elle a été dépassée par une bande de quatre ou cinq individus munis de gourdins et chantaut le refrain des gueux : Van 't ongediert der Papen. Ces individus sont entrés au café de la Station, situé à l'angle de la rue d'Egmont et de la place de la Station. Il est à remarquer que cette maison est assez élevée et qu'on y entre en montant trois marches. Au moment où le premier groupe, composé des quatre jeunes musiciens, passa devant le café, deux hommes se tenant sur la marche supérieure ont frappé de leurs bâtons les jeunes musiciens qui ont paré les coups au moyen de leurs instruments. Voyant leurs amis attaqués, d'autres musiciens sont accourus pour les défendre, et il s'en est suivi une mêlée où des coups réciproques ont été échangés.

Cette scène venait à peine de finir que M. Dellens, Simon, chef de musique, sortit un des derniers de la Cour Impériale. Voyant du monde assemblé au coin de la rue et ne se doutant de rien, il voulut traverser la foule. Mal lui en prit, car un des individus, se trouvant sur les marches du café de la Station, lui donna un vigourenx coup de talon sur l'œil droit, ce qui occasionna une blessure. L'auteur de ce coup se réfugia ensuite à l'intérieur du café.

Il y ent encore quelques pourparlers devant la station, mais tout cela dura peu de temps; les scènes en question se sont passées au bout de cinq à six minutes, car tout le monde était à temps à la gare et est parti par le train de 5 heures 26.

Les noms des agresseurs sont inconnus, mais la police de Malines doit les

( 53 ) [ N° 184.]

connaître. M. le commissaire de police et son adjoint, M. Colen, se trouvaient sur les lieux ou du moins sont survenus pendant qu'on se battait.

Depeuter, Jean-Baptiste, boucher; Van Ocklyen, Jacques, maître maçon et entrepreneur, et Alois Roëll, pâtissier, membre du conseil communal, tous trois domiciliés à Lierre, ont vu le premier assaut. Tous, ainsi que les victimes, s'accordent à dire que le principal agresseur était un homme de taille moyenne, assez corpulent et portant des moustaches noires; il avait un paletot et un chapeau habillé.

M. Louis Ceusters, conseiller communal et négociant à Lierre, sortait également de la Cour Impériale, lorsque, arrivé à la rue, il vit la bagarre. Il intervint pour faire cesser la lutte, mais il reçut un coup de canne de l'agresseur ci-dessus décrit, et il parvint à saisir cette canne, de même que celle d'un autre agresseur. A l'aide de quelques autres personnes, il se rendit maître de ces objets, quand il se sentit appréhendé. En se retournant, il a reconnu l'adjoint Colen à qui il a remis ces cannes comme pièces de conviction, après s'être bien assuré que Colen le reconnaissait. Colen a de suite remis ces cannes à un monsieur âgé qui paraît avoir été M. De Schutter, commissaire de police. Ce même agresseur a donné à Censters un coup de poing et, dans la mêlée, Ceusters a perdu son chapeau.

Voulant récupérer son couvre-chef, Ceusters, sur une indication gu'on lui donna, se rendit dans un café situé en face de la Cour Impériale et, là, il a rencontré un individu qui, spontanément, lui tendit un chapeau. « Ce n'est pas le mien, s'écria Ceusters, mais si je vois bien, vous avez le mien sur la tête. » Vérification faite, il en était ainsi; aussi le chapeau fut-il rendu à M. Ceusters. Mais, au même instant, celui-ci reconnut dans son interlocuteur l'agresseur d'il y a peu d'instants et dit : « C'est à vous que j'ai enlevé une canne. — Oui, répondit l'interlocuteur, je le regrette, c'est une canne qui a coûté quinze francs. — Je l'ai remise à M. Colen, adjoint commissaire, reprit M. Ceusters. — Alors e'est bien, dit l'interlocuteur, je l'aurai bien de retour. Vous êtes sans doute étranger comme moi? continua-t-il. - Oui, » dit M. Ceusters qui s'aperçut cependant bien vite qu'il n'était nullement étranger, car lorsque M. Ceusters s'approcha du buffet pour payer son verre de bière, le cafetier refusa d'accepter de l'argent en disant que ce monsieur (il montrait et désignait l'interlocuteur en question) payait pour tout le monde. Il y avait beaucoup de personnes dans le café et on y donnait largement à boire.

M. Bellens est assez grièvement blessé, un certificat de médecin le constate. Son agresseur était un homme assez long, portant moustaches blondes et ayant une écharpe de soie blanche. M. Vanderaudera, Dominique, tanneur à Lierre, a vu l'agresseur et l'agression.

Indépendamment de ces deux scènes, il y a encore eu des disputes sur la place de la Station, entre Gérard Herygers, directeur de vente, àgé de cinquante-quatre ans, et le commissaire adjoint que Herygers dit n'avoir pas connu. Ceci est postérieur aux scènes précédentes. Herygers a été frappé et porte à la main des traces de violence.

Les deux chefs qui se sont tenus sur les degrés du café de la Station se sont le plus distingués, mais il paraît que les assaillants sortis de ce café, tous armés de gourdins, étaient d'environ quinze.

 $[N^{\circ} 184.]$  (54)

Pendant le cortége, plusieurs musiciens ont entendu des menaces. Notamment aux Bailles-de-Fer, quelqu'un a crié: « Gij zijt de stad nog niet uit, » ce qu'ont entendu Ev. d'Erbée, Aug. Herygers, Henri Anas.

# Nº 10. — Marché-au-Beurre et café des Arts.

Louis Smets, fils, tailleur de pierres, Longue rue des Bateaux, 48, a vu, le 43 février, à cinq heures et demie, près du Marché-au-Beurre, le nommé Wyckmans, Jean, ébéniste. Longue rue des Bateaux, qui se trouvait au milieu d'une bande, porter des coups de canne. Les gens qui formaient cette bande avaient de petits billets blanes sur le chapeau.

Joseph Wellens, compositeur-typographe, Auweghem-Steenveg, 9, a vu, vers cinq heures et demie, une bande qui se battait rue du Bruel, en face du Marché-au-Beurre. Il a reconnu parmi eux Smets, employé à l'hôtel de ville; Wyckmans, du Neckerspoel, et son frère, de la rue des Vaches; Veroft, ferblantier, rue d'Adeghem.

François Beerts, artiste peintre, rue aux Laines, à Anvers, a été blessé à la tête par une bande de jeunes gens sortis du Labyrinthe et pertant tous sur leur chapeau de petits billets blanes, qui l'ont poursuivi jusqu'au Marché-au-Beurre, où a eu lieu la bagarre.

Alphonse Verheyden, négociant, Longue rue des Bateaux, déclare: Lorsque nous sommes sortis du cercle catholique, à cinq heures et demie, nous avons été accostés par une bande de jeunes gens du Neckerspoel portant de petits papiers blancs sur leur chapeau. J'ai vu porter des coups par un nommé Jean (?) Gysbrechts qui était à la tête de cette bande; Wyckmans du Neckerspoel en faisait aussi partie. La bande s'est ensuite divisée en deux: une partie est entrée au café des Arts, l'autre partie a continué en criant: « A la station! »

Pierre Schuytten, avenue Moretus, 62, a vu un homme qu'il sait être du Neckerspoel, qu'il connaît très-bien, quoiqu'il en ignore le nom, et dont le signalement est : grand, n'ayant qu'un œil ou louche, blouse bleue, chapeau feutre noir et rond, frapper, à la Grand'Place, un étudiant de Louvain avec un gros bâton et l'a vu frapper aussi rue du Brucl.

Le signalement susdit répond à celui de Gysbrechts, Jean, du Neckerspoel.

Steemans, tourneur, rue du Poivre, 20. J'ai vu une bande de gens sortir, à cinq heures, de la Coupe (local de la Jeune Garde); ils étaient tous armés de cannes.

De Vos, menuisier, Mélane, précité, a vu, à la tombée de la soirée, dans une bagarre, au Marché-au-Beurre, un ouvrier chaisier qu'il connaît bien, mais dont il ignore le nom, lever un bâton pour frapper les étudiants qui étaient attaqués par une bande. Un de ses amis d'Anvers a enlevé le bâton. Steffens, ouvrier chaisier, armé d'un bâton, faisait également partie des assaillants.

Pierre Van Hammée, poêlier, rue Sainte-Catherine, se trouvait à la Coupe vers cinq heures; il y a entendu dire: « Allo, wij moeten gaan, 't is al te laat. »

(55) [N" 184.]

Il connaît la plupart des personnes qui s'y trouvaient et qui étaient armées de bâtons.

François Peeters, demeurant rue des Vaches, chez son beau-frère, Corneille Bosmans, boucher, est sorti de chez lui vers quatre heures, a traversé la Grand'-Place et y a vu Gysbrechts, avec quelques compagnons, insulter les catholiques. Il a vu, dans l'avant-soirée, le fils Carin, demeurant rue du Petit-Bruel, à la Foire de Leipsig, frapper sur les catholiques au Marché-au-Beurre. Carin a été emmené par deux gardes-ville. Déjà auparavant, Peeters l'avait vu porter des coups, à la Grand'Place.

Nuyens, François, rue des Augustins, 9, est survenu au café des Arts au moment où la bataille avait eu lieu. Il a tâché de calmer les étudiants qui avaient été attaqués et s'est aussi adressé à des libéraux dans le même but. Il y a remarqué notamment parmi les libéraux tous ceux qui sont notoirement connus pour l'exaltation de leurs idées.

Albrechts, Jean-François, rue Vooght, précité, est allé vers la Grand'Place après le départ des Lierrois. Il y a rencontré des jeunes gens catholiques venant du cercle. Ils ont été poursuivis par une bande débouchant à et portant de petits papiers au chapeau. Cette bande a opéré sa jonction avec des gens du Neckerspoel armés de gourdins et conduits par le nommé Gysbrechts, et ils ont suivi les catholiques rue du Bruel et sont tombés sur eux au Marché-au-Beurre, en présence des agents de police Ardies et Sillis qui étaient complétement débordés. Sillis même a été frappé par un individu faisant partie des assaillants.

A ce moment passait par là le nommé Vandenboyenas, Jean-Léonard, ouvrier jardinier, demeurant Pennepoel-Nieuwendyk, Kaputsteen, qui a reconnu Gysbrechts à la tête d'une bande et agitant une canne.

La femme Roekens, demeurant Hanswyckvaart, a entendu la femme Suetens, bouchère, Bruel, dire qu'elle a vu et reconnu les personnes qui ont frappé au café des Arts.

Joseph Van Battel, étudiant en médecine, rue Sainte-Cathérine, en entendant dire que des étudiants étaient aux prises avec des gueux au café des Arts s'y est rendu avec Henri Dieudonné, étudiant en pharmacie, demeurant Marché-aux-Poissons, n°. Van Battel a vu et entendu qu'on s'y disputait très-vivement, et la fille de la maison lui dit qu'elle était indignée de la conduite de ces petits messieurs (en désignant la Jeune Garde). Et elle ajoutait qu'elle avait vu ces forcenés se jeter sur un jeune étudiant qui était sorti pour satisfaire un besoin. Il paraît que le fils Fraipont faisait partie de cette bande.

Paul Ryckmans, fils de l'imprimeur, rue de la Chaussée, a vu une bande nombreuse se rendant rue du Bruel. Peremans et Pallemuerts fils, en paraissaient les chefs.

Le même témoin a vu à la Grand'Place, courant vers la rue du Bruel, Gysbrechts, Jean, du Neckerspoel, avec deux autres dont un criant : « Wij moeten ons spoeden, want 't is al in gang. »

Vandewalle, boutiquier, demeurant longue rue des Bateaux; Verheyden-Bouvier, négociant, rue du Bruel, 93; Verbeeck, serrurier, rue Leegheid, 23;

Vangoolen, plombier, Marché-au-Bétail, 30; Willems, fabricant de chaises, Cinq-Coins, 5, et l'employé du notaire X. De Pauw, ont vu dans la rue du Bruel, à la hauteur de la rue du Chien Bleu. un groupe d'environ quarante personnes, parmi lesquelles Geets, directeur de l'académie, qui injuriait une personne. Ce groupe était composé pour moitié de tous jeunes gens de quinze à vingt ans dont plusieurs entraient alternativement au café des Arts pour s'attaquer ensuite de nouveau aux étrangers. Est survenu M. Fr. Nuyens qui a engagé Geets à quitter et à ne pas exciter, mais dès que M. Nuyens avait le dos tourné, Geets recommençait. Pour tous ces einq témoins Geets semblait l'âme de ces groupes et leur attitude était réellement provocatrice. Au milieu de cette bagarre est survenue une dizaine d'individus parmi lesquels Eugène Wyckmans, du Neckerspoel, qui les commandait, ayant un gros bâton au bout duquel se trouvait une boule et avec lequel il menaçait de frapper si Van Hoof, François, cabaretier, Neckerspoel, 30, qui faisait partie de la même bande et qui connaissait Vandewalle, n'avait crié: « Halte-là, daar is verraad, Vandewalle is daar. »

Lamair, Pierre, fils, demeurant Zeelstraat, 36, déclare qu'il se trouvait le 43 février, vers le soir, au café des Arts, et que le nommé François Van Hoof, cabaretier, rue de Neckerspoel, 50, qui se trouvait en compagnie de la Jeune Garde est monté sur une table, criant: « Mannen, gij moet geenen schrik hebben, gij moet de katholieken maar aanranden en naar geen bloed zien en als ik kommandeer vooruit moet gij allen blijven staan. » Sur ce, f.éonard Steffens, ouvrier chaisier, rue des Draps. et J.-B. Steffens, ouvrier chaisier aussi, rue des Capucius, qui s'étaient joints à la Jeune Garde, ont dit à Van Hoof: « Mijnheer, hier zijn ook nog stokken. » Ces deux derniers avec le commissionnaire de Marchal, pâtissier, rue de la Chaussée, menuisier de son état, ont d'ailleurs partout été les premiers et les derniers à attaquer les étrangers, et, détail caractéristique, J.-B. Steffens s'est trouvé le soir à l'hôtel de la Coupe coiffé d'un chapeau enlevé à un étranger.

Le même témoin a vu Franckx, cabaretier, à l'estaminet la Jeune Garde, Keerbergstraat, frapper plusieurs personnes.

Doms, Barbe, demeurant rue de la Manche d'Or, et Delaet, Edouard, demeurant dans la même maison, ont rencontré rue du Bruel, vers six heures, un groupe d'individus porteurs de cannes plombées parmi lesquels se trouvait un nommé Celis, demeurant Longue rue Neuve. Le même Delaet a entendu dire le lendemain au dit Celis on à sa femme, par Mees, cabaretier, aussi Longue rue Neuve : « Quelle affaire que celle d'hier, quel bonheur que je n'y étais pas, » à quoi la femme Celis répondit : « Tout le monde ne peut pas en dire autant. »

Baens, Jacques, sculpteur, demeurant rue de l'Écoutète, et Jacobs, Corneille, rue du Neckerspoel, ont assisté tous deux aux scènes du café des Arts et du Marché-au-Beurre.

Crom, tapissier. Marché-au-Beurre, a été attaqué et défendu par son ouvrier, Rossel; tous deux pourraient fournir d'utiles renseignements à ce sujet.

J.-B. Bruneau, ouvrier à l'arsenal, demeurant vieille chaussée de Bruxelles, a vu les scènes du Marché-au-Beurre.

Crombecq, Émile, commis de négociant, vingt-quatre ans, demeurant à

( 57 ) [ N° 184.]

Anvers, place du Marteau, 3: « Quelques minutes avant six heures, je sors de l'endroit où nous avions diné. J'étais en compagnie de M. Billette et de quelques autres amis. Nous arrivons sur la Grand'Place quand je vois venir sur nous un individu porteur d'un gourdin qu'il fait tournoyer au-dessus de sa tête et dont il nous menace. Je m'adresse à lui et je lui dis : « Vous devez cesser de nous menacer de votre bâton. » Il me répond qu'il peut faire de son bâton ce qu'il lui plaît. Je lui réplique qu'il peut avoir un bâton, mais qu'il lui est défendu d'en menacer les passants. Sans tenir compte de mes protestations, il continue ses menaces. Alors j'avise un agent de ville que je somme d'amener notre agresseur. Il s'y refuse d'abord, mais alors intervient un M. Verheyen, de Malines, qui se joint à nous pour demander à l'agent de ville que notre homme soit conduit en lieu sûr. On le mène au bureau de police, où j'ai appris qu'il se nomme Smets. Je crois que je saurais parfaitement le reconnaître. Bientôt après, il est sorti du bureau de police et a recommencé ses menaces, mais nous sommes partis dans une autre direction. »

Matthyssens, Guillaume, vingt-deux ans, rue Houblonnière, 2. Anvers, entrepreneur de pompes funèbres: « Vers cinq heures, j'étais sorti de la Loyauté, avec une soixantaine d'autres catholiques. Quand nous arrivames au Marché-au-Beurre, j'étais au premier rang; tout à coup j'entendis crier: « On nous attaque. » Nous nous retournâmes tous et je vis une bande d'hommes s'en aller après une lutte de quelques instants. On me dit qu'un des nôtres venait d'être blessé. On m'a dit depuis que c'était M. Beerts, artiste-peintre, à Anvers.

René de Grave, étudiant à Louvain, avait diné au café des Arts. A quinze ils ont été chassés par des individus, criant : a Vous êtes des cochons, des imbéciles. » Rue du Bruel nous fûmes arrêtés sur le cri de a Barrez » et l'on frappa les derniers; de Grave alla chercher la police. Au poste il y avait deux ou trois agents qui semblaient de mauvaise humeur et qui feignirent ne pas comprendre. Ils finirent par dire qu'ils allaient venir, où qu'ils y enverraient l'agent posté rue du Bruel. Lorsqu'il fut revenu au Marché-au-Beurre, la bagarre continuait. Au café des Arts, il avait vu un meneur qu'il reconnaîtrait et dont il a donné le signalement au procureur du Roi. Ce meneur, rue du Bruel, désigna à ses compagnons de Grave en le montrant du doigt et en criant en flamand : « Désiré, c'est celui-là qui t'a insulté au café des Arts. » C'est probablement le nommé Gysbrechts dont le signalement correspond à celui qui a été transmis.

Wautelet, étudiant à Louvain, a vu, à trois reprises différentes, un petit gueux à barbe noire, d'abord rue du Bruel, puis au café des Arts et enfin à la gare. Chaque fois il criait, et à la gare Wautelet l'a vu frapper.

Rue du Bruel, Wautelet a reçu un coup de poing. Jean Overloop, étudient natif de Malines, dont le père habite le Neckerspoel, a reconnu Jean Gysbrechts dans cet assaillant, à la description qu'en faisait Wautelet. Il a vu un gueux en frapper un autre pour dépister sans doute les recherches.

Colaert, étudiant à Louvain, a vu rue du Bruel un individu, qu'on lui a dit être Gysbrechts, armé d'un énorme gourdin, frapper en blasphémaut.

Les élèves du petit séminaire, rentrant du salut qu'ils avaient été chanter à Hanswyck, furent salués par des personnes se trouvant au Kempische Boer, rue de l'Empereur, par toutes sortes d'injures. Entre autres, M. Deus, professeur,

 $[N^{\circ} 184.]$  (58)

entendit le mot de dief lui adressé. Les élèves, pour riposter, crièrent : « Hou! hou! Vivent les catholiques! »

## Nº 11. - Station, de six et demie à huit heures.

Colson, brigadier à l'arsenal, 1<sup>re</sup> division, 5<sup>e</sup> section, a vu le dimanche, 13 février, dans l'avant-soirée, un individu sauter sur la table, dans la salle d'attente de 3<sup>e</sup> classe, et crier, en brandissant un poignard : « Vivent les libéraux. »

Peeters, Jean, ouvrier, rue des Vaches, 6, s'est trouvé à la station de six à neuf heures. La place de la Station était, entre six et sept heures, remplie de gens armés de grosses cannes, qui criaient : « Vivent les gueux. » Ils agitaient constamment leur canne en l'air. Quand quelques catholiques isolés arrivaient à la gare, ils les entouraient : les premiers bousculaient tandis que ceux qui se trouvaient à l'arrière-plan frappaient.

M<sup>me</sup> Diedens, bouchère, Marché-au-Poisson, se trouvait à la gare en compagnie d'une demoiselle « Net » demeurant dans la ruelle voisine de la maison Diedens. Elle a vu :

- 1º Verost, sils, serblantier, rue d'Adeghem, srapper de la canne les passants inossensifs et même elle lui en a fait des reproches;
- 2º Un nommé Wens, ouvrier chez Vanden Eynde, rue Notre-Dame, qui frappait sur tous les étrangers qu'il pouvait atteindre, il est même blessé à la main;
- 3º Un ouvrier demeurant chez Franckx, fabricant de meubles, rue Notre-Dame, frapper sur des étrangers. Ce même ouvrier avoue avoir reçu, dès le matin, de l'argent de la Jeune Garde. De ce dernier fait est témoin, Léon Vanderauwera, boulanger, rue Milsen.

La femme Diedens affirme qu'un étranger donnait le mot d'ordre en criant : « Allez. » Ceux qui l'entouraient étaient habillés convenablement (deftig). Celui qui donnait le mot d'ordre était armé « met een stoksken waar een poignard uitsprong. »

M<sup>mc</sup> Diedens prétend que cet étranger était grand, noir, et portait moustache. Il avait un long paletot brun.

M<sup>11c</sup> Steenackers, mercière, rue de la Chaussée, 50, et sa servante étaient à la même place à la gare.

Joseph Wellens, Auweghem Steenweg, 9, cité plus haut. Après la bagarre du Bruel, la bande en question s'est transportée à la gare où elle s'attaquait à tous ceux qui arrivaient pour prendre le train. Il a notamment vu les frères Steffens, tambours de la garde civique, demeurant rue Zele, porter des coups. Il a vu aussi porter des coups à des gardes-ville et un homme menaçant le chef de station.

Après ces exploits, devant la Cour Impériale où avait lieu un rassemblement, il a entendu Depoorter, rentier, rue d'Egmont, crier : « Slaat er maar op. »

Goris, Longue rue Neuve, y a renversé un jeune homme.

Peeters, Joseph, compositeur-typographe, Zeelstraat (Keting), 71, a vu, entre

( 59 ) [ N° 184. ]

six et six et demie heures du soir, la Jeune Garde donner une sérénade au bourgmestre en chantant la Brabançonne, puis Van 't ongedierte der papen. La bande s'est rendue de la maison du bourgmestre en criant : « En avant la Jeune Garde » à la Cour Impériale, puis à la Couronne. Il a entendu là Decock, fils de Decock, cabaretier, in 't Zwart Peerd, Bruel, s'écrier : « Laat ons naar de statie gaan, om seven een kwart ure komt er cenen trein aan, de eersten, die wij tegenkomen, moeten er aan. » La bande s'est rendue à la gare où il a assisté aux scènes et a reconnu parmi les assaillants :

- 1º Franssen, qui a demeuré au Kapucienenblijk et qui actuellement demeure Longue rue du Chevalier;
  - 2º Apers, sculpteur;
  - 3º Van Steenwegen, cordonnier, rue des Augustins;
  - 4º Pallemaerts, fils, rue du Bruel (avec un gros bâton);
  - 5º Bronne du Nieuwhuys, Neckerspoel (le plus jeune fils);
  - 6º Bolle, rue de la Chèvre;
  - 7º Veroft, ferblantier, rue d'Adeghem (avec un gros bâton);
- 8° Vandoren, fils (roux), Bailles de Fer. Il se trouvait dans la bande, mais il ne l'a pas vu frapper.

Il était accompagné de Rosséou, Egide, employé chez M. Opdebeeck, agent de change, et de Vercammen, François, ouvrier menuisier, demeurant tous deux rue Sainte-Cathérine.

Le premier l'a quitté après avoir été blessé à huit heures et demie, le second l'a accompagné partout.

Vergouts, chef monteur à l'arsenal, demeurant rue de l'Ecoutète, et Teerlinckx, ouvrier dans le même atelier, ont entendu raconter à Vanden Eynde, Marché-au-Beurre, membre de la Jeune Garde, qu'il s'est trouvé à la gare avec un falot et un poignard. Il a tenu encore d'autres propos compromettants.

Alphonse Deswerdt, ouvrier ajusteur à l'arsenal, rue Sainte-Cathérine, 97, a vu Depoorter, déjà cité, au moment où les premières attaques avaient lieu à la gare, accourir, la canne levée, criant : « Slaat dood! Slaat dood! » et pardessus la tête des autres asséner des coups de canne.

Parmi ceux qui frappaient il a reconnu:

Wyckmans, du Neckerspoel, et Veroft, rue d'Adeghem.

Il ajoute qu'au moment où il a vu Depoorter porter des coups, est survenu Snyers, ouvrier ajusteur, demeurant rue de la Chèvre, in het Gulden Kruis, qui, quoique ne connaissant pas Depoorter, pourrait en établir l'identité.

M<sup>me</sup> Quinand a entendu dire à un individu qui, après l'arrivée de la gendarmerie à la gare, est entré dans son café la Cour Impériale : « Ik heb al veel te veel slagen gehad voor mijne drij franken. »

Steemans, rue du Poivre, 20, précité: « J'ai suivi les étudiants par les Bailles de Fer et la rue Notre-Dame, lorsqu'ils allaient prendre le train; ils n'ont posé aucun acte repréhensible sur tout le parcours de la route. J'ai vu à la gare une bande frapper des passants inoffensifs. J'ai parfaitement reconnu dans cette bande Deswert, sculpteur, rue des Bâteaux, portant une canne plombée, qu'il a fait résonner sur le pavé. Je l'ai vu frapper. J'ai vu Van Doren, fils, des Bailles de

Fer, sortir un pistolet de sa poche, en disant : « 'T is geladen, ik schiet rad de Sussen dood, »

L'agent de police Alsteen, demeurant au coin du Biest, a vu le pistolet et en a fait la remarque à Van Doren. Moi-même j'ai appelé l'attention de cet agent sur ce porteur de pistolet, et Alsteen m'a répondu : « lk zie het wel. » Dans cette bande se trouvait encore Somers, fils du pâtissier, Bruel, qui a dit à Cluytens, peintre, Grand'Place : « Laat ze maar komen, wij zullen nog slagen, wij hebben er al veel geslagen. »

Vers huit heures un quart, j'ai vu un monsieur, se trouvant sur le seuil de la porte de la Cour Impériale. s'indignant contre les agresseurs. Un petit gros qui est tailleur et qui demeure ruc de la Chèvre, à côté d'un marchand de semences et qui se nomme, je crois. Penninckx, s'est jeté sur ce monsieur, l'a enlevé jusque dans la bande où on s'est mis à le battre. Après qu'il avait été battu il a été ramené chancelant à la Cour Impériale.

Druyts, Charles, négociant, rue d'Hanswyck, 11, allait être entouré rue d'Egmont extérieure, quand il a été protégé par Henri Verrept, Tuileries, qui le connaissait. Wyckmans, Eugène, est venu les rejoindre. Druyts lui a dit : « Pourquoi vous en prendre à moi que vous ne connaissez pas? » à quoi Wyckmans a répondu : « Ik zal vechten tegen al dat katholiek is. » Druyts et Verrept sont entrés à la Couronne et Wyckmans les a quitté pour se diriger vers la gare où le tumulte commençait.

Devos, maître menuisier, Mélane, précité, a vu à la gare Jacques Weus, menuisier, demeurant Keerbergstraat, se trouvant au milieu des groupes qui stationnaient devant la gare.

François Knops, garçon boulanger chez Broeckx, rue Sainte-Cathérine, déclare qu'il a vu Levens, boulanger, rue Haute, au coin de la rue Saint-Jacques, frapper à tour de bras les paisibles messieurs qui entraient à la station.

Il a vu la même chose d'un Wyckmans. Il a entendu dire par les agents de police qui étaient de planton à la gare : « Neemt ze hunne fakkels af. »

Un commissaire a arrêté un individu qu'il avait vu donnant des coups de bâton. Ce commissaire l'a relâché aussitôt après.

Un garde-ville, louche, à ce qu'il paraît, s'est retiré en voyant qu'on se battait.

Paulus, cabarctier, in Leuven, rue d'Hanswyck, a vu donner des coups à la gare, à trois ou quatre messieurs qui revenaient du banquet. Il croit que M. Wasseige était du nombre.

Philippe Beernaert, ouvrier orfèvre, Longue rue Penniack, 31, a entendu et vu le domestique du bourgmestre, Philippe. .. crier de toutes ses forces : « Slaat er maar op, » et qu'il a vu ce même domestique ramasser un chapeau et le cacher sous son habit. Ceci avait lieu entre sept et sept heures et demie, à la porte de la station où avait lieu la bagarre.

Le même témoin a vu le fils Veroft donner des coups de bâton.

Pierre Van Immerseel, cultivateur chez sa mère, veuve Guillaume Van Immerseel, demeurant contre la chaussée communale de Wavre-Sainte-Cathérine, se trouvait le soir du 43 février, à la station de Malines et a reconnu divers assaillants avec lesquels il a même parlé.

(61) | N° 184. ]

François Peeters, rue des Vaches, chez Bosmans, boucher, précité, a vu à la gare le sils Verost, rue d'Adeghem, s'agiter au milieu des bandes.

Les deux servantes du restaurant de la gare, ont vu Depoorter, rue d'Egmont, se ruer sur M. de Burlet et cela après que M<sup>me</sup> Dewulf venait de quitter le même poste d'observation, d'où elle avait vu le dit Depoorter faire des gestes menaçants contre M. de Burlet.

Delaet, chaisier, rue Notre-Dame, 32, se trouvait le 13 février, à l'estaminet la Couronne, avec deux autres personnes. Un nommé Snyers, rue de la Chèvre, est entré avec deux compagnons porteurs tous trois de gourdins. Snyers a injurié Delact. Puis Wyckmans est entré avec dix-sept individus. Il a injurié tout le monde et il est sorti avec sa bande en chantant : « Van 't ongedierte der papen » pour se rendre à la gare. Peu après Wyckmans est rentré blessé.

Vankerckhoven, Guillaume, menuisier, rue d'Egmont extérieure, 26, se trouvait le 13 février à la gare, près du guichet, au moment où plusieurs étrangers entraient à la station. Il y avait plus de cent individus devant l'entrée et Depoorter, rue d'Egmont, 5, était à leur tête. Cette bande s'est mise à huer et à frapper les étrangers.

Le témoin a remarqué que les individus qui se trouvaient au premier rang parmi lesquels figurait Depoorter, avaient une attitude « voor te steken » et après que les étrangers étaient entrés à l'intérieur de la gare, ces mêmes individus exprimaient le vœu de voir dérailler le train « met al die Sussen op. »

Desere, rue d'Adeghem, 40, a assisté aux scènes de la gare et y a vu Vanhorenbeek, fils de l'ancien boucher, demeurant avec sa mère, lingère, rue d'Adeghem, porter des coups.

Vranckx, demeurant rue Léopold, dans l'usine Wilden, cocher chez Cools, vigilantier, rue d'Egmont, a été envoyé par le chef de station pour amener les gendarmes. Il a assisté à toute la bagarre et a reconnu plusieurs assaillants

Firmin Verhelst, rue de la Monnaie, 38, à Louvain, étudiant, a été attaqué par quatre ou cinq individus et parmi eux il y en avait un muni d'un pistolet. Il a été entouré, mais en ce moment là il s'est placé contre la muraille pour se défendre. Il a reçu à l'œit un coup de bâton et il croit pouvoir reconnaître un jeune homme, petit, au chapeau noir à larges bords.

De la Roche, De Reding, tous deux étudiants à Louvain, ont été témoins de ces menaces de pistolet.

Joseph Schevenants ou Schevenhals, menuisier, rue du Chevalier, Leysen, serrurier-poèlier, Marché-au-Poisson, tous deux précités, ont vu un étranger attaqué rue du Lièvre. Il a reçu un coup de poignard ou de couteau en présence d'un agent de police qu'ils connaissent. Lorsque les témoins demandèrent à celui-ci d'arrèter l'agresseur, l'agent s'y est refusé net.

Ferdinand Casteels, cordonnier, demeurant Montagne-aux-Corbeaux, a vu Jean Wyckmans et Corneille Swerts, tous deux ébénistes et travaillant ensemble dans la Longue rue des Bateaux, porter des coups aux étrangers, à la gare. Il a vu la même chose d'un nommé Joris, forgeron.

Scheppers, barbier et marchand de parapluies, rue d'Adeghem, ainsi que sa femme ont été témoins des mêmes scènes.

Mees, fabricant de meubles, Marché-aux-Grains, s'est trouvé dans la soirée

 $[N^{\circ} 184.]$  (62)

du 13 février, à la gare, depuis un peu avant sept heures. Il a vu frapper et a reconnu plusieurs assaillants

Joseph Vermeulen, ébéniste, demeurant rue du Lièvre, chez son père, était le 13 février à la gare et y a vu distribuer des coups. Il n'a reconnu personne parmi ceux qui frappaient, mais un individu qui faisait partie de cette bande.

Massart, fils de la veuve Massart, demeurant dans la maison connue autrefois, sous le nom de « Rooskens, » rue du Chien-Bleu (?), a vu un jeune homme
qui demeure chez Franckx, fabricant de meubles, rue Notre-Dame, porter un
coup de bâton à un monsieur qui ne proférait pas un mot.

François Blommaerts, Jacques Lens, tous deux cultivateurs « aan Sleutelbeek, » route de Berlaer à Wavre-Sainte-Catherine, et Joseph Jacobs, maçon, « Yzeren Veldmolen, » Wavre-Sainte-Catherine, se sont trouvés le 15 février à la gare au milieu des scènes les plus violentes et ont dû voir bien des choses importantes. Ce qui le prouve, c'est que le frère du susdit Blommaerts, disait le dimanche suivant à l'estaminet « De Kantergeeren » : « Dat onze Frans wilde klappen, hij weet veel en heeft veel gezien. »

Désiré Vanderauwera, fabricant de tabacs, rue d'Egmont extérieure, 18, et Léon Vanderauwera, même adresse, ainsi que Victor Vandersmissen, Longue rue Neuve, 149 (?), ont assisté ensemble aux scènes de la gare. Désiré Vanderauwera a vu le sils Verost, rue d'Adeghem, se jeter sur un groupe de messieurs paisibles arrivant à la gare. Et comme on l'avait saisi, Depoorter, rue d'Egmont, 5, a sauté à son secours, la canne en l'air. Il allait frapper quand l'adjoint de police Sellestagh l'en a empêché, mais sans l'arrêter.

Janssens, employé chez M. Dessain, précité, a raconté aux mêmes messieurs cités plus haut (aveux et provocations), qu'il a vu frapper de paisibles messieurs à la gare.

Victor Scheppers, demeurant rue Milsen, 48, et sa femme, ont assisté aux scènes de la gare, de même que Kennis Hugo, négociant, rue des Ciseaux.

Alph. Verlinden, négociant, rue Sainte-Catherine, 18, a été attaqué dans le café Carsan. Il avait aussi assisté aux scènes de la station.

Paul Ryckmans, rue de la Chaussée, déjà cité, a entendu dirc, à l'académie, par Louckx, fils de l'architecte de la ville, que c'était au moyen d'un bâton et non d'un couteau que M. de Buisseret avait été blessé. Et il ajoutait : « Ik was er geene drij stappen af. »

Théoph. Miller, négociant, rue des Augustins, se trouvait à la gare au moment où M. de Buisseret a été blessé. Il était resté près du guichet et a vu trois individus poursuivant des voyageurs. Il a reconnu l'aîné des fils Derboven, du Neekerspoel, parmi les assaillants et l'a vu frapper.

Rinsfeldt, rue de la Braie, et Deschepper, père, rue de Flandre, tous deux à Bruxelles, ont assisté à tout ce qui s'est passé le 13 février à la gare.

Serven ainé, demeurant rue d'Egmont extérieure, 22, racontait le lundi, 14 février, à l'estaminet La Presse, rue du Bruel, 89, en présence des personnes citées plus haut (aveux et provocations), qu'il s'était trouvé la veille au soir, à l'hôtel de la Couronne, place de la Station, où Eugène Wyckmans, du Neckerspoel, injuriait grossièrement des catholiques. Il en est sorti avec une bande et tous se sont rendus à la gare. Quelques instants après, Wyckmans est rentré

blessé, au bras d'un gamin. Il avait un couteau à la main et disait : « Had ik het maar wat beter of wat vroeger kunnen open doen! » Une personne que Seroen croit être Derboven, du Neckerspoel, est allé appeler le docteur Liagre, qui demanda de prime abord si c'était un catholique ou un libéral qui était blessé, car pour un catholique il ne se dérangeait pas.

Jean Claes, demeurant rue de Neckerspoel, 68. déclare avoir vu les nommés Wyckmans, Eugène, Vanhoof, François, et Gysbrechts, Jean, tous trois du Neckerspoel, porter des coups aux personnes paisibles qui allaient à la gare.

Alterwy-Casteels, chausseur au chemin de ser, demeurant Vieille rue de Bruxelles, à l'estaminet Saint-Michel, a tenu un des sallots à l'extérieur de la gare. Il a reconnu plusieurs de ceux qui frappaient.

Son fils, se trouvant derrière la fenêtre, à la station, a vu toute la bagarre et a reconnu plusieurs assaillants, entre autres Conrad Swerts, demenrant Longue rue des Bateaux. Alterwy a raconté ceci à Barbe Doms, déjà citée.

Steffens, ouvrier polisseur de chaises, demeurant In den Keihoek. On est allé dire à sa femme qu'il avait reçu une bonne râclée, mais qu'il devait en savoir quelque chose d'avance, puisqu'il avait laissé à la maison, sa montre et sa chaîne et qu'il ne s'était pas endimanché. Il paraît que, pendant la nuit du 13, sa femme a dû se lever pour mettre un bandage à son poignet.

Louis Vankerckhove, chaisier, demeurant aussi In den Keihoek, connaît toute la société qui fréquente l'estaminet de Franckx, à la Jeune-Garde. Il a entendu dire à des personnes qu'il connaît : « Ik heb er ook op geklopt. »

Tollenaere, Liévin, demeurant boulevard des Arbalétriers, dans l'impasse Vanlorbeghe, a assisté à toutes les scènes de la station et en a exprimé son horreur et son dégoût.

Deman, Louis, garçon boulanger chez M<sup>me</sup> veuve Caillou, Marché-au-Bétail, a vu, lui aussi, les scènes de la station.

Neutjens, Jean, fils, ouvrier à l'arsenal, dans l'atelier de Decrée, demeurant rue des Capucins, se trouvait à la gare au moment de ces scènes, avec sa femme, sa sœur et l'amant de sa sœur.

Ottevaere, garde excentrique, demourant vieille rue de Bruxelles, au fond d'une espèce d'impasse, était à la station au moment du guet-apens et a éclairé la scène au moyen d'un fallot.

Seldenslag, forgeron, chez Cabanu, demeurant même impasse que Ottevaere. a vu frapper deux étrangers et a vu également un individu armé d'unc épée à la porte de Carsan.

Un des ouvriers de Vanoverloop, fabricant de meubles, rue Haute, a raconté que le frère de son maître, demeurant à Stekene, près Saint-Nicolas, a frappé à tour de bras tous les catholiques.

Rooms-Crols, forgeron, rue d'Hanswyck, a assisté aux scènes de la gare.

La servante de Pauwels, chaudronnier, rue Sainte-Catherine, 72, a vu frapper et jeter à terre M. Vandeput, de Bruxelles. Elle est à même de donner des renseignements au sujet de ces scènes.

Wasteels, Henri-Vital, demeurant en quartier à l'estaminet Het Poorthuis, rue de l'Empereur, ouvrier à l'arsenal, a vu porter des coups et a reconnu ceux qui les portaient. C'est lui-même qui l'a raconté chez Demeyer, Grand'Place, 12.

 $[N^{\circ} 184.]$  (64)

Salmon, ouvrier chaisier, demeurant in den Keyhoek, près de la rue d'Adeghem et de l'église des Pères Récollets, paraît être du nombre de ceux qui ont frappé. Dès le matin, dit-on, il s'est trouvé à la gare en habits de travail. C'est, paraît-il, lui qui a été blessé d'un coup de stylet au talon. On dit aussi qu'un nommé Van Dam s'est distingué et que tous deux sont au nombre des personnes reconnues par MM. Seroen, bijoutier, rue d'Egmont extérieure; Vandenbugge-laer, cordonnier, rue Notre-Dame, 99; Vanden Eynde, fabricant de chaises, rue Notre-Dame; Jonghmans, cordonnier, Bruel, 99.

Verreydt, caporal au 9e de ligne, Longue rue des Bateaux, 35, a assisté aux scènes de la gare et a reconnu des assaillants.

François Vanderessche, rue de la Manche-d'Or, 17, était au nombre des assaillants. On l'avait amené dans un estaminet en lui donnant du genièvre à boire. Plus tard, il a été battu par ses compagnons au eimetière Notre-Dame, et on lui a enlevé sa casquette.

Wyckmans et Swerts, demeurant Longue rue des Bateaux, étaient ses assaillants.

Naveau, chapelier, rue de Stassart, a assisté aux scènes de la gare et y a reconnu plusieurs personnes.

Ferdinand Casteels, rue Montagne-aux-Corbeaux, a dit à Barbe Doms, rue de la Manche-d'Or, à Casteels, Guille, son frère, ainsi qu'à la femme de ce dernier, qu'il a donné un coup sur la tête d'un monsieur, à la porte de la Cour Impériale.

La femme de Bécard, demeurant Longue rue Neuve, vis-à-vis d'Ignis, fabricant de chaises, a dit à la même Barbe Doms que son fils a reçu des coups de canne. Il faisait, paraît-il, partie des assaillants.

J.-B. Bruneau, ouvrier à l'arsenal, Vieille-Chaussée de Bruxelles, à côté du nº 12, a vu les scènes de la gare.

Crombecq, Emile, commis de négociant, vingt-quatre ans, demeurant à Anvers, place du Marteau, 5. Vers neuf heures et demie du soir, je revenais avec M. le représentant Delaet et ses fils d'une représentation flamande qui avait eu lieu au théâtre. Nous approchions, en causant, de la station. Tout à coup nous entendons du bruit en approchant des aubettes où il y avait une foule assez compacte. A peine sommes-nous entrés dans cette foule que des coups de canne sont traîtreusement et par derrière portés à M. Delaet fils et à M. Van Thillo. A cette vue, je me suis retourné et je me suis écrié : « Vous êtes des lâches qui frappez par derrière. Quelqu'un oscraît-il me porter un coup en face? » Tant que je suis resté la face tournée vers les agresseurs, pas un d'entre eux n'a frappé. Mais dès que je me suis retourné pour reprendre la route de la station, les coups ont redoublé, toujours portés par derrière. Force m'a été alors de me réfugier dans la gare. J'ai revu dans cette bagarre le même Smets. »

Matthyssen, Guillaume, vingt-deux ans, rue Houblonnière, 2, Anvers, entrepreneur de pompes funèbres. Je suis arrivé près de la gare vers sept heures, en compagnie de MM. les avocats Spitaels et Leroy. La place de la Station était remplie de monde et dégarnie de toute police. Nous devions traverser la foule pour arriver à la gare. Elle s'est ouverte pour nous livrer passage, mais à peine y étions-nous engagés qu'elle se referma sur nous. Je perdis immédiatement de

(65)  $[N^{\circ} 184.]$ 

vue M. Spitaels. Mais je vis les cannes tomber sur le chapeau de M. Leroy. Moimème j'ai reçu des coups en assez grand nombre, notamment sur les bras. Ce n'est qu'à grand'peine que j'arrivai jusqu'à la gare qui était elle-même envahie par la foule. J'y rencontrai M. Ullens qui saignait abondamment; je pus constater la gravité des blessures qu'il avait reçues, et je donnai mon nom au commissaire pour témoigner sur toutes ces affaires.

Franck, Prudent, lapidaire, vingt-deux ans, rue Leys, 6, à Anvers. Vers sept heures, je venais vers la station avec Frans et Henri Antoine. Arrivés près de la gare, nous fûmes attaqués par une bande de gueux qui arrivaient sur nous armés de cannes et en nous menaçant. Aucune provocation n'avait légitimé de notre part cette attaque; malheureusement j'avais oublié d'ôter la cocarde que j'avais mise durant la manifestation. Quand j'arrivais à la porte de la gare, je reçus un coup sur la tête. Je me retournai et je dis à l'assaillant : « Vous êtes un lâche. » Aussitôt les camarades de l'assaillant vinrent à son secours et m'assénèrent quelques coups qui m'aplatirent le chapeau et le firent rouler par terre. Un dernier coup me fut donné qui me fit une grave blessure au-dessus de l'æil droit. Ce coup fut porté par une canne; je n'ai pu reconnaître son auteur à cause de l'obscurité. J'ai pu constater cependant que c'était un jeune homme, coiffé d'un feutre avec une carte de couleur claire. Je me suis retiré alors pour me panser. Quelque temps après, je suis revenu pour prendre mon chapcau que je n'ai pu retrouver. Ce qu'il y eut de particulièrement lâche dans cette agression, c'est que chacun des assaillants sortait des rangs, portait un coup et puis se retirait immédiatement dans la foule. Je n'ai pas vu de police.

René de Grave, étudiant à Louvain, en allant à la gare avec les étudiants, il était un des derniers avec Égide-Arnold Moers. Aucun des deux n'avait de canne, lorsque, arrivés près de la station, de Grave reçut un coup de canne. Il saisit son agresseur, mais on le délivra en donnant à de Grave force coups de bâton et un coup de poignard. Alphonse Fettwein, étudiant, lui aussi a vu cet agresseur. Sylvain Spanoghe, garçon boulanger à Malines, a été appréhendé par de Grave. Il pourrait fournir des renseignements.

De Reding, étudiant à Louvain, est arrivé à la gare vers 7 heures 20. Obscurité complète. Bousculade. A vu frapper Ulens, puis, vers huit heures, sont arrivés les étudiants de Louvain. Comme il n'y avait pas de train, ils sont allés à la Cour Impériale où de Reding a vu qu'on jetait des pierres et des pavés sur eux. Plusieurs, en outre, sont blessés de coups de bâtons, entre autres le marquis de Montsalut et Paul Masson.

Otten et Balot, étudiants à Louvain, collége du Pape, en arrivant à la station, ont entendu trois individus dire : « Encore des gens que nous ne connaissons pas. » Aussitôt l'un des individus assène sur eux un violent coup sur la tête. Chapeau renversé, ramassé et renversé par deux demoiselles. De ces faits a été témoin Snocekx, également au collége du Pape. Ils ont été en conversation avec un individu qu'ils reconnaîtraient, bien mis et qui a été étudiant à Bruxelles. Il leur racontait qu'il avait parlé aux chefs de la Jeune Garde qu'il connaissait. L'affiche était sincère, disait-il, mais après les provocations du café des Arts, les chefs de la Jeune Garde s'étaient réunis et lui avaient dit que les catholiques ne

 $[N^{\circ} 184.]$  (66)

partiraient pas de Malines sans être rossés. Snoeckx susdit a entendu le même propos.

Wautelet, étudiant à Louvain. Lorsqu'il est arrivé à la station avec les étudiants, il a reconnu un gueux qui se trouvait aussi au café des Arts et qui se démenait beaucoup.

Kerckhoven, Pierre, demeurant rue de la Montagne, ouvrier menuisier à l'arsenal, a vu les scènes qui se sont passées le soir et en connaît plusieurs. Il était accompagné de deux autres témoins. C'est celui qui n'a pas tiré au sort.

De Baille, Aloïs, ajusteur à l'arsenal, demeurant Hanswyckvaart, a vu tout ce qui s'est passé dans la soirée du 13 février à la station.

Van Beersel, Pierre, demeurant rue Vooght, 21, a reconnu le commis de Clerseyt, receveur des contributions, etc., demeurant chez M<sup>lle</sup> Dieghens, modiste, rue Notre-Dame, frapper, tant qu'il pouvait, les étrangers qui arrivaient le soir.

La femme de Piet den Hollander (Peyenborghs (?), demeurant rue de la Coupe, a assisté à toutes les scènes et pourrait fournir des renseignements, de même que Jeannette Van Dyck, qui s'est mariée cette semaine avec le fils Nossent et qui demeure chez ses beaux-parents, au Café Liégeois, rue Coloma, et qui s'est trouvée, dans la soirée du 13 février, dans les cafés aux environs de la gare où elle a vu toute la bagarre.

# No 12. - Vicomte de Kerckhove et ses compagnons, neuf heures et demie, Bruel.

Peeters, Joseph, Zeelstraat, 71, accompagné de Vercammen; Vercammen, Fr., rue Sainte-Cathérine, cités plus haut, a entendu à neuf heures et demie, après que M. de Kerckhove ait été attaqué, Franssen, cité ci-dessus par le même, dire : « Nu mogen wij aangaan, wij hebben ons werck gedaan. »

Steemans, tourneur, rue du Poivre, 20 : « Je me trouvais vers neuf heures du soir, le 15 février, rue du Bruel, à la hauteur de la Salle de Paris, lorsque j'ai entendu tout à coup crier : « Papatje is daar, jongens daar is Papatje » (nom injurieux donné par la « burgerij » à M. le Représentant de Kerckhove). Un coup de sifflet est parti et immédiatement de la porte de sortie de la Salle de Paris sont accourus un certain nombre d'individus qui ont entouré M. de Kerckhove. J'ai parfaitement reconnu un nommé Bolle, beau-fils d'un certain Delcers, rue de Stassart, qui avait une blouse bleue et un grand chapeau de feutre qui lui cachait les yeux ainsi qu'un certain Apers. Ils ont frappé tous les deux. J'ai vu que M. de Kerckhove était frappé ainsi que son compagnon, mais je ne pourrais préciser lequel des deux de M. de Kerckhove ou de son compagnon a été atteint par Bolle. Au moment même, j'ai dit à M. G. Zech-Dubiez qui se trouvait dans la même compagnie que M. de Kerckhove, que « Apers et Bolle faisaient partie de la bande. »

François Pecters, rue des Vaches, chez Bosmans, boucher, déjà cité, se trouvait vers neuf heures dans la rue du Bruel avec Steenmans. Il a vu arriver

Nº 184. ]

M. le Représentant de Kerckhove avec ses compagnons, et au même instant une bande s'est rassemblée. Il a vu Bolle, beau-siis de Deleers auquel le public donne le nom de Deleers, porter un coup à M. de Kerckhove. Il a vu également le nommé Apers, sculpteur, travaillant chez Sleex, rue de la Halle, donner des coups.

Désiré Vanderauwera, rue d'Egmont extérieure, 18, a vu vers neuf heures et demie, dans la rue du Bruel, le notaire Isidore Depauw poursuivi par une troupe d'assaillants, au milieu desquels se trouvait le domestique de M. le bourgmestre. Philippe......

Verbeeck, serrurier, Leegheid, 23, racontait le lundi, 14 février, que sa femme avait vu la veille le fils Houtmortels, du Béguinage, frapper les compagnons de M. le Vic. de Kerckhove.

Hulsens, Edmond, demeurant Zeelstraat, manœuvre à l'arsenal, a dit à Guil. Messinckx, également manœuvre à l'arsenal, demeurant Longue rue Neuve, qu'il a vu frapper M. de Kerckhove et qu'il connaît les assaillants. Il a dit la même chose à Vandenbranden, Auguste, manœuvre à l'arsenal, demeurant à Battel, ainsi qu'à Cabuy, aussi manœuvre à l'arsenal.

Ces renseignements sont fournis par Édourd Delaet précité qui, vers dix heures du soir, a rencontré rue du Bruel une bande qui jetait des cannes entre les jambes des passants, les cannes rendaient un son métallique.

Cauwenbergh, brigadier à l'arsenal dans l'atelier des menuisiers, demeurant Vieille rue de Bruxelles, a entendu dire le soir aux environs du café des Arts, par le garde-ville Doms, à des hommes armés de bâton : « Slaat de kattekoppen maar dood. » Il a vu frapper M. de Kerckhove. S'adressant à un agent de police pour qu'il intervienne, ce dernier aurait répondu : « Laissez-vous frapper comme votre papatie. »

Vanderauwera, tapissier, rue des Lépreux, sortait avec deux de ses amis d'un estaminet derrière la Halle, lorsqu'ils furent accostés par trois individus dont l'un prit un des compagnons de Vanderauwera à la cravate. Vanderauwera reconnut en cet assaillant Depoorter, rue d'Egmont, et l'apostropha : « Zoo, Depoorter, is dat zoo dat gij handelt ? » Depoorter en se voyant reconnu lacha prise et s'esquiva.

Fernand Lyon, notaire à Thy-le-Château, près Charleroi, allait à la gare avec une quinzaine de personnes vers neuf heures et demie, lorsque, arrivé entre le pont et le pensionnal, ils rencontrèrent une bande marchant au milieu de la rue. Au lieu de continuer, cette bande inclina obliquement vers eux et arrivée à portée lança des coups de bâton sur ces messieurs, tout cela sans aucune provocation de la part de ces derniers. Un agent de police semblait suivre la bande et avait tout vu M. Lyon l'accosta et lui dit : « Vous permettez tout cela, c'est une infamie. Vous ne faites pas votre devoir. » Et l'agent de police tourna le dos à M. Lyon et suivit la bande, sans doute encore..... pour la protéger!

Lettaux-Bruylants, ouvrier garnisseur à l'arsenal, demeurant Auweghem Steenweg, a vu frapper M. de Kerckhove et a entendu un garde-ville nommé Domske, dire : « Slaat maar, slaat er maar op, 't is op papatje. »

-----

# Annexe F.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'adresser à MM, les membres de la commission d'enquête un détail relatif aux faits qui se sont passés à Malines, le 43 février dernier.

J'avais quitté le banquet après six heures, désireux de gagner Bruxelles par le train de sept heures vingt minutes, et je m'étais fait conduire en voiture à la station.

Peu avant d'arriver à la gare, le cocher arrêta son cheval, et un commissionnaire paraissant bien intentionné, ouvrit la portière de la voiture et me recommanda de gagner la station par le bureau des bagages. Mais déjà une bande de
personnes s'avançait en criant : « A bas la calotte. » Je payai le cocher, et je
pris mon sac, ma pelisse et ma canne, pour entrer dans la gare. Voyant un groupe
menaçant qui m'en séparait, j'interpellai deux agents de police qui se trouvaient
à quelques pas, et les priai de m'accompagner jusqu'à la porte; ils se contentèrent
de me l'indiquer du geste, et déjà je me sentais entraîné par la bande et frappé
de deux coups de canne.

Je n'ai pas remarqué que les agents, que j'avais appelés à mon aide, aient rien fait pour disperser les agresseurs, et cependant il y avait parmi les assistants bien des voix indignées qui blâmaient hautement ces actes de sauvagerie.

J'aurais désiré, Messieurs, vous communiquer de vive voix ce détail, à votre prochaîne réunion, mais je dois forcément me mettre en voyage pour l'Autriche.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les Membres de la commission, l'expression de ma considération la plus distinguée.

ವಾದಿಕಿ 👄

Comte Albert de Robiano, actuellement à Tervueren.

24 avril 1876.

Annexe G.

Wij, hoofd kommissaris van politie der stad Antwerpen, verklaren dat Vermeer, Petrus, 49 jaren oud, geboren te Tilburg (Nederland), koopman in hout, zijn verblijf gehad hebbende ter stede. Wijngaard straat, nummer 4, Antwerpen verlaten heeft op het einde der maand februarij loopende jaar.

Men veronderstelt dat hij zich in Nederland bevindt.

Antwerpen, 5en mei 1876.

Busschots.

Mons, 15 mars 1876.

### MONSIEUR FRIES, AVOCAT, A MALINES,

J'ai l'honneur de vous adresser la correspondance que j'ai échangée avec M. le bougmestre de Malines, au sujet des faits qui se sont passés près de la gare de cette ville, le 45 février dernier, dans la soirée. Une note explicative, intercalée entre la première et la seconde lettre de M. le bourgmestre, vous indiquera le but de ma visite chez lui, à Malines.

Vous remarquerez, Monsieur, que, dans sa lettre du 22 février, le bourgmestre m'invitait à lui faire connaître le numéro que portait au collet de sa tunique l'agent dont la conduite avait été si incroyable; c'était réellement me demander une chose impossible, d'autant plus que M. le bourgmestre sait parfaitement que les agents ne portent pas de numéro sur le collet de leur habit d'hiver.

Ce qui semble aussi singulier, c'est la complaisance que l'on met à accepter le témoignage des agents de poste à la place de la Station, lesquels déclarent qu'ils n'ont pas été témoins des faits que je signalais.

Est-ce que par hazard M. le bourgmestre de Malines ignorait que des gens avaient été battus, insultés, blessés, à la gare; les blessures reçues auraient-elles été imaginées après coup. Une telle réponse est bien peu sérieuse.

Je me plaignais aussi de ce qu'il n'y avait au moment de la bagarre, vers sept heures vingt minutes, qu'un seul agent de garde à la station; lequel avait jugé convenable de s'esquiver. Or, d'après la seconde lettre de M. le bourgmestre, il y avait là, vers sept heures, six agents de police. Mais qu'ont-ils donc fait pour que de semblables désordres se soient passés en présence de six agents; à eux six, combien ont-ils arrêté d'agresseurs; contre qui ont-ils verbalisé? Personne ne voudra admettre que lorsque six agents sont réunis en un seul endroit, des scènes de brutalité puissent se passer comme à Malines, durer aussi longtemps, sans qu'aucune arrestation se fasse, sans que le moindre obstacle n'ait été apporté à ces désordres. Il est évident que si l'on admet que six agents se soient trouvés de poste à la station, vers sept heures, on doit admettre qu'ils ont été les complices des auteurs des désordres ou tout au moins qu'ils ont su complaisamment fermer les yeux, croiser les bras, ne rien voir et surtout ne rien faire.

Il en résulte que si j'ai mal vu en n'apercevant qu'un seul agent à la gare, les cinq autres ont mal agi en laissant commettre tous ces faits délictueux. Il est impossible de choisir entre deux autres hypothèses que celles-ci : Ou bien l'autorité est coupable de grave négligence en n'envoyant qu'une police insuffisante à la gare, ou bien, la police étant suffisante a gravement manqué à ses devoirs en n'arrêtant pas le désordre.

Dans les deux cas, il doit y avoir répression et blâme.

Dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le bourgmestre, je lui dis que l'agent, le seul que j'avais vu, portait une petite moustache noire et que je croyais bien l'avoir reconnu, précisément à la porte de la gare ce jour-là, (1er mars), à deux heures. J'avais été très-étonné de cette coïncidence. Or, il se fait que cet agent (dont la lettre du 3 mars ne dit pas le nom), est bien venu faire

 $[N^{\circ} 184.]$  (70)

sa garde à la station, mais une demi-heure après le moment que j'avais indiqué, tandis que les six agents présentés comme ayant été de garde le 13 février, de midi à huit heures, ne ressemblent nullement à celui que j'avais reconnu. Je ne vous cacherai pas qu'il me reste encore des doutes sur la sincérité de cet agent, qui dit bien avoir été à la gare, mais seulement une demi-heure après la bagarre; et cependant où donc aurais-je inventé sa figure; comment se fait-il que me rendant à Malines, le 1<sup>er</sup> mars, c'est justement lui que je reconnais à la gare? Cette coïncidence avec le fait que l'agent ne déclare être venu qu'une demie heure après le moment indiqué par moi, me semble très-étrange.

Les journaux se sont beaucoup occupés de ce qui s'était passé à Malines, mais, quant à moi, j'ai tenu à ne pas recourir à ce moyen de protestation et je désire ne pas me servir de la publicité; je vous prierai donc, Monsieur, de vouloir examiner s'il y a possibilité de soumettre ma réclamation au conseil communal tout entier en faisant part à MM. les conseillers de tous les documents que vous jugerez utile ainsi que de la présente lettre. Il est évident que cette affaire ne peut pas rester dans l'obscurité. Que j'aie été battu et blessé, et que cela me soit arrivé vis-à-vis de la garc, personne ne le niera, j'espèrc; j'ai assez de témoins pour le prouver. Mais que l'autorité ait fait son devoir, voilà ce qui peut être légitimement mis en doute et c'est sur ce point que l'enquête sera nécessaire.

Il m'est revenu indirectement que l'on aurait épilogué sur les termes de ma première lettre; j'y parlais de l'escalier (au singulier) et de la clef de la porte d'entrée de la gare. Il paraît (mais je ne l'affirme pas, car on ne me l'a pas écrit et surtout pas dit en face) qu'on aurait trouvé une contradiction dans ces termes avec la disposition des lieux; il n'y a, dit-on, qu'un degré et la porte s'ouvre avec une poignée et non une clef! Vons trouverez, sans doute, Monsieur, que si cette objection avait été réellement faite, elle serait la condamnation de celui qui se serait abrité devant une semblable futilité; il m'est encore difficile d'y croire.

Je vous serais très-obligé de suivre cette affaire et de me dire si quelque renseignement vous est nécessaire; je serai heureux de vous les adresser sans retard.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments dévoués.

ABEL LE TELLIER, avocat.

Malines, le 27 avril 1876.

A Monsieur le Gouverneur de la province d'Anvers, à Anvers.

Monsieur le Gouverneur,

Je viens vous prier de joindre la lettre ci-jointe au dossier de M. Abel Letellier, avocat à Mons, que j'ai eu l'honneur de remettre à la commission d'enquête instituée au sujet des événements du 13 février.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

VICTOR FRIS.

Malines, le 22 février 1876.

A Monsieur Abel Letellien, avocat, 50, rue des Groseillers, à Mons.

MONSIEUR L'AVOCAT.

J'ai examiné la plainte que vous me faites par votre lettre du 19 de ce mois. Les agents de police qui étaient de poste place de la Station, le 15 de ce mois, dès quatre heures après-midi, affirment qu'ils n'ont pas été témoins des faits que vous me signalez. Pour établir vos allégations, il est indispensable de m'indiquer le numéro que l'agent porte au collet de sa tunique, ou de venir le reconnaître.

Je ne puis admettre comme sérieux qu'il se soit trouvé dans la foule des gens masqués et, en ce qui concerne ceux qui avaient endossé des blouses bleues sur leur habit, vous ignorez peut-être qu'un grand nombre des habitants de nos faubourgs et des communes environnantes ont l'habitude de se vêtir de cette facon.

Recevez, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,
A. Verhaeghen.

#### Monsieur le Bourgmestre.

Il m'a été impossible de vous adresser plus tôt ma plainte concernant les faits qui se sont passés près de la gare de Malines, dimanche dernier, dans la soirée, et l'agression dont j'ai été l'objet de la part des gens réunis en cet endroit.

Après avoir pris part au banquet des catholiques, je revenai seul à la station comptant prendre le train de Bruxelles à sept heures vingt minutes.

En approchant de la porte d'entrée, je vis une troupe d'individus au nombre de deux cents environ, m'a-t-il semblé, qui se mirent à siffler lorsque je montai l'escalier. Je ne prétai pas attention à ces manifestations, mais au moment où je mis la main sur la clef de la porte vitrée, je fus arraché violemment en bas de l'escalier et frappé sur le front d'un coup de casse-tête. Je tâchai de saisir celui qui m'avait frappé, et alors seulement je vis l'unique agent de police qui se trouvait là, s'avancer vers cet individu, le prendre par le bras et le lâcher immédiatement après que celui-ci lui cut dit quelques mots que je n'ai pu comprendre.

Mon agresseur, s'encourut bien à son aise par la rue qui fait face à la gare, et s'appelle, je crois, rue ou boulevard Léopold. Pendant ce temps, un de ces forcenés que j'espère pouvoir reconnaître, m'avait pris par l'habit en me criant en assez mauvais français « Étes-vous un catholique, un clérical ou un libéral? » Sur ma réponse « Je suis un catholique et j'ai le droit de le dire, » je reçus une véritable volée de coups de casse-têtes; l'un de ces coups m'a fait à la tête une forte blessure qui n'a cessé de saigner que très-tard dans la nuit. L'idée d'une

défense ne pouvait me venir tant j'étais pressé et harcelé. Et cependant l'agent de police s'était prudemment, je dirai même lâchement, esquivé, sans avoir fait la moindre tentative pour mettre sin à cette scène. Ce n'est que grâce à la pelisse que je portais que j'ai pu amortir une partie des coups et je n'ai pu qu'à grande peinc regagner la salle d'attente.

La douleur que j'éprouvais était tellement forte qu'il m'a été impossible de rentrer ce soir là à Mons et que j'ai dù loger à Bruxelles pour m'y faire panser.

En présence de ces faits, de la conduite du seul agent de police qui se trouvait là en ce moment, de la lâcheté de cette agression commise par toute une troupe d'hommes qui ont osé s'attaquer à une seule personne, sans arme, sans bâton même, je viens vous prier, Monsieur le Bourgmestre, de faire une enquête sur la cause et les auteurs de ces actes. On me dit qu'une instruction judiciaire est ouverte; elle n'empêchera pas l'enquête administrative.

Il y avait là parmi cette populace des gens cherchant à cacher leur identité; l'un d'eux entre autres qui criait des plus fort portait un demi-masque; d'autres avait endossé des blouses bleues sur leur habit. Quant à la police sur qui l'on était en droit de compter, elle faisait défaut ou pis encore, comme je l'ai dit plus haut, et je me demande dans quelle ville du pays de semblables faits pourraient passer impunis.

Je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, de vouloir donner suite à ma présente plainte et de recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

ABEL LE TELLIER, avocat à Mons.

Malines, le 3 mars 1876.

A Monsieur l'avocat Le Tellier, rue des Groseillers, 80, à Mons.

## MONSIEUR L'AVOCAT.

Il résulte des nouvelles investigations qui ont eu lieu d'après les communications que vous m'avez faites, lors de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, le 1<sup>er</sup> de ce mois, que l'agent de police que vous avez vu à la station de Malines, n'y était pas de service le 43 février dernier, de midi à huit heures, mais qu'il y a été envoyé à cette dernière heure.

Ceux qui étaient de poste, place de la Station, à sept heures, sont :

Le Long, sans barbe ni moustache;

Alsteen, moustache et barbe rousses;

Van Beveren, moustache blonde;

Schepers,

id.

Aernoul,

id.

Doms, sans moustache ni barbe.

Ces six agents déclarent que nul étranger ne leur a demandé de procéder à l'arrestation de l'un ou l'autre individu.

Recevez, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,
A. Verhaegen.

A la suite de cette réponse de M. le bourgmestre de Malines, je sus lui rendre visite moi-même, le mercredi 1er mars, asin de mieux préciser encore les saits, et de lui donner le signalement de l'agent de police qui se trouvait près de la porte de la gare; cet agent devait avoir de trente-cinq à quarante ans, et portait une petite moustache noire. Je sis aussi observer que les agents ne portent pas de numéro sur leur habit d'hiver, et que, du reste, en cussent-ils porté, l'henre avancée ne permettait guère de le distinguer.

M. Verhaegen me promit de faire une enquête et le résultat de cette enquête fut la seconde lettre ci-jointe.

Cette lettre est purement une sin de non recevoir, et je ne serais pas étonné d'apprendre, que la police de Malines a déclaré qu'il ne s'était rien passé d'anormal à la gare de Malines, que les coups ont été inventés et que, en un mot, l'ordre n'a cessé de régner. Je crois qu'il faut que la vérité soit connue, et si l'enquête administrative ne peut aboutir qu'à la condition d'être dégagée de toute préoceupation politique, qu'une personne moins engagée que M. le bourgmestre de Malines en soit chargée.

ABEL LE TELLIER.

RAPPORTS DE M. LE BOURGMESTRE DE MALIYES.

--**©©**---

Malines, le 15 février 1876.

Le Bourgmestre à M. le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.

Monsieur le Ministre.

Pour satisfaire à votre télégramme, je viens vous faire rapport sur les désordres qui ont eu lieu en notre ville le dimanche, 13 de ce mois.

Une manifestation était organisée par le cercle catholique « la Loyauté, » en l'honneur de son président, M. le sénateur de Cannart d'Hamale et des neuf autres membres de cette association, élus conseillers communaux le 26 octobre dernier.

Un grand nombre de sociétés et de députations de cercles d'autres localités

 $[N^{\circ} 184.]$  (74)

s'étaient rendues en notre ville pour participer à cette fête. La réunion générale était fixée place Ragheno, à ouze heures du matin; on s'y forma en cortége pour l'entrée en ville par la rue d'Hanswyck.

On a remarqué que, sur tout son parcours, ce cortége avait une attitude provocatrice; les manifestants criaient à gorge déployée : « Vive Malou! Vivent les catholiques! A bas les libéraux! A bas les gueux! » Le calme se maintint parfaitement parmi les spectateurs, jusqu'à l'arrivée du cortége devant la société particulière « la Constance, » société mixte et complétement étrangère à la politique, située Grand'Place. Devant ce local, on avait posté une bande de claqueurs, les cris de : « Hou! hou! Vivent les catholiques! A bas les gueux! » poussés tant par ces claqueurs que par les manifestants, étaient accueillis par des sifflets, des huées et le chant des gueux; quelques jeunes gens se mirent en file à côté de la députation anversoise dont M. le représentant De Lact faisait partie, et fredonnaient sur l'air des Lampions : « Cent mille francs! cent mille francs! » On se bouscula, et peu s'en fallut que l'on en vînt aux mains.

Cet incident regrettable, en fait, ne devait cependant pas faire craindre que le bon ordre aurait été troublé.

Entre quatre heures et demie et cinq heures, une société de musique de Lierre, à laquelle s'étaient joints quelques Anversois, voulut entrer dans le café tenu par le sieur Carsan, place de la Station. Cet établissement était à ce moment occupé par un grand nombre de personnes appartenant à l'opinion libérale; on dit qu'un jeune homme ayant engagé la société à ne pas y entrer pour éviter des conflits avec la jeunesse libérale, aurait été assailli et criblé de coups, et que cette agression a provoqué la levée en masse de toutes les personnes attablées dans le café, ainsi que dans les établissements voisins. Toujours est-il que M. le commissaire de police et son adjoint, M. Colen, qui se trouvaient à l'intérieur de la station, ayant appris que l'on se battait avec des instruments de musique, place de la Station, devant l'établissement du sieur Carsan, se rendirent immédiatement sur les lieux et sont intervenus pour séparer les perturbateurs.

Le sieur Van Asch, employé à l'administration des chemins de fer, avait reçu un coup, et on lui avait enlevé son chapeau; le sieur Colen, commissaire-adjoint, ceint de son écharpe, fut saisi par deux individus, mais dégagé par d'autres, un individu, portant à la boutonnière les insignes d'une société anversoise, leva sa canne et en asséna un coup sur la tête du sieur Derkinderen, qui se trouvait la tête nue et n'était aux prises avec personne. La canne, qui s'était brisée, a été enlevée par la police, qui a constaté que Derkinderen était atteint à la région frontale droite d'une assez forte bosse. L'agresseur, qui paraît être un de ceux qui ont saisi l'adjoint Colen, a été arrêté et est le sieur Pierre Vermeir, marchand de bois, âgé de quarante-neuf ans, né à Tilburg et demeurant à Anvers, rue de la Vigue, n° 5. L'autre agresseur est le nommé Errygers, Gérard, âgé de cinquante-quatre ans, directeur de ventes publiques, à Lierre.

Au même lieu et à la même heure, M. Lumen, géomètre du cadastre, qui était venu à la porte de son habitation, située à côté du café Carsan, a reçu des coups.

La conduite des étudiants de l'université de Louvain, au nombre de 130 à 200, tous munis de cannes, n'a pas peu contribué à surexciter les esprits. Par-

courant les rues en chantant, notamment le refrain : Halte là, on n' passe pas, les étudiants sont là, ils se sont rencontrés, rue du Petit-Bruel, avec quelques jeunes gens de la ville; une rixe a eu lieu, dans laquelle un agent de police et quelques personnes de la ville ont été fort malmenées.

Vers sept heures, M. le chef de la station réclama main-forte pour prévenir le retour des désordres qui venaient d'avoir lieu. M. le commissaire de police, ses trois adjoints, ainsi que plusieurs agents, se rendirent immédiatement à la station où la foule était considérable. Après avoir facilité l'entrée d'un grand nombre de voyageurs qui n'attendaient que l'heure du départ, le commissaire de police est entré dans le cabinet attenant à la salle du buffet-restaurant. Plusieurs étrangers blessés y recevaient les premiers soins de M. le médecin militaire Liagre. Ces blessés sont :

- 1º M. De Burlet, Alexandre, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, coups de canne sur la têle;
- 2º M. Ulens, Paul, conseiller provincial à Grand-Jamine, blessure grave à la tête et contusions à la joue gauche;
  - 5º M. Misonne, juge suppléant à la justice de paix, à Enghien;
- 4º M. De Grave, René, étudiant, 63, rue de Namur, a Louvain, coup d'épée à la partie postérieure;
- 5° M. Fillet, Félix, Essche straat, 50, à Anvers, deux blessures à la main droite et une au front;
- 6° M. Frank, Prudent, lapidaire, rue Leys, 6, à Anvers, coups de canne sur la tête et blessure au-dessus de l'œil droit;
  - 7º M. le comte de Buisseret, bourgmestre, à Breendonck, blessure à la tête.

Ont reçu des soins de deux médecins étrangers, à l'hôtel de la Cour Impériale, rue d'Egmont extérieure, M. Somers, Gustave, briquetier à Boom, pour une plaie d'un centimètre de largeur, allant jusqu'à l'os vers la mâchoire inférieure, et M. Masson, Léon, étudiant à Bruxelles, rue Van Eyck, 56, pour quatre blessures dont trois au sommet de la tête et l'autre au milieu du front.

Le sieur Wyckmans, Eugène, fils de boulanger, à Malines, se trouvant sur le trottoir longeant extérieurement le bâtiment de la station, a été atteint inopinément d'un coup de casse-tête à la partie antérieure gauche de la tête et d'un coup de canne sur le nez. Il a été transporté à l'hôtel de la Couronne où il a reçu les premiers soins du docteur Liagre.

Un employé de l'hôtel de ville a reçu un coup de stylet et un coup de canne sur la tête.

Dans cette bagarre, un grand nombre d'autres personnes ont été blessées et contusionnées. Les noms sont inconnus jusqu'à ce moment.

Vers 8 heures 25, le sieur Guillaume, attaché au chemin de fer de Terneuzen, sortait de chez les sœurs Fermont, rue du Bruel, pour se rendre au chemin de fer, à l'effet de prendre le train de 8 heures 35. Vis-à-vis de la rue du Lièvre, il fut accosté par un individu portant un chapeau rond en feutre et ayant les lèvres blessées, qui lui demandait s'il était libéral ou catholique. Guillaume ayant répondu : « Laissez-moi tranquille, » l'individu persista à l'interroger. Un attroupement se forma, un autre individu qui portait un chapeau écrasé se mit

 $[N^{\circ} 184.]$  (76)

derrière lui, et l'un d'eux porta à ce malheureux un coup de stylet ou de poignard dans la cuisse droite.

Le sieur Guillaume Zech, négociant à Soignies, a signalé à la police que, vers neuf heures, en se rendant à la gare, il a été assailli, ainsi que ses amis qui l'accompagnaient, à la hauteur du café des Arts, rue du Bruel, par une trentaine d'individus. Il a reçu un coup; M. le vicomte de Kerckhove deux, et sa canne a été enlevée; M. Ryckmans, conseiller communal, un, et une personne de Duffel a été également atteinte.

Plus tard dans la soirée, le domestique de M. le sénateur De Cannart d'Hamale a reçu, Grand'Place, en pleine sigure, un violent sousset. Procès-verbal a été dressé de ce ches à charge du sieur Edmond Ryckmans, facteur de poisson, à Malines.

Des procès-verbaux ont été aussi dressés à charge de MM. Henri Ryckmans, attaché à la rédaction du Journal de Bruxelles; baron Gustave Van den Branden de Reeth, et d'un inconnu, pour insultes envers un agent de police, insultes bien imméritées, attendu que la police, en général, je dois le reconnaître, a fait preuve, en cette circonstance, de beaucoup de zèle, de courage et de dévouement.

Il y a eu encore quelques autres rixes, mais sans gravité.

Les faits que je viens de vous rapporter, Monsieur le Ministre, sont certainement très-regrettables, mais, je le répète, ils sont dus, en grande partie, à la provocation.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Bourgmestre,
A. Verhaeghen.

Malines, le 19 février 1876.

M. le Bourgmestre à M. le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.

Monsieur le Ministre.

Je viens compléter le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 45 de ce mois, sur les désordres qui ont eu lieu à Malines, le dimanche, 45 du courant.

Ensuite d'une lettre de la commission organisatrice de la manifestation, en date du 10 courant, j'avais donné des instructions à M. le commissaire de police, pour assurer le maintien du bon ordre, tant à l'arrivée que sur le parcours du cortége et aux abords des points de réunion.

Mes dispositions ont été parfaitement exécutées, et, à part les cris, les sifflets, les huées et les chants que je vous ai signalés, on n'a eu aueun désordre à constater. Les mesures arrêtées avaient été la veille communiquées à M. Fris, président du comité organisateur, et approuvées par lui.

(77) [N° 184.]

L'agent de police Bouvier déclare avoir remarqué que le cortége s'est arrêté devant la Société « la Constance » pour crier et pour huer, que des prêtres se trouvaient aux fenêtres de l'étage des maisons nos 14 et 15, non loin de la, et ont poussé les cris de : « A bas la canaille, vivent les catholiques, » que ces prêtres agitaient leur tricorne, et qu'une de ces coiffures échappée des mains est tombée à la rue.

Cet agent a vu aussi sur le trottoir, à proximité de la Constance, un prêtre agitant son tricorne, criant : « Vivent les catholiques, à bas les libéraux, » et chantant la parodie du chant des gueux, « Van 't ongediert der geuzen, verlost ons vaderland. » D'autres témoins qu'il indique confirmeront les faits.

Indépendamment de tout autre service, le commissaire de police avait spécialement commandé de poste fixe dès quatre heures de l'après-midi :

Place de la Station : les agents Aernouts et Doms. Ce poste a été renforcé de trois agents après la bagarre de l'établissement Carsan.

Place d'Egmont : l'agent Kees.

Cinq-Coins et Bruel: l'agent Sillis.

Bruel (à l'entrée de la rue du Lièvre), l'agent Koekelbergh.

Grand'Place: l'agent Ardies. Rue du Beffer: l'agent Joostens. Rue Haute: l'agent Verhaegen.

Au théâtre, pour la fête de la Société « de Vlaamsche Bond », un inspecteur et quatre agents.

Deux inspecteurs parcouraient la ville, surveillant l'exécution des mesures prises, et un inspecteur et cinq hommes étaient de garde à l'hôtel de ville pour prêter main-forte où besoin serait.

Les autres agents étaient disséminés sur plusieurs points de la ville.

L'inspecteur De Caluwe a vu vers trois heures trois quarts, un attroupement au Pont de la Fontaine. Tout s'y est borné à une altercation.

Entre quatre heures trois quarts et einq heures, eut lieu rue du Bruel, la rixe mentionnée dans mon premier rapport et dans laquelle l'agent de police Sillis a reçu d'un inconnu un coup de canne à la figure.

L'agent déclare que dans cette rixe deux individus, qu'il croît être des étrangers, ont empoigné le sieur Franckx, cabaretier, Keerbergstraat, qui avait déjà à ce moment une blessure à la tête d'un coup de canne.

La déclaration de l'agent Sillis est complétée par d'autres renseignements qui me sont fournis.

D'après ces renseignements, une colonne d'étudiants entra dans la rue du Bruel, venant de la Grand'Place, vers cinq heures et demie; elle s'arrêta au coin du Marché-au-Beurre, et sur l'ordre d'un chef, cette colonne fit demi-tour et se trouva face à face avec une troupe de jeunes gens de la ville, lui barra le passage et il s'en suivit un combat dans lequel Sillis est intervenu.

En ce qui concerne la bataille qui a cu lieu place de la Station, devant l'établissement du sieur Carsan, je crois ne pouvoir mieux faire que de vous relater les dépositions des principaux témoins :

1º Louis Derkinderen, mécanicien, 38 ans, né à Tamise et demeurant place Ragheno. 6, à Malines:  $[N^{\circ} 184,]$  (78)

« Een weinig voor vijf uren, den 15en dezer maand, ben ik alléén van huis naar Carsan gegaan om een glas bier te drinken. Op het lawijd dat ik hoorde ben ik buiten gegaen; ik stond aan de deur van Carsan met mijnen stok onder den arm; als er een tiental muzikanten voorbij kwamen met hunne instrumenten in de hand, een van deze laatsten stampte naar mijnen stok, ik vraag hem of dat hij zot was om zulke dingen te doen. Terzelven tijd sloeg hij mij met zijn instrument (trombone) op het hoofd. Na dien slag ontvangen te hebben, heeft M. Lumen mij bij hem willen binnentrekken, maar is er niet in gelukt. Die heel klik muzikanten hebben mij vastgepakt en zijn met mij geloopen tot aan de hotel van Kempeneer (hôtel de la Campine), waar zij mij ten gronde hebben geworpen en veel slagen en stampen hebben toegebracht. Zij riepen: Wij zullen hem doodstampen, vivat Breidel! » Ik ben eindelijk recht gekomen, en dan is de policie er tusschen gekomen. Terwijl de policie daar was is er een die mij eenen stokslag achter mijn oor heeft toegebracht. »

La police a constaté que Derkinderen est atteint d'une bosse au front, une derrière l'oreille droite et d'une égratignure à la joue droite;

- 2º Pierre Van Assche, commis à l'administration des chemins de fer, 35 ans, né à Malines, y demeurant, rue de la Station, 56:
- « En entrant au café de la Station, hier, 13 de ce mois, vers einq heures et quelques minutes, j'ai été arraché du seuil de la porte et j'ai été entraîné au milieu d'une foule énorme de musiciens, munis de leurs instruments.
- » L'un d'eux m'a porté un coup avec son instrument sur la tempe droite. Je suis parvenu à me dégager et j'ai voulu rentrer chez Carsan. M. le commissaire de police De Schutter, et M. Colen, commissaire adjoint, sont arrivés. Pendant que je leur racontais comment je venais d'être traité, j'ai reçu un violent coup de canne sur la tête; je reconnaîtrais cet individu, ainsi que celui qui m'a arraché du seuil de la porte. Celui qui m'a porté le coup de canne est petit et gros. Ce doit être celui qui a empoigné M. Colen.
- » Le sieur Van Assehe est atteint d'une blessure, forme coupure, de trois centimètres de longueur, à la tempe droite et d'une plaie contuse au sommet de la tête. »
- 3º Victor-Joseph-Florent Lumen, géomètre du cadastre, 35 ans, né à Sprimont et demeurant à Malines, place de la Station, 10:
- « Avant-hier, 43 de ce mois, vers cinq heures du soir, j'étais à table, lorsque, entendant du bruit devant ma demeure, je me suis levé pour aller voir à la fenêtre ce qui se passait. Des musiciens, presque tous Lierrois, s'y battaient. Je voyais porter des coups en tous sens avec des instruments et des cannes. Ma femme m'engagea de fermer les volets de peur qu'on ne brisât les carreaux de vître. Je me suis rendu à cet effet à la porte et alors j'ai vu que plusieurs individus traînaient le sieur Derkinderen vers l'hôtel de la Campine, j'ai pris Derkinderen par un pan de son paletot et lui ai dit de rentrer chez moi. Il a alors voulu monter les marches de ma maison, mais il a été retenu et ensuite tiré et poussé dans la direction de l'hôtel susdit.
- » Un moment après j'ai vu que le nommé Errygers, de Lierre, tenait M. Colen par le collet. Je suis venu à son secours pour le dégager. Plusieurs individus sont alors tombés sur moi et m'ont administré une volée de coups de canne sur

la tête et ailleurs. J'ai reçu comme blessure une simple égratignure à la tempe gauche et cela, grâce à mon chapeau, qui a amorti les coups qu'on me portait. Mon chapeau a été entièrement détruit. Les membres de ma famille sont sortis et sont venus me retirer des mains de mes agresseurs. Parmi ceux qui m'ont frappé j'ai reconnu encore un Errygers, un grand blond. Parmi les autres Lierrois, j'ai remarqué les deux frères Custers.

L'agent de police Schepers a vu, à cinq heures, rue du Bruel, deux individus qui s'étaient empoignés réciproquement. Son intervention a suffi pour les séparer et leur faire continuer leur chemin. A six heures, l'agent de police Lelong se trouvant rue d'Egmont, a vu un groupe d'étrangers auxquels s'étaient mêlés des Malinois, criant à tue-tête; les uns : A bas les gueux, les autres : A bas la calotte. En même temps des coups étaient portés de part et d'autre.

L'inspecteur Manne qui, avec quatre agents, avait été commandé de service au théâtre et ses abords, déclare qu'à six heures et quart des élèves du petit séminaire rentrant de la promenade, ont crié, rue de l'Empereur : Vive Malou! à quoi des groupes de la rue répondaient : Hou! hou.

L'agent Kees certifie, qu'entre six et huit heures, et à plusieurs reprises, des groupes de passants ont crié devant la demeure de M. le bourgmestre, et qu'un autre groupe y a chanté la Brabançonne. Je crois devoir ajouter que j'ai été l'objet de démonstrations hostiles de la part de presque toutes les sociétés qui ont passé devant ma demeure depuis le matin.

Le sieur Mortier, Polydore, menuisier aux ateliers Cabany et C<sup>10</sup>, âgé de vingt et un ans, né à Meirenbré, et demeurant à Malines, rue de la Chèvre, 11, se dirigeant vers la station et marchant sur le trottoir gauche, a été attaqué, vers six heures et demie, par une bande de trente à quarante individus, portant des cannes. On l'a assailli et terrassé, et un de ces individus lui a porté un coup, au moyen d'un instrument tranchant, à l'œil gauche et à la partie supérieure droite du nez. Ces blessures, occasionnant une effusion de sang plus ou moins considérable, ont été pansées dans une maison située en face de l'hôtel de la Cour Impériale, où on lui a dit que ses agresseurs étaient de Louvain.

Pierre-François Peremans, ouvrier menuisier, rue de la Chaussée, 11, a été blessé à la jambe par un instrument tranchant. Cette blessure lui a été faite, place de la Station, entre sept et sept heures et demie, par un individu faisant partie d'une bande, qui chantait : « Halte-là, les étudiants sont là, » et criait : « Vive Malou! »

Le bruit ayant été répandu qu'un grand nombre de cannes, armes, etc., auraient été vendues à Malines, dans la journée de dimanche dernier, notre police s'est livrée à cet égard, à une information qui a fait connaître ce qui suit : une canne en bois de chêne, dite canne anglaise, a été achetée chez le sieur Chapoux, Bruel, par un jeune Malinois qu'il connaît de vue seulement.

Six ou sept cannes ont été achetées, presque toutes par des jeunes gens de la ville, chez Roussou, rue d'Egmont. Cinq de ces jeunes gens, tous étudiants ou anciens étudiants du collége Saint-Rombaut, sont : Geens, fils de boucher, rue du Bruel; Hendrickx, Arthur, fils de boucher, rue du Bruel; Millet, fils cadet, rue Léopold; Borgers, Adolphe, rue Notre-Dame; Delhay, Auguste, rue Notre-Dame.

 $| N^{\circ} 184. |$  (80)

Un conteau-poignard et un rasoir ont été achetés par un étranger, chez De Grez, contelier, rue Sainte-Cathérine.

Une canne ordinaire à pommeau en porcelaine a été vendue par la dame Clicteur, Bruel, au fils Du Trieu de Terdonek.

Deux messieurs étrangers à la ville, ont acheté chacun un casse-tête, dans la boutique du sieur Carin. Bruel. Ces étrangers paraissaient ne pas savoir le flamand.

Dans mon premier rapport, je vous ai signalé la conduite provocatrice des élèves de l'université de Louvain. Je dois compléter ces renseignements, en vous faisant connaître que des étudiants de Gand ont également figuré au cortége; l'un d'eux portait un cartel avec cette inscription : « L'Espérance, cerele des étudiants de Gand, » et ces jeunes gens ne se sont guère mieux conduits que leurs condisciples louvanistes.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Bourgmestre,
A. Vernaeghen.

Malines, le 4 mars 1876.

Le Bourgnestre à M. le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens, par ce troisième rapport, vous communiquer les renseignements qui me sont encore parvenus au sujet des faits qui se sont passés à Malines, le dimanche, 13 de ce mois.

Dans la séance de la Chambre des Représentants, du 15 courant, l'honorable M. Wasseige s'exprimait ainsi : « Je ne vous parlerai pas de la cérémonie ; la » traversée de Malines a été calme, digne, imposante ; elle n'a été, que je sache, » l'objet d'aucune manifestation hostile.

« Or tous nos amis sont arrivés sans défiance et sans armes d'aucune espèce, » et lous ceux par lesquels ils ont été attaqués étaient armés de gourdins et (ce

» qui ne s'était jamais vu jusqu'à ce jour) de poignards, de stylets, il n'y a .

Ecoutons les témoignages de plusieurs témoins oculaires et spécialement la déposition du sieur Poelmans; ces témoignages renversent complétement les affirmations de M. Wasseige, qui n'assistait pas au cortége et n'a rien vu; ils se.

(81) [N° 184.]

rapportent à des saits qui ont précédé la formation du cortége et à son entrée en ville et ils prouvent, comme je le disais dans mon premier rapport, que la provocation n'a existé que de la part des manifestants.

Teugels-Opdebeeck, Henri, entrepreneur. Longue rue des Bâteaux, 20: « Le » jour de la manifestation catholique, vers onze heures du matin, en sortant de » la station, un individu qui portait une planchette de la Jeune Garde, fut » accosté par un étranger qui lui disait, en désignant la planchette : Dat zult gij » zeker strak wel afgeven voor 25 franken. J'ai dit au porteur de la planchette » qu'il ne devait pas bouger. L'étranger m'a demandé si j'étais aussi un gneux. » Je lui ai répondu que cela ne le regardait pas et l'ai invité à continuer son » chemin. Il a alors demandé si c'était avec le montant de la planchette que les » libéraux allaient les rosser le soir, et, en montrant sa trique, il a dit : Nous en » avons d'autres. Je lui ai renouvelé mon invitation de continuer son chemin et » alors îls se sont mis à cinq ou à six à se moquer de moi. »

J. Sahlfeld, aide-pharmacien, Cinq-Coins, à Malines : « Le dimanche, » 13 février, je me trouvais à la gare, entre dix et onze heures du matin; » les étudiants de Gand venaient d'arriver; j'en vois quelques-uns, huit à » neuf peut-être, se détacher du groupe et se diriger vers le café Carsan. » Arrivés devant la maison, l'un d'eux, s'écrie : « N'entrons pas ici, il nous faut » un drapeau, » et les autres de répondre pleins d'arrogance : « Oui! oui! il » nous faut un drapeau, sans quoi nous n'entrons pas. Et en criant cela, tous se » rendent à l'hôtel de la Campine.

M<sup>me</sup> Derkinderen, cabarctière, place Ragheno, désigne comme pouvant attester que les étudiants ont hué devant sa demeure et se sont moqués d'elle : Joseph Meulemans, brigadier des douanes, pensionné, Joseph De Prins, Alexandre Tymans, Jean De Geyter, Joseph Van Reseghem, Gustave De Wez, demeurant tous à Hanswyk de Bercht.

M. Niemants, avocat : « Pour la moralité de l'affaire, j'ai vu le matin avant la » formation du cortége, une société, précédée d'un drapeau sur lequel se trouvait » de « Rupelzonen, » parcourir, en jonant, dissérentes rues de la ville et, arrivée » rue d'Hanswyk, rencontrer les élèves du petit séminaire conduits par leur » supérieur M. le chanoine Du Rousseau. Au moment où le premier rang de la » Société est arrivé devant le premier rang des élèves, ceux-ci et leur supérieur » ont agité leurs chapeaux. Les élèves ont crié très-bruyammant sur toute la » ligne : Vivent les catholiques. Des bourgeois ont crié : Vivent les libéraux, et » un groupe de jeunes gens a marché à l'encontre de la Société en chantant » « Van 't ongediert der papen verlost ons Vaderland. »

 $[N^{\circ} 184.]$  (82)

M. Reussens, docteur en médecine, à Malines. « J'étais à la porte d'Hanswyk, » à midi. à l'entrée en ville du cortége. Il y avait là, à côté de moi, quatre à » cinq personnes dont l'une criait hou! à l'adresse du cortége. Deux membres du » cortége sont sortis des rangs et ont bousculé celui qui avait crié. Alors un » décoré à ruban vert, que je crois être un ancien sous-officier, est intervenu pour » terminer la chose. »

Armand Claes: « Den 13 februarij 1876, 's morgends begonnen de vreem-» delingen te roepen en de liberalen uit te schelden. Aan de Vijfhoek hebben » verscheidene maatschappijen geschreeuwd omdat een man het bericht der » liberale wacht liet lezen »

Poelmans Dehaen, fondeur en cuivre, Tuilerie : « Ik ben des morgens uitgegaan om den optocht der klericale betooging te zien. Onderwege heb ik de heeren Geets, kunstschilder. Willems, beeldhouwer, en Wauters-Lenoir ontmoet. Na eenigen tijd rondgewandeld te hebben op de Hanswijk en Egmond straten, is de heer Wasseige, oud ministre, vergezeld van andere heeren aan den heer Geets den weg der woonst van den aartsbissebop komen vragen. Zeer beleeft is hem de weg aangewezen en zij hebben zich seffens in die richting verwijderd. Daar nu de heer Wasseige in de kamers heeft gesproken als oog getuige van het gene er des morgens op den doortocht van den stoet is gebeurd, kan dit niet zijn, hij kon onmogelijk er in tegenwoordig zijn, daar zeer weinigen tijd na zijn weggaan het begin der betooging ons nabij kwam. Wij hebben ons dan met eenige vrienden geplaatst aan den Vijfhoek. Recht over ons, langs den kant der Egmondstraat, stonden twee plakkaerten der jonge liberale wacht, op het zien derwelke, eene oprechte woede zich scheen meester te maken der deelnemers van den stoet. Zoodra het eerste muziekkorps aankwam en die plakkaerten in 't zicht bekwam, hieven zij onmiddelijk « het ongediert der geuzen » aan, waarop onze vrienden natuurlijk » antwoorden door « het ongediert der papen » te zingen. Het was alsof dan die kerels uitzinnig waren. zij ontliepen hunne rangen om ons tot onder het aangezicht nit te dagen en ware het niet geweest dat wij uiterst kalm waren en medelijden hadden met die opgewonde menigte, reeds hadden er als dan cotsingen plaats konnen hebben. Tysschen de hevigsten dier zinneloozen, heb ik den heer Flament, goudsmid alhier, te noemen, die tot tusschen de aanschouwers dezelve kwam uittarten. Iets wat ik hier bij nog te melden heb » is dat de studenten van Loven en Gent in het voorbijgaan zeer uitdagend hunne zeer zware stokken boven hunne hoofden zwaaïden, bijzonder bij het » zien der twee bovengenoemde plakkaerten, die nogthans ieder een tot onver-» schilligheid aanspoorden, »

M. Edouard Mersch, employé au Ministère des Travaux Publics, domicilié à Malines, rue de la Station, 50, et Jules Le Blon, voyageur, demeurant rue aux Herbes, 8, ont entendu huer devant la demeure de M. le juge Bergmann, conseiller communal. Ils ignorent si on a hué devant les demeures de MM. Verhaegen et Lamot. Avant que des cris aient été poussés devant l'habitation de M. Bergmann, un commissaire du cortége s'est porté en avant, a parlé à des personnes du cortège et immédiatement les huées se sont produites. D'après ce que M. Le Blon a entendu, ce commissaire était un nommé Van Reeth.

(83) [N·184.]

Willem Geets, artiste peintre, à Malines : « Zondag II, bevond ik mij met » eenigen mijner vrienden, de HH. A. Seldenslagh, Armand Poelmans en F. De Haen, aan den « Vijfhoek » op den doortocht der elerikale manifestatie » en stonden daar rustig en kalm. Reeds hadden wij gehoord dat er hooger op in de Hanswijkstraat gerucht was en « Ahou » werd geschreeuwd, toen er een troep studenten voorafgegaan van een man die een eartel droeg waarop ik mij herinner den titel « De Hoop » gelezen te hebben, voorbij kwam. Bijna alle die heeren waren van zware stokken voorzien; zij schenen er zeer ongewonden uit en zongen op het muziek van den Vlaamschen Leeuw de » worden « Van't ongediert der geuzen verlost ons vaderland. » Twee kommissarissen van het feest (zekere H. Van Driquelle en Flament), die er wezentlijk » dol uitzagen, kwamen zich vlak voor mij plaatsen en schreeuwden mij, op » eene zeer uitdagende wijze het zelfde refrein in het aangezicht en zwaaïden hunne hoeden als razende. - Mijn vriend Seldenslagh en ik gingen toen eenige » stappen achteruit omdat wij wal inzagen dat die heeren niets beter vroegen » dan dat wij op hunne uitdagingen zouden antwoorden.

- » Terwijl gingen de studenden immer voort met « Ahou » en « A bas la » canaille » « Vive les catholiques! » « A bas les gueux » te huilen, ziende dat » wij bedaard bleven zetteden zij hunnen weg voort en wij gingen den Bruel in.
- M. Auguste Seldenslagh, bijoutier, Grand'Place, a vu et entendu qu'au moment du passage du cortége aux Cinq-Coins diverses personnes qui se trouvaient en cet endroit comme spectateurs ont été insultées par des cris et des huées proferées par les manifestants.
- M. Louis Van Hoorenbeeck, entrepreneur, boulevard des Arbalétriers, a déclaré avoir vu que les commissaires Flament et Van Driquelle étaient tout en colère et qu'ils bousculaient le monde aux Cinq-Coins.
- J. Dehaen, rentier à Malines. « Des morgens, rond tien uren dertig, ben ik op » de buitenwaardsche Egmond straat gekomen en heb daar een vijftigtal » studenten van Gent hun in rang zien stellen, gewapend met dikke stokken op » de schouders dragende en zeer uitdagend toonende, zeggende : « (Voyons » allons faire une promenade en ville.) »
- » Vandaar heb ik mij begeven naar den Vijfhoek den stoet afwachtende en zeien aankomen op de Hanswijkstraat, de hoeden zwaaiende en rocpende: « Leve de catholieken, » toen zij aan den « Vijfhoek » kwamen ondernamen zij het lied « Van het ongediert de geuzen, » tegen over mij stond een man dragende het plakkaart der Jonge Wacht, waar een student uit den rang kwam » om het zelve uit de handen te rukken, het geen hem belet wierd door een kommissaris van denstoet en toen hij hier geëindigd was ben ik op de Groote » Markt gekomen waar ik aan de maatschappij « Constance » heb hooren » roepen (« A bas la canaille libérale »).

Je remarque le passage suivant dans l'interpellation faite à la Chambre par M. Wasseige.

« Dès que nos amis apparaissaient, ces énergumènes se précipitaient à leur » rencontre et après cette demande insolente: Étes-vous catholiques ou libéraux? » sans même attendre de réponse, ils se livraient envers eux aux outrages et aux » violences les plus indignes. »

 $[N^{\circ} 184.]$  (84)

Or il est établi que ce sont précisement les amis de M. Wasseige qui agissaient de la sorte envers nos concitoyens.

Si la déposition de M. Guillaume, actée dans mon premier rapport, peut laisser quelque doute, en voici une autre plus catégorique, elle émane du sieur Van Wichelen, polisseur, rue de la Clef, nº 33, qui se trouvait près du Marché-au-Beurre; un étranger lui demande: Étes-vous libéral ou catholique? Croyant avoir à faire à un libéral, il répond je suis libéral. — A cette réponse, il reçut plusieurs coups à la figure et fut collé contre le mur.

Après cette lâche attaque, l'étranger a pris la fuite.

Du haut de la tribune nationale, M. le représentant De Kerckhove a affirmé qu'aucune manifestation n'avait été faite sous les fenètres de M. le bourgmestre.

Au témoignage de l'agent de police Kees, invoqué dans mon premier rapport, je joindrai les affirmations suivantes de MM. Van Horenbeeck, Melaerts, Steenbakkers, Angenot, Wauters, Ocreman et Vermeulen.

Louis Van Horenbeeck, entrepreneur, déclare que le dimanche 15 courant, vers sept heures du soir, il a vu une centaine de personnes formées en cercle devant la demeure de M. le bourgmestre, lesquelles huèrent et crièrent : « A bas les libéraux ! »

- J. Melaerts et Pierre Steenbakkers, demeurant rue des Juiss, déclarent qu'entre sept heures et sept heures et demie, ils ont entendu devant la demeure de M. le hourgmestre des huées et des sissements qui sortaient d'un groupe d'au moins cent personnes se dirigeant vers la station.
- « Les soussignés, Constant Wauters, Victor Angenot et Charles Ocreman » déclarent que, se trouvant en compagnie de MM. Léon et Louis Van Diepen- » beeck, Lionel De Witte et Léon Ocreman, ils ont entendu une nombreuse » bande d'étudiants armés de gourdins, huer devant la maison de M. le bourg-
- » mestre.
  - » Il pouvait être huit heures moins le quart du soir. »
- M. Auguste Vermeulen, demeurant boulevard des Arbalétriers, 52: 
  "Dimanche passé, je me suis promené depuis onze heures jusqu'à onze heures et demie du matin, de la rue d'Egmont à la station. J'ai entendu, à différentes reprises, pousser les cris de "hou! hou! "devant la maison de M. le bourgmestre. Ceux qui, les premiers, ont poussé ces cris, étaient assez nombreux, et le plus grand nombre avaient des cartes vertes sur le chapeau. Puis d'autres parmi lesquels un corps de musique en débandade.
- » A midi, les étudiants de Louvain, avec leur cartel en tête, débouchaient de » la rue Notre-Dame pour se rendre au Marché-aux-Grains.
- » Aussitôt qu'ils virent l'enseigne de Lion et Vermeulen, ils tendirent leurs » bras, le gourdin à la main, dans la direction de la maison Lion-Vermeulen et » crièrent : « Hou! hou! » Comme témoins de ce dernier, il indique » MM. Paul Hanlet, Lion-Vermeulen, Edmond Ryckmans, M<sup>me</sup> Van Fraesem, » M. Van Peteghem père et plusieurs autres. »

Il est donc suffisamment établi que l'affirmation de M. le représentant De Kerckhove est complétement erronée. Il est également établi que des huées se sont fait entendre devant la demeure de MM. Lion et Vermeulen, Marché-aux-Grains. (Voir la déclaration de M. Vermeulen et la suivante de M. Hanlet.)

(85) [N° 184.]

« Me trouvant au Marché-aux-Grains pour voir défiler le cortége, à midi, j'ai » vu les étudiants de Gand lever leurs grosses cannes de chêne dans la direction » de la maison de MM. Lion et Vermeulen et, en même temps, ils se mirent à » huer. »

En ce qui concerne la manifestation devant la société « la Constance », un témoin, M. Laduron, affirme « avoir vu et entendu M. Gust. Van den Branden » de Reeth-Kervyn, désignant au groupe des étudiants de Gand le local de la » société « la Constance », les engager à pousser des cris devant ce local.

» Le fait se passait dimanche, 43 courant, vers midi, au moment où le cortége,
» dont faisaient partie fes étudiants, délilait à côté de l'hôtel de ville; il paraît
» d'autant plus à remarquer que M. Van den Branden de Reeth est membre de
» la société « la Constance », dont il fréquente le local. »

D'autres témoins, au nombre de dix, relatent comme suit la manifestation hostile devant la société « la Constance » :

Poelmans De Haen. « Na den doortocht ben ik langs den Bruel, de Groote » Markt toegewandeld. Als ik daar kwam was er reeds een oorverdoovend » geschreeuw door den stoet aangeheven aan het genootschap « la Constance ». » In een huis der geburen, boven in eene venster zag ik, toen ik nader kwam, » drie geestelijken waarvan een luidkeels schreeuwde: « A bas la canaille! » A bas les libéraux! » daarbij zwaaiden zij zoodanig met hunne hoeden dat er » een aan hunne handen ontsnapte en op den grond tusschen het volk viel.

"Toen de antwerpsche afgeveerdigden aankwamen, heb ik door honderde stemmen hooren roepen: « Jan Delaet » en « eent mille francs. » Op deze plaats bijzonder gehoorzaamden de deelnemers der betooging als aan een ordewoord, zij hadden het bijzonder gemunt op de heeren die binnen het lokaal der Constance waren, want allen keerden zich als bezetenen met het aanzicht langs dien kant om te schreeuwen: « A bas les libéraux, weg met de geuzen. » » Dit is het juiste verhaal van hetgene ik des morgens heb gezien, de uitdaging is alleen voortgekomen van de deelnemers der manifestatie; bijzonder hebben de studenten van Loven en Gent reeds van dan een groot deel daar » van op zich te nemen. »

Willem Geets, précité. « Toen ik op de Markt kwam was alweer alles in de » war. De studenten en andere genootschappen schreeuwden en tierden de » uitdagende gezangen en de smaadwoorden : « A bas les gueux! A bas la » canaille! » klonken immer voort. In eene venster waren drie priesters wier » onbetamelijke en uitdagende houding de afkeuring en de verontwaardiging » van alle de toeschouwers verwierf. Zij scholden de liberalen uit van uit hunne » venster en een hunner liet in zijne vervoering zijn, « drijtip » tusschen het » volk vallen. Voor de Constance werd er gedurig door de manifestanten gejouwt » en gefloten. »

Léopold Van Schaerbeeck, sans profession, rue de la Blanchisserie, 14, a déclaré avoir entendu crier sur la Grand'Place par les manifestants : « A bas les gueux! » En criant, ils agitaient cannes et chapeaux.

Willems, statuaire, rue des Béguines. « Zondag 13 februari, rond de middag, » heb ik in de woning van den heer Augustyns, priester, drij priesters gezien » welke zich daarboven in het venster bevonden en door hunne uitzinnigste

[ N° 184. ] (86)

» gebaren en gehuil: « A bas les gueux! Vivent les catholiques! » de klerikale
 » betooging zoodanig aanspoorde en opwakkerde dat de hoed (tricorne) van een
 » hunner door het venster tussehen de menigte op de straat viel. »

M. P.-J. Jacob, marbrier, « à dix heures et quart, a traversé sur la Place » la musique de Lokeren, en jouant forto de Vlaamsche Leeuw, se dirigeant » vers le cercle catholique. Vers onze heures, ils ont repassé la place en jouant » et étaient suivis plus nombreux. Quelques-uns voulaient entamer en chantant » de Vlaamschen Leeuw; ils ont cessé sur un ordre ust ust.

» A midi et demi, au moment du passage du cortége près de la maison de ville,
» les étudiants de Louvain et de Gand ont crié : « A bas les gueux! Vivent les
» catholiques! » en brandissant leurs cannes. »

» Sur la Place, devant la maison du vicaire Augustyns, ils ont recommencé à erier: « Vivent les catholiques! A bas les gueux! » etc. Ledit vicaire les encourageait en tournant avec son chapeau qu'il a même lai-sé tomber du deuxième étage (ils étaient trois prêtres dans la fenêtre); toutes leurs allures étaient des plus provocantes; les étudiants brandissaient leurs cannes et leurs chants provocants. »

M. Hoffman, avocat. « Au moment du passage du cortége devant la société » « la Constance », j'ai vu le cortége s'arrêter et ai entendu par les manifestants » erier : « A bas les gueux! » et « à bas tous les libéraux! »

Bernard Scheppers, élève au collége communal, déclare « qu'au moment du » passage du cortége devant la « Constance », le procureur du Roi a dit d'un air » désapprobateur : « Pourquoi s'arrêtent-ils? » en faisant allusion à une partie » du cortége qui s'était arrêtée et qui criait. Il a ensuite dit qu'ils n'avaient pas » besoin de s'arrêter et qu'ils feraient mieux de continuer. Je ne puis pas affirmer » que ce sont textuellement ses paroles, mais, en tous cas, c'est bien le sens de » ses phrases. »

Rombauts, commissaire adjoint, déclare que, devant la « Constance », les manifestants s'arrêtaient et criaient en agitant les chapeaux : « Hou! hou! » A quoi les curieux ripostaient par des cris et des sifflets. Il a entendu M. le procureur du Roi dire : « C'est une véritable manifestation. »

Sahlfeld, J., précité. « Il pouvait être midi, lorsque débouchant sur la » Grand' Place, différentes sociétés à fur et à mesure qu'elles atteignaient la rue » de Beffer, mille cris de : « Vivent les catholiques » se font entendre ; tout en » criant. elles avancent lentement, la foule des curieux devient plus compacte et » je vois tomber un tricorne au milieu de la foule, d'une fenètre voisine de celle » de M. Cuypers, je crois; je suis le cortége ; devant la Constance tous les chapeaux sont agités; mais l'enthousiasme va crescendo, quand dans la rue de l'Empereur on a remarqué M. de Kerckhove...; peu de curieux dans la rue, » mais mille cris de: « Vive M. de Kerckhove; » j'ai entendu plusieurs sociétés, » presque en face de l'hôpital civil, entonner le chant : « Van 't ongediert der » geuzen verlost ons Vaderland. »

Dans sa déposition. M. Sahlfeld signale l'attitude peu calme et peu digne, tenue, rue de l'Empereur, par les différentes sociétés qui figuraient dans le cortége.

L'exactitude de cette déposition est confirmée par celle de « M. Ferdinand » Nieuwekerken qui a dù se garer et se sauver rue de l'Empereur, où il a vu

( 87 ) ( N° 184 .)

- » tous les manifestants agiter leurs cannes, en criant : « A bas les libéraux ; » « c'était le matin à douze heures et demie: il dit qu'il s'est réfugié chez M. Coolen,
- » pharmacien, afin d'éviter d'être assailli par les manifestants. »

Un autre fait est parvenu à ma connaissance; ce fait n'a, il est vrai, aucun rapport avec les désordres, mais cependant il dévoile la conduite d'un certain nombre de personnes qui se sont renducs en notre ville, en vue d'une manifestation catholique.

Jean Cuypers, cabarctier, Grand'Place, déclare ce qui suit : « Trois Anversois sont venus chez moi, le 13 courant, vers une heure, manger chacun un beafsteck. Pendant ce temps des Lierrois sont entrés. Quelques-uns sont allés derrière et nous avons vu ceux-ci revenir en mangeant des pommes de terre qu'ils avaient prises dans la cuisine. Ils sont sortis et un moment après leur départ, nous nous sommes aperçus qu'ils ne s'étaient pas contentés de pommes de terre, mais qu'ils avaient en outre enlevé dans la cuisine, trois beafstecks non encore préparés. Ayant vu des membres de la commission des Lierrois traverser la Grand'Place, je me suis adressé à ceux-ci, lesquels m'ont payé ces beafstecks devant le barbier Vanseur. »

D'après les honorables représentants Wasseige et Kervyn de Lettenhove, les libéraux étaient les agresseurs, ils étaient armés de gourdins, de stylets, etc., mais que dépose M. l'avocat Niemants?

Depuis que j'ai été entendu par le magistrat instructeur, j'ai appris que la servante de M<sup>110</sup> Rosalie Gys, propriétaire, rue d'Hanswyck, a vu l'après-midi » du 15, un ou des jeunes gens ayant à leur casquette une carte verte, courir » rue d'Egmont, vers la station et portant toute un botte de triques. »

Et que signifie cette réunion des membres de la Société Saint-François Régis, qui m'est signalée dans la déposition suivante :

Houtmortels, Pierre, déclare « qu'il a appris par Adriaensens, fabricant de » chaises, rue des Vaches, que Vanbladen (Suske), lui a dit qu'une réunion a » en lieu, dimanche 15 courant, dans la matinée, au local, rue de la Montagne, » qu'elle devait se diviser en troupes sous les ordres de Berré, Caudron et Vandenboyenas, aux fins de circuler dans les rues pour prêter main-forte, le cas » échéant. »

Pour compléter les renseignements déjà donnés sur la rixe qui eut lieu au café de la Station, tenu par le sieur Carsan, je transcris les dépositions suivantes :

Van Reckem, Charles, rue de la Bourse, 59, a vu rouer de coups, par une société catholique, M. Lummen, alors que celui-ci sortait de chez lui pour fermer ses volets, sans aucune provocation de sa part.

Genis, Antoine, tanneur. à Malines. « Dimanche, 13 de ce mois, vers cinqueures, » j'ai reçu deux coups d'instrument sur mon chapeau par les Lierrois, en entrant » chez Carsan. »

Bernaerts, Louis, fondeur en enivre. « Vers cinq heures et demie, j'ai vu » que l'individu qui a été conduit au bureau de police, a porté un coup de » canne à un autre, devant l'estaminet de Carsan. »

M.-Ch. Van Roy. . Dimanche après-midi, vers quatre heures, je me rendais

[ N° 184. ] (88)

» vers la gare, avec M. Antoine Genis, tanneur, et l'agent de change Melaerts. Trois ou quatre personnes bien mises, nous ont tenu un propos poli, dans la rue d'Egmont extérieure, sur le trottoir devant la demeure de M. l'avocat Denis, auguel nous avons répondu par oui ou non. Ces personnes me sont inconnues. Immédiatement après, elles nous ont quittés. Elles sont allées sur le trottoir opposé et, à la maison attenante à la Cour Impériale, elles ont commencé à frédonner l'air de la chanson : « Van 'tongediert der papen, » Lorsqu'elles sont arrivées à la Cour Impériale, quelques musiciens, trois ou quatre, suivis de plusieurs autres musiciens, tons munis de leur instrument de cuivre, sortaient de cet hôtel et ont répondu par la chanson : « Van 't ongediert der geuzen. » Immédiatement il y en a eu un de ces derniers qui faisait entendre des sons de son instrument. Un autre a fait sortir quelques sons aigus d'un bec de clarinette, je crois, et tout en continuant de la sorte, ils ont poursuivi les premiers jusqu'au café de la Station, J'ai remarqué que d'aucun côté il n'y avait provocation ni préméditation. Seulement, au café de la Station, des mots ont été échangés entre les deux groupes et aussitôt une grêle de coups de canne a tombé dru de part et d'autre. J'ai remarqué notamment qu'un musicien a porté un coup avec son instrument (une trombone). Ils ont été séparés plusieurs fois, et trois ou quatre fois je les ai vu de nouveau aux prises, et chaque fois les groupes de combattants se grossissaient. J'ai vu M. le commissaire de police De Schutter et son adjoint M. Colen se jeter dans la mèlée, et j'ai entendu dire M. De Schutter: « Celui-là frappe, je le prends. » J'ai alors fait observer à M. De Schutter que c'était malheureux, que c'était le premier coup que j'avais vu porter par cet homme. Au même moment, j'ai entendu dire que MM. les commissaires de police venaient de subir de mauvais traitements, mais cela je n'ai pas vu. Après, je suis retourné en ville par le Bruel. »

M. Leclercq, docteur en médecine, à Haccht. « En sortant de chez Carsan,
» à cinq heures, je suis tombé en plein dans la bagarre. Il me serait impossible
» d'affirmer quels ont été les provocateurs, quoique, aux allures des Lierrois, je
» suis moralement convaineu qu'ils ont été les fauteurs du désordre. J'ai vu
» qu'ils tombaient à une dizaine sur un seul individu et qu'ils frappaient avec des
» instruments de musique et à coups de poings.

» Désigner en particulier ces sauvages, il me le serait également impossible;
» on n'avait pas le temps de remarquer les visages dans cette cohue de chapeaux
» et d'instruments de musique qui apparaissaient et disparaissaient. Je réitère à
» M. le commissaire mes sincères félicitations pour le courage et l'énergie avec
» lesquels il a su, en peu d'instants, mettre fin à cette scène vraiment scanda» leuse. »

Armand Claes. « 'S namiddags, omtrent vier uren en half, kwam ik aan » de statie, waar ik een persoon der stad zag vechten met de leden van een » muziekkorps. Op de teekens door een dier leden gedaen, kwamen van alle » kanten andere vreemdelingen toegeloopen die ook speeltuigen bij zich hadden. » Deze tuigen diende hun tot wapen en zij sloegen er links en rechts mede. » Toen kon men eindelijk den persoon in de herberg, Café de la Station, binnen » helpen. Een weinig later zag ik de heeren kommissaris en onderkommissaris » uit de statie komen. Er was een hevig gewarrel, waarna een rijtuig in allerijl

(89) [ Nº 184. ]

door den kommissaris geroepen, met een vreemdeling naer de Groote Markt » reed. »

Jaspers, Guillaume, boulanger, à Malines. « Dimanche passé huit jours, vers » cinq heures du soir, j'ai rencontré le sieur Derkinderen et trois autres » messieurs, que je ne connais pas, à l'hôtel de la Cour Impériale. Pendant que » je causais avec un de ces derniers, Derkinderen a continué son chemin avec » les deux autres. Nous les avons suivis et, au moment d'arriver au café de la » Station, je vis que Derkinderen recut un coup de canne qui fit voler son » chapeau par terre. J'ai ramassé son chapeau, mais en me baissant je reçus un » coup sur la tête. Je n'ai pas vu avec quoi, mais, d'après ce que j'ai senti, cela » devait être avec un bâton.

» Je ne connais pas celui qui a porté le coup à Derkinderen et je n'ai pas vu » qui m'a frappé. Je me suis levé et alors plusieurs individus, dont aucun ne » m'est connu, m'ont roué de coups de bâton. J'ai joué des bras et des mains pour me dégager. En me frappant ils avaient fait tomber mon chapeau. Je l'ai » voulu ramasser et, en me baissant, ils sont tombés tous sur moi, m'ont poussé » contre terre et m'ont frappé. Me trouvant contre le banc, je me suis sauvé » dessous et me suis ainsi préservé des coups qu'on me portait avec des instru-» ments et qui n'ont atteint que le banc. »

Dans mes précédents rapports, je vous ai signalé la rixe qui eut lieu, vers le soir, rue du Bruel.

Voici. Monsieur le Ministre, les nouvelles dépositions qui ont été faites à cet égard :

Pierre Franckx, ouvrier ébéniste, vingt-neuf ans, Keerbergstraat, 5 : « Entre » quatre et demie et eing heures du soir, dimanche, 45 de ce mois, je suis arrivé dans le Bruel. Une dispute avait alors lieu du côté du Marché-au-Beurre. » A peine étais-je dans la rue, que je recus un coup de canne sur le dos. M'étant " retourné pour demander qui m'avait frappé, je reçus un second coup sur la tête. Celui ou ceux qui m'ont infligé ces coups étaient des étrangers que je ne » connais pas. Le coup qui m'avait atteint à la tête occasionna une effusion de » sang considérable. La figure toute ensanglantée, je suis allé près de l'agent de police Sillis. Celui-ci m'a demandé si je ne connaissais pas celui qui m'avait » frappé. Immédiatement nous fûmes entourés d'une cinquantaine de personnes » et les coupables purent s'esquiver. »

Franckx est blessé peu gravement au front.

M. Hoffmann, avocat. « Vers eing heures du soir, j'ai vu entrer dans le » Bruel, venant de la Grand'Place, environ cent einquante étudiants. Ils marchaient par quatre, bousculaient tous ceux qui ne leur livraient pas passage et en brandissant leurs gourdins, ils criaient : « A bas les libéraux, à bas les gueux, » et chantaient : « Halte-là, on ne passe pas, les étudiants sont là. » Je me suis garé et les ai ensuite suivis. Au Marché-au-Beurre il y a cu bataille, mais je ne sais rien préciser, seulement j'ai vu intervenir plusieurs » personnes pour apaiser les combattants. Parmi ces personnes j'ai remarqué » M. Geets. »

M. Lucas Scheffermeyer, sculpteur: « Le 13, vers eing heures et demie, » j'étais à la Grand'Place, quand j'ai vu venir du Cercle catholique environ  $[N^{\circ} 184.]$  (90)

deux cents étudiants qui, en agitant leurs cannes, criaient et chantaient contre
les gueux. Ils sont entrés dans le Bruel et, au Marché-au-Beurre, ils ont engagé
une bataille avec d'autres qu'ils ont sans doute rencontrés, j'ai vu frapper avec
des cannes, mais je ne puis pas dire par qui.

M. Fenault, capitaine d'artillerie : « Entre cinq et demie à six heures, je suis » sorti de chez moi pour aller à la société « la Constance. » En arrivant dans la » rue du Bruel, je vis arriver une troupe de quarante à cinquante étudiants » marchant par deux, trois ou quatre, qui brandissaient leurs cannes et qui » chantaient : « Halte-là, on ne passe pas, les catholiques sont là. » Ces messieurs » bousculaient tout le monde.

» Ils sont entrés au café des Arts; dans le corridor de ce café, je les ai entendus crier : « A bas les libéraux, tas de canailles et tas de voyous. » Une vingtaine de jeunes gens qui étaient à la porte, ripostaient par les cris de : « Vivent les libéraux, » et chantaient le chant des gueux; sont sortis alors trois ou quatre jeunes gens avec des cannes qui ont reçu quelques coups de canne sur leurs chapeaux de ceux qui étaient à la porte. Ils sont sortis du groupe, ont crié : « A moi Louvain, » et sont courus vers la Grand'Place. Dix minutes après, j'ai rencontré dans le Petit Bruel, une bande très-nombreuse à la tête de laquelle était M. Eugène Ocreman et un autre qu'on m'a dit être un nommé Nuyens. Elle a traversé le Petit Bruel en courant. Tous ceux qui en faisaient partie étaient très-animés et bousculaient et refoulaient le monde plus violenment » que les premiers que j'avais rencontrés. Mon beau-père et moi, avons été » rejetés contre le mur par eux. »

Willem Geets, artiste peintre : « Des namiddags, rond zes uren, bevond ik n my alleen in den Bruel en dacht over de Botermerkt te gaan, toen een troep » van minstens twee honderd studenten den Korten Bruel in kwam zingende: » « Halte là, on ne passe pas, les étudiants sont là. » Iedercen werd door die woeste jongelingen weggedrongen. Zij waren voorafgegaan van eenen student met eenen grooten knuppel in de handen; allen hadden stokken bij. Een groep van een twintigtal jongelingen kwam toen ook den Bruel in en zongen het; « Geuzenlied. » In een oogenblik zag ik het midden der kolonne zich in eenen hoop vormen en de stokken in de hoogte hessen en nederdalen; dan wierp ik mij tusschen eene groep heeren die van de manifestatie deelmaakten en verzocht hun er tusschen te komen en zegde dat zulke handelwijs hunne gansche partij onteerde. Dat mijn inzichten vredelievend waren, zullen de heeren Ryckmans en Nuyens kunnen getuigen. Uit die woeling heb ik twee jongelingen zien komen die van de liberale groep deelmaakten en waarvan den eenen eene wond op het voorhoofd en den anderen eene verwonding aan de hand beko-» men had. Doch ik ken geen van beide. Eene halve uur later heb ik de gele-» genheid gehad den heer Nuyens (die met twee studenten uit den café des » Arts kwam en in eenen zeer opgewonden toestand verkeerden) van byna » onvermijdelycke mocielykheden gered, daar de aanwezigen zeer verbitterd » waren door de uitdagende houding dier heeren. Dit zullen de heeren Van Roy, » Nuyens, Willems en nog vele anderen getuigen indien Ued. zulks zou willen » opzocken. »

Houtmortels-Van den Berghen, a Malines : « Zondag, 13 dezer, heb ik van

(91) [N° 184.]

de volgende voorvallen getuige geweest. Rond zes uren 's avonds was er eene
groote partij studenten in den Bruel met eene uitdagende houding, allen met
stokken gewapend en zingende (Van 't ongediert der Geuzen).

Willems, statuaire, Beggijnenstraat: "Omtrent zes uren namiddag, mij op be Groote Merkt bevindende, heb ik met mijnen vriend Lucas Scheffermeyer, beeldhouwer, eene groote massa studenten van Loven en Gent, een tweehonderdvijftig tal van onder den toren (ongetwijfeld uit de Cercle catholique) zien komen.

» Wat ik dadelijk merkte, dat zij allen in eenen staat van dronkenschap » waren, en voorzien van stokken (gourdins) waarmede er cenigen van hen voorafgingen, hunne kluppels op eene alleruitdagenste manier in de lucht zwaaïende. Zoo trokken zij den Korten Bruel in, al schreeuwen, huilende : « Vivent les catholiques, à bas les gueux, halte-là, on ne passe pas, les étudiants sont là, » enz., enz. Aan den hoek van de Botermerkt gekomen, waar ik hen opgevolgd was, bleven ze als op een gegeven teeken eens klaps staan en vielen met opgeheven kluppels en onder het zingen van : « 'T ongediert der geuzen » » op een vijftigtal liberale jongelingen welke daar aan kwamen en hen met : » a'T ongedierdt der papen » beantwoorden. Deze laatsten werden deerlyk » afgeranseld en ik heb er zelfs eenige geheel bebloed zien van tusschen komen. » Sahlfeld, aide-pharmacien, à Malines : « Le soir, vers six heures environ, je » me rends au café des Arts, un monsieur de ma connaissance se trouve au » buffet avec un autre étranger. J'engage la conversation avec ces personnes, tandis qu'un jeune homme catholique de la ville était occupé de l'autre coté de la salle, à crier à tue-tête : « Vivent les catholiques, » ce à quoi il fut répondu par un ou plusieurs jeunes gens : « Vivent les libéraux. » Tout en causant avec ces messieurs au buffet, je vois le jeune homme cité plus haut retourner et, m'apercevant : Ah! vous êtes aussi un de ces crânes libéraux, me dit-il. (Tout en y ajoutant des paroles malsonnantes et des expresssions qui, d'après moi, sont plus ou moins injurieuses), au besoin je vous citerai les témoins. J'ai répondu à cette provocation, ceci : Monsieur, vous savez bien que je ne vous ai pas adressé la parole, je vous recommande le calme; vous « ne l'avez pas ; sur ce le monsieur est parti. »

M. Jacobs, marbier: « Vers les six heures du soir, j'ai entendu de chez moi » (Marché-au-Beurre) un bruit épouvantable, je suis sorti et j'ai fermé les volets » de la veuve Demesmaecker où ils étaient occupés devant la porte à mouliner » et frapper avec leurs cannes. J'ai vu et entendu le fils Nuyens, commissaire de » la fête, empêcher un étudiant qu'il devait connaître, de frapper, en lui disant : » Restez tranquille, le tenant entre ses bras. Non, disait-il, j'ai reçu un coup et il » faut que je le rende. Nuyens répondit: Les catholiques ne rendent jamais rien. » Les étudiants étaient là au moins deux ou trois cents ensemble et se sont » mis à chanter et provoquer en brandissant leurs cannes et pancarte et provoquant les personnes qui passaient en criant: « A bas les gueux ! Canaille ! et chantant: L'on ne passe pas, les étudiants sont là! » et criant toute sorte de compliments, que je ne puis nommer, en partant pour traverser la Grand'Place. Poelmans-Dehaen, fondeur en cuivre: « Des namiddags, na eene wandeling » gedaan en de stad in hare zondagsche rust gezien te hebben, meende, ik volgens

| N° 184. ] (92)

» gewoonte, omtrent zes uren een glas bier gaan te drinken. Doch reeds van op
» de Melaanklock mij een oorverdoovend geschreeuw tegen dat mij deed vermoeden
» dat er in het lokaal van den Cercle catholique eene groote opgewondenheid
» moest heerschen en, waarlijk, bij het uitkomen van den Minderbroeders gang,
» zag ik voor mij eene groote bende studenten, allen met stokken gewapend, die
» zich in de richting der Groote Merkt begaven, onder het huilen van het
» ongediert der geuzen, à bas les libéraux, etc., etc.

» Nieuwsgierig, ben ik die bende opgevolgd tot dat zij in het café des Arts zijn binnen gedrongen. Ik ben recht daarover blijven staan en heb gezien hoe er van hen later in het buitenkomen op weerlooze menschen hebben geslaan omdat dese niet snel genoeg hen uit den weg gingen. Het geen uiterst moeielijk was, daar, in dese niet al te breede straat, met honderden persoonen bij een gehoopt stonden. Na cenigen tijd daar gebleven te zijn, heb ik mij naar den » Doolhof begeven, waar ik gewoonlijk mijnen avond doorbreng. »

Je crois devoir vous signaler aussi une scène provoquée au café des Arts par des étudiants de l'université de Louvain : je transcris la déclaration de la dame Phlips, Apolline, veuve Van de Cauter, café des Arts, Bruel, 42 :

« Quinze étudiants de Louvain et dix autres messieurs qu'on m'a dit être des Liégeois, ont diné chez moi dimanche 15 de ce mois. A la fin du diner, entre vate quatre ou cinq heures, en entendant la chanson des gueux dans le café ils ont ouvert la porte de la seconde place et sont allés vers ceux qui chantaient. Ces derniers me sont inconnus. Une discussion assez vive a en lieu entre les deux groupes et puis tous sont partis. Cela ne serait pas arrivé si les étudiants étaient sortis par où ils étaient entrés dans la salle à manger; c'est-à-dire par le corridor. Entre six ou sept heures plus de trois cents étrangers sont entrés. L'un d'enx a dit au comptoir; Qu'ils arrivent seulement, nous verrons ce qu'ils feront. Une vingtaine de personnes étaient au café et tandis que les autres hurlaient et tapageaient ces messieurs sont restés calmes.

- » Un des étudiants est monté sur une table, a tenu un petit discours, mais ce
  » qu'il a dit je n'ai pas compris, je l'ai fait descendre.
- » Sur interpellation, M<sup>me</sup> veuve Van de Cauter a déclaré que les personnes qui ont entamé le chant des gueux devaient ignorer que des étudiants dinaient chez elle, car ce n'est que la veille, au soir, que M. Nuyens est venu commander ce diner et elle a défendu et s'est gardée d'en parler à qui que ce soit. Elle a déclaré aussi qu'ils ne peuvent être venus avec l'idée de provoquer les étudiants, attendu qu'ils sont entrés l'un après l'autre. »
- a La déclaration de M<sup>me</sup> Vande Cauter est confirmée dans les termes suivants
   » par M. Charles Van Roy :
- « Devant le café des Arts, il y avait un attroupement de cent à cent cinquante » personnes, on me disait qu'une bataille y avait cu lieu. Le fils Nuyens, de la » rue des Augustins, parlait a haute voix. Il disait, entre autres choses : Je veux » le calme, mais c'est la Jeune Garde qui est la cause de tout. M. Geets, directeur » de l'académie a, à différentes reprises, vivement engagé le sieur Nuyens à se » taire pour éviter de nouvelles scènes ; mais Nuyens a prétendu avoir le droit » d'être là et d'avoir sa liberté! Personne ne le lui a contesté; mais tous ceux qui » étaient là l'engageaient à se calmer pour éviter des désordres. Ce monsieur

(93) | \\^184 ]

» était accompagné d'un jeune homme que l'on m'a dit être un étudiant Ce » dernier disait : tous les jeunes gardes sont des voyous. Un monsieur, que l'on » m'a dit être un monsieur Frans, du Marché-aux-Grains, l'a interpellé en » disant : mon frère est de la jeune garde et que lui avez-vous à reprocher : je » vous engage à retirer cette expression. Il s'y est refusé.

» M. Geets est de nouveau intervenu et a calmé cette nouvelle difficulté.

» Outre les messieurs déjà nommés, j'ai remarqué MV. François Van den Ber
» ghen et Guillaume Capellen qui ont beaucoup contribué à apaiser les esprits.

» Je suis entré au café des Arts où se trouvaient vingt à trente personnes. Des

» étudiants, au nombre de cent cinquante environ, y sont entrés. Des discussions

» partielles ont eu lieu. Les deux chants « van het ongediert » ont été entamés.

» Des groupes se sont réciproquement reproché les mots de gueux et de catho
» liques. Un étudiant est monté sur une table et a commencé un discours qu'il

» n'a pu continuer. Voici à peu près ce qu'il a dit: Nous ne sommes pas venus

» ici pour semer la haine où la discorde, au contraire, nous venons vous tendre

» une main amie, afin qu'une bonne entente puisse régner. »

Quelques actes de violence ont aussi été constatés rue d'Egmont extérieure, entre sept et huit heures du soir. Les déclarations suivantes attestent combien on peut ajouter foi à ceux qui, pour les besoins d'une mauvaise cause, répandent qu'aucune provocation n'a existé de la part des catholiques, qu'il n'y avait que leurs adversaires munis de gourdins, de stylets, etc.

M. Niemants, avocat. « En fait de délits, j'ai vu donner un coup de poignard » au nommé De Cock, près de la station, ou plutôt j'ai vu ce jeune homme au » moment où il venait d'être blessé Il a montré sa blessure à un monsieur qui » l'a visitée, et qui a déclaré qu'elle était très-profonde; ce monsieur l'a engagé à » se retirer chez lui pour se soigner. »

M. Bernacris, Louis, fondeur en cuivre. « Vers sept heures j'ai rencontré à l'entrée de la rue d'Egmont extérieure une vingtaine d'Anversois qui agitaient leurs gourdins. Un d'entre eux les précédait et criait : Ik heb tien jaren de Belgen gediend, ik kan met den stok werken! et en même temps il faisait des moulinets avec son bâton au-dessus de sa tête. J'ai entendu qu'il criait aussi . « Dat canaille volk van Mechelen, die van de kotholieken moeten leven. » Les autres criaient également en chantant « van 't ongediert der geuzen. »

Charles-Julien Canneyt, seize ans, né à Masines et demeurant rue du Sousset, 18. « Vers huit heures du soir, dimanche, 13 du courant, en sortant de » l'estaminet « au Château d'or » rue d'Egmont extérieure, et me trouvant sur » le trottoir dévant cet estaminet, j'ai vu sortir cinq jeunes gens de vingt ans » environ, dont aucun ne m'est connu, de la Cour Impériale, qui hurlaient et » proféraient toutes sortes d'injures en frappant avec leurs cannes sur les pavés. » Un autre jeune homme, qui m'est également inconnu, venu à leur rencontre, » a porté des coups de canne sur deux de ces jeunes gens et après il s'est sauvé » en passant derrière moi Les autres l'ont poursuivi et l'un d'eux en passant » près de moi m'a assené un coup de canne où un coup avec une pierre sur la » tête. »

Canneyt est atteint d'une assez forte contusion avec plaie derrière l'oreille gauche.

[ N 184. ] (94)

Messieurs les étudiants de Louvain ne se sont pas seulement distingués par leur conduite indigne et leurs attaques sauvages, ils se sont également amusés à susciter des bagarres et des disputes parmi les gamins de la ville : ainsi MM. L. Van Diepenbeeck fils, Charles Niemants, Léon Ocreman déclarent, et sont prêts à affirmer sous serment, que le 13 février, vers sept heures et demie du soir, étant dans la rue de Beffer, ils ont vu jeter de l'argent à des gamins par les étudiants de Louvain.

Qu'il y ait cu de la part des manifestants des provocations de tout genre et que ce n'est pas à tort qu'on les en accuse, cela est établi par la déclaration suivante de M. Alfred Beaudin, peintre, à Malines, confirmée par MM. Hoogers et Hanlet.

M. Beaudin. «Passant, dans la soirée du 13 février courant, dans la rue du Bruel, à hauteur de la maison Clicteur, je sus accosté d'une manière insolente, par quatre messieurs qui m'étaient complétement inconnus. Un de ceux-ci (j'ai su après que c'était un M. Vanden Branden) me cria en passant. Crapule! voyou! Étant loin de supposer que ces épithètes étaient adressées à moi, je continuai ma route, quand j'entendis crier les mêmes grossières injures une seconde sois. Je me retournai alors et je demandai à ces messieurs, s'ils s'adressaient à moi. Le plus animé s'avança et me dit que oui, qu'il me connaissait ainsi que mon père, qu'il avait droit à notre reconnaissance pour les services que son père avait rendu au mien. Je le mis au dési de prouver ce qu'il avançait, aussi bien que je lui contestais de me connaître. Ce dési, je pouvais le lui donner, attendu que je déclare hautement que mon père ni moi n'ont jamais connu ni été en rapport avec le père de ce monsieur ni avec lui-même.

- » A chaque grossièreté que me lança le soi-disant baron Vanden Branden, » (c'est ainsi qu'il s'appelait à tous moments), je restai, sinon impassible, du » moins indifférent, tellement j'étais indigné de la conduite de ce monsieur, » dont j'attribue l'animation à l'état d'ébriété dans lequel il se trouvait.
- » Je déclare encore sur l'honneur que rien dans mon maintien ni dans mon nattitude n'avait pu donner lieu à une provocation aussi insolente que malhonnête de la part de M. Vanden Brauden. Aussi, un de ses amis qui l'accompanguaient (M. Dutrieu) pourra venir attester ce que j'avance. Voyant un attroupement se former autour de nous, celui-ci me dit : « Voyons, Monsieur » Beaudin, retirons-nous, nous n'avons pas eru avoir à faire à vous. »
- » J'attire ici l'attention toute spéciale sur ces paroles que ce monsieur répétera » et que d'autres avec lui viendront affirmer s'il le faut. L'intention d'attaquer » qu'elqu'un était donc incontestable, ces paroles prouvent à l'évidence qui a été » le provocateur dans cette scène aussi regrettable qu'inconvenante.
- » En somme, la seule conclusion que je puis tirer de cette affaire, c'est que
  » M. Vanden Branden a voulu se poser en victime de la journée du 13 février
  » et qu'il s'en est pris au premier venu pour chercher à s'attirer des désagré» ments. »
- M. A. Hoogers. « Rond acht uren 'savonds kwam ik door den Bruel, in gezel-» schap mijner twee zonen en des heeren Lousbergs, toen wij aan het huis van » M. Clicteur eene menigte volks zagen. Nabij gekomen, zag ik, op den drempel

(95) [N° 184.]

dezer woning, tusschen de twee glazen winkelkassen den heer Vanden Branden
 in woordenwisseling met den heer Alf. Beaudin, schilder, Muntstraat.

- » Wat hiertoe aanleiding heeft gegeven is mij onbewust, maar toen ik hoorde
- » dat de eerste zich roemde zoon te zijn van M. Vanden Branden de Reeth,
- » gewezen volksvertegenwoordiger dezer stad, en dat hij beweerde dat wijlen
- » zijn vader als zulkdanig diensten had bewezen. zoo niet aan Alf. Beaudin, dan
- » toch aan zijne ouders; toen ik hoorde dat hij, zich 10emende op zijne hoedanig-
- » heid van edelman, indruk wilde maken om de omstaande menigte, die hoe
- » langer hoe talrijker werd en reeds zeer onaangename, doch naar schijn, ware
- » geschiedeniskens op edelmans kap vertelde, ben ik hem nabijgegaan en heb
- » hem trachten te doen verstaan dat zijne houding gevaarlijk was daar ze voor
- » elk uitdagend scheen.
- » Ik heb hem willen doen begrijpen dat de titel van edelman niet deftiger
- » noch achtbaarder is dan dien van brave arbeider, en zoo hij van zijne betere
- » opvoeding wilde bewijzen, hij het huis Clieteur zou binnen treden en alzoo
- » alle onaangenaamheden zou vermeden hebben.
- » Zijn gezel, de heer Du Trieu, zoon, ook edelman, vermein ik, liet zijnen
- » makker in den brand, en, het ongeval voorziende dat de opgewondene menigte
- » schade zou kunnen hebben veroorzaakt aan het huis Clicteur, drong ik er nog
- » meer op aan den heer Vanden Branden te doen binnen gaan, het geen eindelijk
- » gebeurde en waarna ook alles een einde nam.
- » Mevrouw Clicteur, die deze woordenwisseling gehoord had en die ook vol
- » achterdocht was voor haren winkel is mij des anderen daags over voormelde
- » handelwijze komen bedanken, het geen ik van den heer Vanden Branden de
- » Reeth ook verwacht had, zoo deze in voorschrevene oogenblikken niet bedron-
- » ken geweest ware. »
- M. Paul Hanlet, régisseur de l'usine à gaz. « La déclaration de Beaudin n'est pas
- » exagérée, ce dernier n'a nullement provoqué le sieur Vanden Branden par un
- » regard insolent ou par un geste inconvenant.
- » Moi-même j'ai fait observer à M. Vanden Branden que Beaudin ne l'avait
- » pas seulement regardé. Je n'ai pas remarqué que Vanden Branden était pris de
- » boisson. »

Il m'est parvenu encore un certain nombre de déclarations relatives aux violences qui se sont produites aux abords et même dans l'intérieur de la station, entre sept heures et neuf heures et demie du soir.

Je crois devoir vous les communiquer pour vous mettre à même de juger quels étaient les agresseurs.

Poelmans, Dehaen. « Later hebben wij vernomen dat de ophitsing der kleri-

- » kale dwarsdrijvers een zoo ernstig karacter genomen had dat er wanorders
- » aan de Statie plaats hadden. Als dan ben ik, vergezeld van de heeren Hoff-
- » mann, advokaat, Geets, kunstschilder, en Claes, schrijnwerker, naar de statie
- » gegaan. De ingang was verlicht door verscheidene werklieden met brandende
- » toortsen. Toen wij binnen de statie traden heerschte daar eene groote ophitsing,
- » alle mogelijke scheldnamen werden toegepast aan de liberalen of aan diegenen
- » die de klerikalen verdachten zulks te zijn. Zij beweerden alleen het recht te
- » hebben daar te zijn en bulderden tegen de policie en den oversten der statie,

[ Nº 184. ] (96)

"M. Martens, dien zij zelven in den weg liepen. Het is daar ook dat ik in een groep klerikalen den heer Wasseige min of meer letterlijk heb hooren uitroepen: "Quant au chef de station j'arrangerai son affaire." Bijna dezelfde woorden heb ik later van den advokaat De Burlet hooren zeggen. Toen wij in de zaal van den restaurant gekomen waren, bemerkten wij eenen gewonde, die verscheidene kwetsingen had aan het hoofd, dat daarbij nog bewonden was met eene soort van dock. Wij hoorden eenen heer hem zeer belangstellig vragen: "Eh bien, mon pauvre blessé, vous n'avez donc pas mis mon couvre-chef."

Die enkele, zoo natuurlijke vraag wegens iemand, die, zoo wij later vernamen, dien gekwetste had helpen verzorgen, scheen een heer, dien men ons heeft doen kennen als Burlet, burgemeester van Nijvel, in eene dolle woede te onsteken en de grofste verwijtingen werden door hem opgehaald en dien heer naar het hoofd geworpen, zoodanig dat de heer De Schutter hoofd commissaris tussehen beiden is moeten treden om feitelijkheden te vermijden die dien burgemeester scheen te zoeken.

» Weinige personen waren eerst tegenwoordig, doch op het gerucht door dit geschil teweeggebracht, kwamen er uit eene naburige kamer tal van klerikalie die seffens in die uitschelding instemden. De heer Eugène Wittmann, onder anderen, werd door den advokaat De Burlet, broeder van den bovengenoemde, op onwaardige wijze aangerand en eerst na eene hevige discussie kon » hij er zich van afmaken. Ik zelf ben weinig daarna in woordenwisseling met dien De Burlet gekomen, daar hij op ongelooflijke wijze onze politieke gedachten uitschold, ons uitmakende voor : Canailles de libéraux, assassins, en andere liefelijke benamingen. Hij was zoodanig geweldig en uitdagend dat het mij uiterste moeite gekost heeft, om mijne kalmte te behouden en niet tot geweld over te gaan. Deze woordenwisseling was pas geeindigt toen de heer Léon Ocreman binnentrad en zonder de minste reden zijnentswege aangevallen werd door eenen jongen kerel die men ons aanwees als zoon Kerckhove Wij zijn dan seffens langs dien kant gedrongen om hem te beschermen en alles deed cene botsing voorzien, toen gelukkig de gerdarmerie tussehen beide partijen drong. Met alle mogelijke beleefdheid vroegen zij ons wederzijds om de zaal te ontruimen, doch de klerikalen waren niet van dit gedacht, want na cenen hevigen woorden aanval tegen den bevelhebber der gendarmen, weeral door de drie broeders De Burlet, werden zij met geweld de deur uit gezet, waarop zij weeral hun uitroepen aanhieven dat zij reeds den ganschen avond ons roud de ooren hadden gekraaid : « La police est vendue aux libéraux. » Wij, van onzen kant, hebben de zaal en de statie verlaten, zonder » tegenkanting. »

M. Niemants, avocat. « J'ai vu des messieurs recevoir des coups de bâton. Je » n'ai pas reconnu les agresseurs, mais, parmi les battus, j'ai vu M. l'avocat » Alex. De Burlet. Je dois ajouter que les battus criaient très-fort et injuriaient » Ieurs adversaires en les traitant de lâches, canailles, gueux, etc. »

M. J. Sahlfeld. « Une demi-heure après (vers sept heures), nous nous » sommes rendus à trois à la station, afin de donner un pas de conduite à l'un » de nous qui devait partir. Arrivés là, impossible d'entrer. Une foule énorme

(97) [N° 184.]

» obstruait la gare et, sur le seuil de la porte d'entrée, se trouvait un monsieur d'etranger provoquant les libéraux dans des termes qu'il me serait impossible de me rappeler. Quelques minutes plus tard, nous pûmes parvenir presque jusqu'au guichet; au même moment, on me montre un jeune homme qui venaît de recevoir un coup de poignard; j'ai vu la blessure; e'était à la enisse; la victime est le nommé De Cocq, paraît-il; étant parvenu à grande peine à me frayer avec le blessé un chemin à travers cette foule immense, on me montre, quelques minutes plus tard, la blessure reçue à la tête par le nommé » Wyckmans. »

M. Ch. Van Roy: « J'ai quitté les Arts avec M. De Pauw, bottier, demeurant Bailles-de-Fer, et nous sommes arrivés à la station vers sept heures. Là se verouvait une foule compacte devant le guichet. Des insultes et des provocations réciproques ont été échangées entre libéraux et catholiques. Ces derniers étaient dans la place où l'on prend les coupons, et deux fois des coups de canne se sont donnés sur le trottoir. La dernière bagarre dont j'ai été témoin a eu lieu dans la place du guichet. Si ceux qui devaient partir étaient entrés dans les salles d'attente ou à l'intérieur de la station, ces scènes ne se seraient peut-être pas produites. D'un autre côté, je suis tenté de croire que, si ces messieurs n'avaient pas été insultés, ils ne se seraient pas arrêtés et retournés pour s'expliquer.

- » Ceci sont mes appréciations personnelles, car je n'ai pas vu comment la » chose a commencé. Je tiens à faire ressortir que M. le chef de sation a fait son » devoir dans cette circonstance, car la place fut immédiatement éclairée, et il » se tint sur le trottoir, payant de sa personne et s'exposant aux coups des » perturbateurs. Il a vivement engagé les personnes qui étaient dans la salle » du guichet à entrer dans la gare, mais il a eu beaucoup de peine à se faire » obéir.
  - » Je n'ai reconnu personne en ce moment. »
- M. P.-J. Houtmortels-Van den Berghen: « Rond zeven uren, heb ik in de » station de heeren Burlet, van Brussel en Nijvel, den heer E. Wittmann hooren » uitschelden: « Voor geleider en aanstoker der liberale, canailie, lassaarden, » moordenaars, enz. »
- » Den heer De Schutter had eenen heer buiten geleid ten einde de partijen » niet handgemeen te laten geworden, en als ze binne kwam en zegde: « Ik heb » hem buiten gezet, » dan waren het weder die zelfde heeren Burlet die hem toes-» nauwde: « Het is dat niet wat wij willen; gij hebt uwen dienst niet gedaan: wij » zullen zien wat er zal van geworden. »
- » Dan door dezelfde heeren Burlet, gevolgd van eenen hoop klerikalen, eene hernieuwing van scheldwoorden aan den heer Poelmans; daarna kwam de beurt aan den heer L. Ocreman; deze werd door een klereikaaltje aangewezen en aanstonds was hij omringd door de heeren Burlet met hunne aanhangers. Men moet waarlijk met goede gevoelen bezield zijn, om zoo rustig alle hunne grofheden te aanhooren. Eindelijk werd de zaal door de gendarmen ontruimd; dan heb ik den heer Burelt van Brussel hooren roepen: « De politie is aan de » liberalen verkocht. »

 $[N^{\circ} 184]$  (98)

## « Besluit:

» Volgens al wat ik op zondag 45 dezer heb gezien en gehoord, zijn de uitda» gingen, welke betreurenswaardige gevolgen hebben gehad, enkel van den
» klerikalen kant gekomen. Het gedrag hunner kopstukken in de station is eene
» schande voor hunne partij en dat der liberalen een bewijs van verdraagzaamheid.
M. Aug. Wittmann: « Me trouvant vers sept ou sept heures et demie du soir
» au restaurant de la station, j'y vis M. de Burlet traitant les libéraux de
» canailles, lâches, assassins, etc.

» Il se trouvait là une assez grande partie de personnes comme
 » libérales qui restèrent parfaitement calmes.

» Mais M. de Burlet, auquel ces personnes avaient sans doute été désignées,
» les apostropha avec les épithètes ci-dessus, en leur demandant si c'étaient elles
» qui l'avaient frappé.

" Il fut répondu qu'on n'était pas responsable des coups que M. de Burlet avait reçus. J'étais du nombre des personnes ainsi interpellées, et comme j'avais manifesté à M. de Burlet que ce système d'interrogatoire me déplaisait, il me répondit que, s'il m'avait entre quatre yeux, il me ferait passer un mauvais quart d'heure. M. de Burlet eut des altercations avec plusieurs personnes et les traita toutes de la façon la plus grossière, quoiqu'il lui fut répété que les personnes présentes n'étaient pour rien dans les coups qu'il avait reçus. »

M. Vanden Berghe, François: « Vers sept heures un quart du soir, me » trouvant à l'intérieur de la station, j'ai vu un monsieur vêtu d'un paletot à » fourrures, un grand blond, avec un couteau en main. Un instant après je lui » ai vu porter un coup dans une porte avec ce couteau, ensuite il l'a jeté, ce » monsieur a pris le train pour Anvers.

M. Bernaerts, Louis, fondeur en cuivre : « A sept heures et demie je suis » arrivé à la station et alors j'ai vu que des messieurs en pelisse, qui étaient à » l'intérieur de la station, ont ouvert la porte et ont frappé avec leurs cannes sur » des personnes qui se trouvaient dehors, et celles-ci ont riposté. Ceux en pelisse » ont attiré à l'intérieur un garçon de vingt ans environ et l'on rossé. »

F. Stevens, négociant rue de la Chaussée, 17: « Je soussigné déclare qu'étant dimanche passé à sept heures et demie du soir, au restaurant de la station, » j'ai vu une personne tête nue qui disait à qui voulait l'entendre qu'il était » l'avocat de Burlet, de Bruxelles, que la canaille libérale de Malines l'avait » frappé à tel point qu'il avait perdu son chapeau; sur quoi M. Eugène Witt- mann lui répondit qu'il avait aussi reçu un coup de canne sur son nez, lui mon- trant pour preuve son mouchoir de poche taché de sang. Là-dessus le dit » de Burlet, blème de colère, comme un enragé, lui demande: « Qui êtes-vous? » est-ce vous qui m'avez frappé ? canaille de libéral, gueux, assassin, etc. Si je » vous avais entre quatre yeux, je ferais votre affaire. »

» Peu après un jeune homme qu'on me disait être le fils du représentant » De Kerckhove de l'eneranda, ayant désigné à ses compagnons M. Léon Ocre- » man comme un libéral, ils l'ont entouré et traité de canaîlle, etc., et dit que sa » présence et celle des siens, les traîtres et lâches libéraux, étaient une » provocation. »

M. Willem Geets: "Des avonds rond acht uren, ging ik, vergezeld van de

(99) [ N° 184. ]

heeren Poelmans, Willems, J. Claes en advokaat Hoffmann, eene wandeling naar de statie doen. In de « salle d'attente » gekomen, hebben wij alle soorten van aanvallen tegen la canaille libérale, « les assassins, » ces lâches canailles de libéraux, etc., etc., gehoord. Onze achtbare burgemeester was bijzonder het mikpunt van die heeren die er allen uitzagen en handelden als of zij uit een zinneloozen gesticht ontsnapt waren. Een zekere heer de Burlet, dien men zegde advokaat te zijn, randde iedereen aan. - Hij zegde onder andere dat « la police et le bourgmestre n'avaient pas sait leur devoir! Quant au chef de gare, je me charge de lui faire son affaire! » Hij randde den heer Eugène Wittmann bijzonder aan en zegde dat hij « un de ces lâches meneurs » was « qui se cachent en poussant leurs créatures en avant, etc. » Twee andere " Burletten » randden den heer Poelmans aan, die zoo als gewoonte, zeer bedaard was en de razende heeren beleefd maar vast te woord stond. Terwijl was de salle d'attente vol vreemdelingen gekomen, en wanneer M. Léo Ocreman, met de handen in de zakken inkwam, werd hij onmiddelijk door eenen jongeling dien men mij verzekerde een « Kerckhoven » te zijn, aangeduid op de volgende wijze : « Voilà encore une de ces canailles de libéraux! » waarop M. Ocreman door een zestigtal lawijdmakers omringd werd, terwijl er alle soorten van scheldwoorden geroepen of liever gehuild werden. M. Houtmortels, Poelmans, Claes, Stevens, en ik en eenige anderen die tegenwoordig waren, voegden zich bij den heer Ocreman, daar de bedreigingen en het gedrang te verre gingen. Waarschijnlijk zouden de bedaardste toeschouwers eindelijk hunne verontwaardiging niet langer kunnen overmeesteren hebben, wanneer de gendarmerie. door den heer statie overste ontboden, een einde aan dit tooneel stellen kwam. Dan heb ik, en dit zullen waarschijnlijk de overige aanwezigen mede bestatigen, hooren schreeuwen: « Vive la gendarmerie! » maar toen die heeren zagen dat de gendarmerie met de grootsche beleefdheid de meest razende manifestanten ter deure uitdreef, veranderde het geschreeuw en het klonk dan : « La police est vendue aux gueux! » en met alle moeite konden de gendarmen de zaal beginnen te ontruimen.

De eenige aanwezige liberalen zijn dan langs de zijdeur uitgegaan na gezegd
te hebben aan den overste der gendarmen « dat wij de wet willen eerbiedigen
en dat wij ons gingen verwijderen. « Hetgene wij dan ook deden. »

M. Hoffman, avocat : "Vers huit heures me trouvant place de la Station, j'ai vu des jeunes gens qui me semblaient être des étudiants de Louvain, se reformer par quatre, agiter leurs cannes et crier : « Rentrons en ville. »

M. Joseph Claes, menuisier: « In den avond tusschen acht en negen, bevond ik mij in de statie, in de eetzaal, waar mij door eenen onbekende vreemdeling gezegd werd dat al de liberalen erapuleuzen en canailles zijn; daar heb ik niet op geantwoord. Toen zag ik den heer Léon Ocreman omringd van eene bende vreemdelingen en op het punt hem te overrompelen; dan ben ik tot hem genaderd om hem te ondersteunen als het zou noodig geweest zijn; toen werd mij eenen man aangewezen voor den heer de Kerckhove, zoon, die alle soorten van scheldwoorden toebracht aan den heer Leon Ocreman. Toen zijn de gendarmen de zaal binnengekomen en hebben ons verzocht dezelve te verlaten, het gene van de vreemdelingen niet goed werd aangenomen, vermits

 $[N^{\circ} 184.]$  (100)

» ik hoorde zeggen in het uitgaan : « De gendarmen en de politie zijn verkocht » aan de liberalen. » Ik heb den heer Wasseige welke mij onbekend is, maar » mij door eenen mijner gezellen aangewezen werd, hooren onbeschofte woorden » uitkwamen tegen den statie overste, en zeggen aan dien beambte : « Ik zal u » later spreken of vinden. » Dan heb ik de statie verlaten met de heeren Willem » Geets en Armand Poelmans, om een glas bier te gaan drinken bij den heer » Carsan waar wij het huis vol mechelsche liberale burgers vonden; terwijl wij » daar waren, zijn er twee heeren binnengekomen met witte sluijers om den » arm, welke ik herkend heb voor Verheyden zoon en Van Bellingen; zij » hebben daar zoo rustig kunnen verblijven als wij; daar heeft hun niemand » iets gevraagd of aangesproken. »

E.-J. Vandoeselaer, libraire et bijoutier, rue d'Adeghem : « Zondag laastle» den, 13 februari, ben ik op eene baldadige manier aangerand geweest door de
» heeren Ocreman Eugeen, Ryckmans zoon, Schoonheydt, De Gocq, Bruel, en
» Decock, Zoutwerf, om acht uren en half, s' avonds mij uitmakende voor mou» chard : « Vooruit! Vooruit! wat komt gij hier doen, dat is uwe plaats niet, » en
» alsdan op mijn lijf dringende, en mij zegde dat ik een artikel in den Vooruit
» geschreven heb tegen Ocreman, Eugeen. « Waar zijt gij nu met uwe vuile pen?
» Zoudt gij nu nog durven zeggen dat gij liberaal zijt? » Waar op ik geantwoord
» heb dat ik het deftig woord liberaal overal durf roepen. En dan mijnen hoed
» afnemende en geroepen hebbende : Leve de liberalen! leve de Voruit! is op
» dit geroep de chef der statie gekomen daar die heeren aan gezegd hebben :
» « Zet hem aan de deur, want hij heeft geene coupon. » Op verzoek van de
» chef, heb ik de statie verlaten. »

M. Léon Van Diepenbeeck: « Je soussigné déclare et affirmerai sous serment, » s'il y a lieu, que le 13 de ce mois, entre huit heures et demie et neuf heures » du soir, étant à peine entré au restaurant de la station, accompagné de » MM. Léon Ocreman et Joseph Vanden Berghen, des messieurs que je ne » connais pas, sont venus nous bousculer, nous cherchant querelle et criant : » « A la porte la canaille, les assassins. »

- » Joseph Vanden Berghen a été poussé jusqu'à la porte et mis dehors par » ces messieurs.
- » Voyant qu'il allait surgir des difficultés, je suis sorti pour avertir la police, » que j'ai rencontrée dans le vestibule.
- » La police étant entrée, a fait évacuer la salle et à la suite de cette mesure,
  » ces messieurs disaient que c'était là une affaire arrangée avec la police.

M. Joseph Vanden Berghen, Graanmerkt, 8: « Zoudag, 13 dezer, omtrent » negen uren s'avouds bevond ik mij in de eetzaal van de statie met de heeren » Leon Oereman en Leon Van Diepenbeeck alwaar nauwelijks binnen, ik door » den zoon van M. De Kerckbove, representant van Mechelen, aangeduid werd » aan zijne aanhangers als een liberaal, met het compliment bij van canaille, » geus, omringd word door hen en door studenten van Leuven waarvan eenen » hunner mij twee stampen gaf, de eene op mijne slinke been, en de andere op » de bil. Alsdan zijn de heeren Oereman en Van Diepenbeeck de gendarmen » gaan roepen, om mij ter hulp te komen, en hebben alzoo deze mij van een

(101)  $[N^{\circ} 184.]$ 

» groot gevaar verlost. Waren nog tegenwoordig bij die worsteling d'heeren
 » Emile Suetens en Eugène De Coninck.

MM. Victor Angelot, professeur, Bruel, 103,

Alb. Lenoir, rue des Vaches, 95,

Charles Scheppers, id

Wauters-Wauters, rue d'Adeghem, 58,

Ph. Miller, rue Léopold, 51,

Ch. Ocreman, Tuilerie, 12.

- « Nous soussignés, déclarons nous être trouvés, dimanche soir, vers neuf » heures et demie, dans la gare de Malines (salle d'attente, i re classe).
  - » Nous étions occupés à parler paisiblement entre nous, lorsque le sieur
- » Schoonheydt, secrétaire de la manifestation, est venu se poster devant nous,
- » nous a regardés en face, toisés avec arrogance et mépris, et nous a dit, après
- » avoir été interpellé sur la signification de son attitude, qu'il avait le droit de
- » nous regarder ainsi et que notre présence dans la station, était une provo-
- » cation. La salle, en ce moment était remplie de catholiques. Ces jeunes gens,
- » se sentant fort par le nombre, sont venus former cercle autour de nous, nous
- » railler d'une façon très-inconvenante, puis nous traiter de làches, d'assassins
- » et de canailles.
  - » Il était visible qu'ils cherchaient à nous exciter.
- » Entre tous, se faisait remarquer par sa violence, le sieur Henri Ryckmans, » employé au Journal de Bruxelles.

Enfin, M. Abel Le Tellier, avocat, 80, rue des Groseillers, à Mons, m'écrit que « revenant seul à la station pour prendre le train de Bruxelles, à sept

- » heures vingt, une troupe d'individus au nombre de deux cents environ, se
- » mirent à siffler lorsqu'il montait l'escalier, et qu'au moment où il mit la main
- » sur la clef de la porte vitrée, il fut arraché violemment en bas de l'escalier et
- » frappé sur le front d'un coup de casse-tête. »

Je crois devoir faire observer qu'il n'existe pas d'escalier à la station de Malines; je ne pense pas que l'on y ait fermé les portes vitrées en laissant les clefs à l'extérieur.

- M. Le Tellier continue : « Je tâchai de saisir celui qui m'avait frappé, et alors
- v seulement je vis l'unique agent de police qui se trouvait là, s'avancer sur
- » cet individu, le prendre par le bras et le lâcher immédiatement après que
- » celui-ci lui eut dit quelques mots que je n'ai pu comprendre.
- » Mon agresseur s'encourut bien à son aise, vers la rue qui fait face à la
- » gare et s'appelle, je crois, rue ou boulevard Léopold. Pendant ce temps,
- » un de ces forcenés, que j'espère pouvoir reconnaître, m'avait pris par l'habit
- » en me criant en assez mauvais français : « Etes-vous un catholique, un
- » elérical ou un libéral, » sur ma réponse : « Je suis un catholique, et j'ai
- » le droit de le dire, » je reçus une véritable volée de coups de casse-tête; l'un
- » de ces coups m'a fait à la tête une forte blessure qui n'a cessé de saigner
- » que très tard dans la nuit. L'idée d'une défense ne pouvait me venir, tant
- » j'étais pressé et harcelé. Et cependant l'agent de police s'était prudemment,
- » je dirai même lâchement esquivé, sans avoir fait la moindre tentative pour
- » mettre fin à cette scène.

 $[N^{\circ} 184.]$  (102)

- » Ce n'est que grâce à la pelisse que je portais, que j'ai pu amortir une » partie des coups, et je n'ai pu qu'à grande peine regagner la salle d'attente.
- » La douleur que j'éprouvais était tellement forte, qu'il m'a été impossible de » rentrer ce soir-là à Mons et que j'ai dû loger à Bruxelles pour m'y faire panser.

  - » Il y avait là, parmi cette populace des gens cherchant à cacher leur iden-
- » tité; l'un d'eux, entre autres, qui criait des plus fort, portait un demi-masque;
- » d'autres avaient endossé des blouses bleues sur leur habit.
- » Quant à la police, sur qui l'on était en droit de compter, elle faisait défaut » ou pis encore, comme je l'ai dit plus haut, et je me demande dans quelle ville » du pays de semblables faits pourraient passer impunis. »

Cette plainte a été examinée. Les agents de police qui étaient de poste, place de la Station, dès quatre heures après-midi, assirment qu'ils n'ont pas été témoins des faits signalés. Pour établir ses allégations, M. Le Tellier devrait m'indiquer le numéro que l'agent porte au collet de sa tunique, ou venir le reconnaître.

Je ne puis admettre comme sérieux qu'il se soit trouvé dans la foule des gens masqués et en ce qui concerne ceux qui avaient endossé des blouses bleues sur leur habit, M. l'avocat ignore peut-être qu'un grand nombre d'habitants de nos faubourgs et des communes voisines, ont l'habitude de se vêtir de cette façon.

C'est dans ce sens que j'ai répondu au plaignant.

Recevez. Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Bourgmestre,
A. Verhaegen.

Molines, le 16 mars 186.

Le Bourgmestre à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.

## Monsieur le Ministre.

Pour compléter mes rapports antérieurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dépositions et les renseignements suivants qui me sont encore parvenus au sujet des désordres du 13 février dernier.

- M. Louis Wittmann, professeur de musique, « déclare avoir pris le train de
- » Contich à Malines, le dimanche 15 février, à dix heures du matin. Il s'est » trouvé, pendant le trajet, dans une voiture de 5° classe dans laquelle étaient
- » également des musiciens et d'autres personnes parlant entre elles le flamand.
- » M. Wittmann leur a entendu dire : « Wij zullen vandaag die jonge garde, die
- » mannekens, eens op hun broek geven! »
- » M. Wittmann, interpellé, déclare ignorer si ces musiciens et leurs compa-» gnons étaient ou n'étaient pas Lierrois. »
- MM. Dewael et Legrand, marchands de cannes à Louvain, disent « avoir » vendu, vers le 13 février, chacun quatre gros bâtons, sans pouvoir dire à qui, » mais que c'étaient des étudiants dont ils ignorent le nom. »

( 105 ) [ N° 184. ]

M. Céleste Raes, négociant à Willebroeck. « Je suis arrivé à Malines par le train de neuf heures et demie du matin, à la tête de la société de musique, les Rupelzonen de Boom, que je dirige. En descendant à Malines, nous nous sommes rendus à l'estaminet du sieur Kempeneers, « la Campine », en face de la station. Les membres se sont divisés, les uns se sont rendus au Cercle cathon lique, les autres sont restés là, tous pour se réunir à la place de la Station, à dix heures et demie. Nous nous sommes, en effet, réunis vers cette heure à la place indiquée, et le cortége s'étant formé, ma société s'est, dans l'ordre qu'on lui avait désigné, rendu, par la rue qui longe le chemin de fer, à la place Ragheno et, de là, par l'ordre des rues où le cortége a passé, vers le séminaire. » En passant devant la société la Constance, nous avons constaté un certain tymulte, et j'ai reçu l'ordre de faire jouer de Leeuw van Vlaanderen, air des catholiques.

- » Nous avons ensuite assisté à la manifestation du séminaire et, à l'issue de 
  » celle-ci, nous sommes allés diner. A ce moment, tout le monde était libre. 
  » Mile Jeanne Peeters, quarante-cinq ans, rue d'Egmont, 12 (café du Parc). 
  « Quatre ou cinq jeunes gens sont venus dans l'estaminet dire que nous devions 
  » arborer netre drapeau; que, sans cela, ceux qui étaient à la porte ne seraient 
  » pas entrés, et, sur mon observation que les fenêtres étaient gelées, ils ont 
  » répondu qu'ils l'auraient fait eux-mêmes. Mon père a répondu que cela n'était 
  » pas nécessaire et est allé mettre un drapeau à la fenêtre.
  - » Après leur départ, nous avons rentré notre drapeau. »
- M. Louis Meeussens, meunier, chaussée d'Anvers, 2. « Dimanche 15 février, » vers onze heures du matin, j'ai été témoin que les étudiants de Gand ont » demandé aux gens du café du Parc d'arborer leur drapeau, disant que, sans » cela, ils n'entraient pas, et qu'ils ont hurlé devant le café jusqu'au moment » où un drapeau y a été arboré. Après, ils y sont entrés et y ont chanté Van » het ongediert der Geuzen. »
- M. Jan Demeutter, employé, trente-deux ans, demeurant Pennepoel Bruine-kruis, 1. Même déclaration que le sieur (louis Mecussens.
- M. De Poorter, rentier, rue d'Egmond, à Malines: « Il était dix heures du matin lorsque je me rendis à la place de la Station. J'y fis la rencontre de MM. Nivarlet, rue Traversière, 28, Bruxelles; Baugnies, Edouard, Pennepoel, 20, et Lauwers, Armand, de Muyzen.
- » Plusieurs membres du cercle clérical de Malines, ainsi qu'une grande quan» tité de séminaristes, attendaient leurs corcligionnaires au débarquement. Tous
  » indistinctement me regardaient avec leurs sourires moqueurs et insultants.
- » Je vis donc arriver et entrer en ville par la rue d'Egmond, la société de » musique « de Rupelzonen » de Boom; la musique jouait le Leeuw van Vlaan
  musique, et les membres qui la suivaient hurlaient cette même chanson.
- » Quelque temps après, je vis arriver une société d'étudiants de Gand, l'Espé-» rance; ces jeunes gens n'avaient rien de pacifique dans leurs allures; bien au » contraire; ils étaient tous armés d'énormes gourdins, qu'ils faisaient résonner » sur le pavé, et les tournaient de temps en temps au-dessus de leur tête.
- » Puis venait la société des Xavériens de Lierre.... Cette société est déjà bien » connue par des exploits à Aerschot, Contich, Duffel, Lierre, etc.....

 $[N^{\circ} 184.]$  (104)

- » Depuis le matin onze heures, la manifestation qui, suivant le dire des cléri» caux, serait digne, calme et grandiose, n'était déjà plus qu'une provocation en
  » grand.
- » A midi, je m'en allais donc, toujours en compagnie de ces messieurs » susnommés, jusqu'à la place Ragheno, pour voir le cortége dans son ensemble.
  - » Les commissaires qui conduisaient les manifestants me montraient du doigt.
  - » Quelqu'un (M. Demarré fils, je crois) me faisait remarquer que M. Van
- » Berchem, conseiller provincial et membre de la députation permanente
- » d'Anvers, me désignait du doigt à ses co-manifestants.
- » Un certain Puttens, boucher, rue du Vieux-Bruel, enhardi par l'insolence à
- » mon égard de ceux qui le menaient, voulait les surpasser. Il m'insulta tout
- » haut, à tel point que le secrétaire de la manifestation, M. Jules Schoonheydt,
- » s'est vu obligé de venir me prier de ne pas répondre à un individu de cette » catégorie.
  - » Le cortége étant passé, je vis les élèves du petit séminaire, ayant à leur tête
- » leur directeur, le chanoine Durousseau, déboucher de la rue d'Hanswyck : ils
- » hurlaient en me voyant.
- » Mes amis désiraient voir le cortége une seconde fois. Je les conduisis par
- » les remparts et le T'Rees, etc., jusque dans la rue de Beffer, à la hauteur du
- » pont où la tête du cortége venait d'arriver. Là encore, j'ai été le point de mire
- » des manifestants.
  - » Plusieurs fois j'ai été molesté à haute voix, entre autres, par M. Nuyens
- » fils, étudiant en médecine, et M. Ryckmans fils, tous les deux commissaires
- » de la manifestation, par ces mots : « Awel Geus! hoe vindet? »
  - » Le soir, à six heures et des minutes, en passant par la rue du Bruel pour me
- » rendre au café du Labyrinthe, pendant que le fils Nuyens se disputait, j'ai
- » encore été insulté par un groupe d'étudiants qui hurlaient : « A bas les gueux!
- » A bas la canaille! » C'est alors seulement, au café du Labyrinthe, que j'ai su
- » qu'il y avait des troubles aux environs de la gare.
  - » Je m'y suis rendu et voici ce que j'ai vu :
  - » Un monsieur, long, ayant une pelisse, se tenait devant l'entrée de la station;
- » il insultait les Malinois par ces mots : « Vous êtes tous de la canaille! de la
- » crapule! des voyous! Où est la police? »
- » C'est alors que ce monsieur a reçu des coups par un tas d'individus que je
- » n'ai pu distinguer, vu que j'étais assez éloigné de cette bagarre.
- » Quelque temps après, sont arrivés les étudiants, cartel en tête, hurlant le
- » Lion de Flandre et On ne passe pas, les étudiants sont là!
  - » Ils sont entrés à l'hôtel de la Cour Impériale. Quatre ou cing étaient dans le
- » vestibule et insultaient le public. Un d'eux, un petit, ayant des favoris noirs et
- » moustache noire (désigné sous le nom de Polonais), sortit de l'hôtel armé d'un
- » gourdin et se jeta dans la foule. Il frappa sur tous ceux qu'il pouvait atteindre.
- » mais arrivé de l'autre côté de la rue, quelques individus l'avaient terrassé.
  - » Voilà les faits que j'ai vus et que je puis prouver par de nombreux
- » Parmi les personnes qui nous ont passé en revue hier, 1er mars courant,
- » j'ai cru reconnaître M. Burlet, bourgmestre de Nivelles, comme l'ayant vu le

(105) [ N° 184. ]

3 sévrier au soir, frappant avec sa canne sur un individu qui se trouvait
place de la Station.

- » Cependant, (Monsieur le commissaire), je ne puis affirmer définitivement » malgré ma presque certitude que j'ai : que c'était bien réellement le sieur » Burlet susnommé. »
- » C'était (si ma mémoire m'est fidèle) presque au même moment, qu'un » monsieur habillé d'une pelisse, debout sur le trottoir devant la station, insul- » tait les Malinois en les traitant de : Canailles, voyous, etc...
  - » On m'a dit plus tard que c'était M. le comte de Buisseret. »
- M. Baugnies, Édouard, Pennepoel-Nieuwendijk, à Malines : « Le soussigné, » ayant accompagné M. Depoorter, pendant toute la matinée de la manifestation du » 43 février, certifie ne lui avoir vu poser aucun acte qui puisse s'interprêter » comme une provocation faite aux catholiques manifestants.
- » Au contraire, M. Depoorter ayant été trois fois provoqué, une fois par les » étudiants gantois qui débarquaient à la station, le gourdin levé, l'œil provo- » cateur; ensuite, place Ragheno, par un manifestant qui l'interpella grossière- » ment, enfin par un jeune monsieur, lequel se permit de faire des observations » à M. Depoorter, sur la riposte que M. Depoorter avait faite à ladite interpella- » tion, M. Depoorter ayant donc été provoqué trois fois, ne s'est départi, ni » par l'attitude ni par le langage, de son entière réserve.
- » Quant à la conduite des séminaristes, je n'ai pas à l'apprécier ici, je sais » seulement que les séminaristes, passant, se sont mis, à la vue de M. Depoorter, » et sur un signe du directeur, à chanter : le Lion de Flandre, et à pousser des » cris et des vivats qui ne s'adressaient certes pas à nous. »

Émile Verlinden, brasseur, rue d'Hanswyck, 1, à Malines, déclare que le 13 de ce mois, entre dix et onze heures du matin, il à vu à diverses reprises plusieurs groupes se détacher de leurs sociétés, entrer chez le marchand de parapluies et cannes, Rosson, au coin de la rue d'Egmont, et sortir avec des cannes neuves qu'ils examinaient en sortant. Il évalue le nombre à une dizaine.

- M. Smets, Victor, déclare avoir vu et entendu le 45 février, ce qui suit :« Arrivés » dans la rue d'Hanswyck, entre dix heures et demie et onze heures, les étudiants » de Louvain ont hué devant la demeure de M. Bergmann. Voyant un drapeau » aux couleurs blanc et jaune flotter à la fenêtre d'une maison de la rue précitée, » ils ont crié : Vive le pape, vivent les catholiques! A bas les gueux! A quoi » les passants ripostaient par les cris de : A bas la calotte, vivent les gueux.
- » Au passage du cortége aux Cinq-Coins, un étudiant sortit des range, se diri» gea sur l'homme qui portait le cartel de la Jeune-Garde et voulut le lui enlever;
  » mais un commissaire de la manifestation l'en a empêché.
- » Lorsque les manifestants passaient devant la Société La Constance, ils se sont permis de huer sans provocation aucune, leurs musiques ont commencé à jouer le Lion de Flandre, à quoi la foule répondait par le chant des Gueux. » Vers huit heures du soir, me trouvant place de la Station, deux groupes » d'étrangers se battaient. Tout à coup j'entendis crier ces mots : « Laat ons » gaan want zij beginnen met poignards » (prononcés en patois malinois), et vis » passer à côté de moi une vingtaine de jeunes gens que je suivis ; lorsqu'arrivé » devant l'hôtel de la Campine, un étranger me donna un coup de canne sur la

[ Nº 184 ] (106 )

» tête, ce qui fit tomber mon chapeau; me baissant pour le ramasser, je reçus un
» coup d'une arme (j'ignore laquelle) sur la tête. Le deuxième coup occasionna
» une effusion de sang considérable.

Je crois pouvoir affirmer que mon agresseur est un étudiant, attendu qu'ils
étaient à plus de 200 sur le trottoir devant l'hôtel susdit.

M. Bollaers, Hubert, garde-salle à la station de Louvain : « Le 13 février der-» nier, plusieurs étudiants sont partis pour Malines, par le train de onze heures » quinze minutes ; ils étaient environ au nombre de trente et munis de gourdins. »

M. Vander Molten, Pierre, garde-salle de fre et 2de classe, à la station de Louvain: « J'ai remarqué que le 13 février dernier plusieurs étudiants, qui étaient » munis de gros bâtons en chêne, sont partis pour Malines par le train de onze » heures quinze minutes, un d'eux avait oublié son gourdin au guichet; je l'ai » placé dans un coin et peu après j'ai remarqué qu'il avait disparu. »

M. le capitaine Bruylant, du 2° régiment d'artillerie, demeurant rue de l'Arsenal, 2, déclare que le 15 février, entre dix heures et demie et midi, se trouvant chez lui, il a entendu passer, se dirigeant vers la ville, une société de musique et que, immédiatement après le passage de cette société, des huées se sont fait entendre à hauteur du commencement de la rue d'Egmont. Il ne peut dire de quelle part venaient ces huées.

M. Renson, ingénieur civil, ex-lieutenant d'artillerie, place d'Egmont, à Malines: « Je déclare que le 15 février au matin, j'ai vu passer sur la place d'Eg» mont une bande de jeunes gens qui se rendaient à la manifestation catho» lique; à peine entrés dans la rue d'Egmont, ces jeunes gens poussèrent des
» cris peu sympathiques, qui s'adressaient visiblement à la personne de l'hono» rable bourgmestre.

» Le changeur Scheppers qui est entré chez moi quelques instants après, et
» qui, comme moi, a entendu ces huées, blâmait en termes énergiques cette
» première provocation partie de gens qui, recevant l'hospitalité dans une ville,
» insultent son premier magistrat.

M. Meeus, Alexandre, chef de bureau de l'administration des hospices civils, rue des Vaches, 59, à Malines, déclare que le 15 de ce mois, vers dix heures et demie du matin il se trouvait aux Cinq-Coins, lorsqu'il a vu venir de la station une députation musique en tête, laquelle s'est arrêtée devant la demeure de M. le bourgmestre. Il a alors entendu pousser les cris de : Hou, hou, hou, qui probablement, dit-il, émanaient d'eux. Il a demandé à une personne qui se trouvait à côté de lui, qu'elle était cette députation, et on lui a dit que c'était celle de Lokeren.

M. L. Verheyden, conseiller communal, membre de la Société La Constance:

« A plusieurs reprises, dans le courant de la journée du dimanche 13 février, j'ai

» entendu des groupes séparés huer sous les fenêtres de M. le bourgmestre dont

» je suis le voisin; les cris se sont répétés depuis onze heures du matin jusque

» vers six heures du soir, heure à laquelle je suis sorti.

» Vers midi et demi, je me trouvais à la Société La Constance, où il y avait en
» ce moment de cinquante à soixante membres; vers le milieu du cortége, les
» manifestants se sont arrêtés devant nous, au lieu de poursuivre leur route et
» nous ont bués en agitant leur chapeau, les démonstrations hostiles ont été

(107) [ N° 184. ]

» imitées par tout le reste du cortége et les clameurs à notre adresse ne discon » tinuèrent plus.

- » Parmi nous se trouvaient plusieurs officiers, et rien de notre part n'avait
  » été de nature à exciter le moins du monde contre nous ces étrangers qui
  » passaient.
  - » Cette conduite a été désapprouvée par tout le monde. »
- M. Herman Van Duyse, rédacteur du Journal de Gand. « Le 13 de ce mois, » vers onze heures du matin, je sortais de la maison du sieur Huysmans, » antiquaire, rue du Bruel, à Malines, et ne songeant nullement aux manifes» tants, au moment que des élèves de l'université de Gand, porteurs d'un cartel » avec l'inscription « l'Espérance » et armés de gourdins, vinrent à passer. Ces » jeunes gens m'apercevant crièrent de l'autre côté de la rue « A bas le Journal » de Gand, » et quelques-uns me menacèrent du geste. Je leur fis signe de » s'approcher, mais ils jugèrent plus sage de continuer leur route. »
- M. Van Dooren, Jean-François, négociant, Bailles de fer, 49 ans. « Le » 45 février dernier, vers midi, lors du passage du cortége catholique sur le » Grand pont, j'ai vu que M<sup>me</sup> Castor et M<sup>me</sup> Angenot, qui étaient à une des » fenêtres de la maison Angenot, ont été huées par deux sociétés d'étudiants » dont l'une avait à la tête un cartel avec la suscription « l'Espérance. »
- M. Scailquin, Désiré-Augustin, 22 ans, caporal au régiment des carabiniers, en garnison à Malines. « Le 15 février dernier, au moment du passage sur la » Grand'Place du cortége catholique, j'ai vu trois prêtres dans une fenêtre au » second étage de la maison 14, dont un agitait son tricorne lequel est tombé » dans la foule. J'ai entendu crier par ce prêtre : Vivent les catholiques, et l'ai » vu exciter les autres à crier la même chose. J'ai également vu que ceux qui » faisaient partie du cortége, agitaient leurs chapeaux au bout de leurs cannes, » et j'ai entendu crier : A bas les libéraux, à bas la canaille, sans pouvoir dire » par qui. »
- M. Deltenre, rentier, à Malines : « Me trouvant sur le seuil de la porte de la » Société pour voir passer le cortége de la manifestation catholique, j'ai entendu » chanter et crier, tant par la plupart des personnes qui en faisaient partie, » que par le public. »
- M. Wauters-Wauters, rue d'Adeghem, 58 : « Je soussigné déclare avoir vu, » lors du passage de la manifestation sur la Grand'Place, trois prêtres postés à » une fenêtre du second étage de la maison Augustyns.
- » Ces messieurs excitaient les manifestants à crier et huer devant la société
  » La Constance.
- » L'un d'eux était si exalté dans ses gestes, que le tricorne qu'il tenait lui est
  » échappé des mains et est tombé au milieu de la foule.
- M. Besson, Auguste, soldat au dépôt du régiment des carabiniers, ordonnance du capitaine Lammens, « a entendu raconter que » des prêtres, qui étaient à la » fenêtre à côté de la Vieille Pomme d'or, sur la Grand'Place, ont crié : « A bas » les libéraux, tapez dessus, » lors du passage du cortége, dimanche 15 février. » Il ne se souvient pas qui a dit cela. »
- M. Léopold Van Laer, sergent au dépôt des carabiniers, à Malines : « Lors du » passage du cortége sur la Grand'Place, le 13 de ce mois, je me trouvais sur

[ N° 184. ] (108)

» la Grand'Place, devant l'estaminet « la Vieille Pomme, » avec le sergent Van » Tilburg et un nommé Van den Bremd, employé au chemin de fer. Nous » avons été témoins que trois prêtres, qui se trouvaient au second dans une » fenêtre de la maison voisine, criaient : « Allons mes amis, criez à bas les » libéraux, vivent les catholiques, » et en faisant des gestes à tel point que l'un » d'eux a laissé tomber son chapeau dans la foule. »

M. Dewasme, Henri, sergent au dépôt des carabiniers, en garnison à Malines:

« Le 43 février dernier, au moment du passage du cortége sur la Grand'Place,

» je me trouvais avec Nelissen, sergent-secrétaire du capitaine-quartier-maître

» de mon régiment, devant la maison n° 14, située à côté de la Vieille Pomme

» d'or. Ayant entendu crier derrière moi à bas les libéraux, tapez dessus, je me

» suis retourné pour voir d'où partaient ces cris, et alors j'ai aperçu trois prêtres

» à la fenêtre de gauche, au second de la maison devant laquelle nous nous

» trouvions. Au même moment celui de gauche a répété ces cris trois fois de

» suite, tout en gesticulant et en agitant son tricorne, lequel it a laissé tomber et

» qui a été ramassé par un gamin.

- » Parmi ces prêtres était celui qui remplit les fonctions d'aumonier.
- » Celui qui poussait les cris était assez long et maigre; il paraissait jeune » encore. Le troisième était d'après ce que j'ai entendu dire, le propriétaire de la » maison. »
- M. Nelissen, Raymond-Marie-Louis, sergent, secrétaire du capitaine quartier-maître des carabiniers, à Malines.
- « Me trouvant dimanche, 13 février dernier, sur la Grand'Place, à côté de la » Vieille Pomme d'Or, avec le sergent Dewasme, au moment du passage du » cortége, j'ai vu un prêtre, qui, avec deux autres, se trouvait à la fenêtre au » second de la maison de M. le vicaire Augustyns, faire des gestes et lui ai » entendu crier :
- « C'est dégoutant, il faut taper sur cette canaille-là, et en même temps il » indiquait du doigt un groupe de curieux devant La Constance. Ceci avait lieu » pendant qu'on hurlait et sifflait devant « La Constance; » après je suis entré à » la Vieille Pomme d'Or et là on m'a dit que ce même prètre venait de laisser » tomber son tricorne.
- » L'un des prêtres en question fait le service d'aumônier. Les deux autres je
   » ne les connais pas.

Mile Eggers, Joséphine, servante chez M. Werbrocck, déclare que le 13 février vers midi, se trouvant, aux Cinq-Coins, elle a vu arriver le cortége.

- « Plusieurs groupes du cortége ont crié: Hou! hou! en agitant en même temps » leurs chapeaux. Les mêmes groupes criaient : Vivent les catholiques, fourte » pour les libéraux.
- » Elle déclare avoir été également témoin de ce qui s'est passé devant la » société « La Constance. »»
- M. Eugène, capitaine du génie : « Je me trouvais sur le trotoir de la société » La Constance, lorsque le cortége est arrivé devant le local, se rendant au » petit séminaire.
- » Ce cortége était composé de divers groupes qui différaient considérablement
  » sous le rapport de la tenue ou de la contenance. Ceux de la tête ont passé

( 109 ) [ N° 184. ]

- » fort tranquillement, s'entretenant entre eux comme auraient pu le faire des
- » gens en promenade. Quant aux groupes de la queue, ils étaient moins calmes.
- » Beaucoup de leurs membres prenaient en main leur coiffure qu'ils agitaient
- » vers la société, en poussant des cris n'ayant'aucune signification académique
- » ou en criant vivent les catholiques.
- » On entendait en même temps de nombreux sisslets qui m'out para sortir de
- » la foule plutôt que du cortége. Après le passage du cortége, je n'ai plus rien
- » vu de la manifestation du 13 février. »
- M. Grade, lieutenant au 2º d'artillerie. « Le 13 février dernier, je me suis
- » rendu vers midi « à la société La Constance » dans le but de voir le défilé du
- » du cortége catholique.
  - » Voici ce que j'ai remarqué:
  - » 1º Presque toutes les sociétés de musique, en passant devant ce café, ralen-
- » tissaient le pas et plusieurs se sont arrêtées en regardant vers l'intérieur.
- » Quelques-unes ont entonné l'air des gueux, à quelque distance de là.
  - » 2º La majorité des autres groupes qui composaient ce cortége chantaient;
- » certains mettaient les chapeaux à l'extrémité de leurs cannes et criaient.
  - » J'ai principalement remarqué un groupe (celui dont les membres avaient
- » une carte verte au chapeau) qui me paraissait très-animé et pour lequel la
- » nargue n'est pas discutable.
  - » Je suis rentré chez moi vers une heure et quart et ne suis plus sorti qu'à
- » sept heures pour aller au Labyrinthe où je suis resté jusqu'à neuf heures.
  - » Je n'ai rien vu de ce qui s'est passé pendant la soirée. »
  - M. Smels, Émile, particulier, rue du Ruisseau, à Malines. « J'étais à la porte
- » de la société « La Constance » au moment de l'arrivée du cortége catholique.
- » Lorsque la tête de la colonne était déjà à l'entrée de la rue de Beffer, j'ai vu et
- » entendu des huées (hou! hou!) qui étaient adressées par une partie des mani-
- » festants à la société, même un monsieur faisait un pied de nez aux personnes
- » qui, au nombre de six ou sept, se tenaient, comme moi, sur le seuil de la
- » société. Il n'y a eu de notre part aucune provocation. »
- M. Henri Ramacher, sils, chaussée de Bruxelles, à Malines. « J'étais à la
- » société « La Constance » le 13 février courant, au moment où défilait le cor-
- » tége des sociétés catholiques. Je me trouvais à la porte à l'intérieur ; j'ai vu
- » que toutes les sociétés, en arrivant devant le local de La Constance, ont mani-
- » festé bruyamment en agitant les chapeaux et en jetant des hauts cris, parmi
- » lesquels celui de « A bas le Gueux! » fut souvent répété.
  - » Cet état de choses a duré pendant tout le temps du défilé du cortége. »
- M. Charles Ocreman, Tuilerie, à Malines, déclare avoir vu et entendu le dimanche 13 février, à midi et demi, devant la société La Constance, ce qui suit :
- « a. Que ces messicurs se sont arrêtés devant La Constance « c'étaient des » Louvanistes » ainsi que tout le reste du cortége, pour crier;
- » b. Ces messieurs ont montré leur canne; ils ont même coudoyé (provo » cation);
- » c. Que ces messieurs ont crié : A bas les Gueux, vive la Calotte et bien
  » d'autres cris encore. »

[N° 184.] (110)

M. Michel Van den Camp, huissier à Malines. « Le 13 février dernier, vers midi et demi, les membres qui faisaient partie du cortége en arrivant à peu près devant la société « La Constance » ont crié : Vivent les catholiques, et se » sont même arrêtés un instant devant la société, en tournant leurs chapeaux et » en les arborant sur des cannes ; la foule qui se trouvait en face de la société » sur le coin de la maison habitée par le boulanger de la ruc de Beffer et sur la » Grand'Place, a sur ces cris, sifflé, hué et crié : A bas les catholiques! Vivent » les libéraux! Pendant le passage de ce cortége, il se trouvait plusieurs officiers » d'artillerie et membres de la société devant la société, qui regardaient paisi- » blement ce défilé. J'ai aussi remarqué que lors du passage personne n'était au » balcon de la société. »

M. Hoffman, avocat : « Désirant compléter ma déposition faite devant M. le » commissaire de police, je soussigné, Maurice Hoffman, avocat, domicilié à » Malines, place Ragheno, déclare ce qui suit :

» Je me trouvais le dimanche 13 février dernier, vers midi, devant la société
» « La Constance » au moment où la manifestation catholique passait. — Sans
» motif d'aucune espèce, les manifestants se mirent à huer les personnes pré» sentes, à brandir en l'air leurs gourdins et à nous crier : A bas les libéraux!
» A bas les gueux!

» Vers cinq heures du soir, en débouchant sur la Grand'Place, je vis venir de la rue Sous-la-Tour une bande d'environ cent cinquante jeunes gens étrangers à la ville. Ils marchaient par quatre, armés tous de gourdins et chantaient: Halte-là on ne passe pas, les étudiants sont-là! Arrivés au coin du Petit Bruel ils ont agité leurs cannes en criant: A bas les libéraux. Ils avançaient d'un pas précipité, en ligne droite, et bousculaient tous ceux qui ne se garaient pas assez vite pour leur livrer passage.

» Lorsque cette colonne fut arrivée au Marché-au-Beurre, elle rencontra des
 » groupes d'habitants qui stationnnaient entre le Marché-au-Beurre et le Café
 » des Arts.

» Plusieurs bourgeois étaient accompagnés de femmes et de petits enfants.

» Cette foule ne pouvant se garer assez vite, les étudiants se frayèrent un passage à coups de cannes, et une bagarre eut lieu entre eux et le population.

» Les agents de police présents, et entre autres l'agent Sillis, ont tout fait pour rétablir l'ordre sans y parvenir. Plusieurs personnes présentes sont également intervenues pour arrêter ces désordres. M. Geets, directeur de l'académie de dessin s'est adressé spécialement à M. Nuyens, fils, qui accompagnait ces étrangers et l'a conjuré à plusieurs reprises de les faire partir ou de les diriger d'un autre côté; cette intervention n'a eu aucun résultat. MM. Geets, ci-dessus désigné, Armand Poelmans, négociant, et Willems, professeur de sculpture, doivent avoir vu comme moi tout ce qui précède.

» Le soir je suis arrivé vers huit heures à la station; sur la Place, j'ai vu des
» groupes qui se réorganisaient, en criant : En avant rentrons en ville; tous
» étaient armés de cannes. Je me suis approché et ai constaté que c'étaient des
» jeunes gens étrangers. Je les ai pris pour des étudiants de Louvain. Ils se
» formèrent en colonne, agitèrent les gourdins et partirent. Je ne les ai pas suivis. »
M. Coemans, capitaine commandant d'artillerie : « Dans la journée du 13,

( 111 ) [ N° 184. ]

» lors du passage du cortége catholique devant la société « La Constance, » je me trouvais à l'intérieur de la salle avec plusieurs membres de la société, » et près de la fenètre pour voir le défilé. J'ai vu que les différents groupes, » arrivés à hauteur de nous, se sont mis à agiter leur coiffures et à pousser des » hourras et des cris. Je n'ai pas su distinguer le sens de ces cris, mais il était » bien facile de discerner que la démonstration avait un caractère d'hostilité » pour les membres de la société, qui regardaient le passage du cortége, sans la » moindre affectation et tout naturellement, comme des curieux feraient.

» Mon appréciation de caractère d'hostilité, est basée sur le regard nargueur » que presque tous dirigeaient sur la société, en poussant leurs cris, et sur la » marche embarrassée de certain musicien que j'ai remarqué particulièrement, » et qui, tout en jouant, s'obstinait à diriger sa clarinette vers nous.

» Quant aux autres scènes de la journée et de la soirée, je ne puis rien déclarer » à leur sujet, vu que je n'ai été témoin d'aucune d'elles. »

M. Mathias, sous lieutenant d'artillerie: « Je me trouvais vers midi et demi » devant la société « La Constance, » lorsque je vis défiler pour la seconde fois le » cortége catholique. J'ai remarqué qu'en passant devant la société il y avait » plus d'animation parmi les manifestants qu'en un autre point du parcours. » Les membres du cortége avaient l'air de narguer les personnes qui se trouvaient » à la société, même les musiciens tout en jouant se tournaient de ce côté. Celà » m'a fait supposer qu'un mot d'ordre avait été donné.

» A un certain moment, le cortége a été coupé devant la société; les manifes» tants en voulant s'emparer de l'affiche de la Jeune Garde, que portait un com» missionnaire, ont provoqué un désordre qui s'est terminé par quelques coups
» de poing échangés.

» Le soir, en me promenant dans le Bruel, j'avais devant moi un groupe de » catholiques qui excitaient les passants (ils les prenaient pour des libéraux), en » se retournant et en leur adressant des épithètes malsonnantes (lâches, sali-» gauds, etc.).

» Cette provocation a duré jusqu'à leur arrivée à la station. J'ai la conviction » que ces gens auraient voulu en venir aux mains, mais cette satisfaction ne » leur a pas été donnée, car personne ne leur a répondu. »

M. Van Ham, Alphonse: «Le 13 février dernier, je suis entré vers quatre heures de l'après-midi au casé des Arts. Un groupe d'étrangers qui y avaient diné et un autre groupe de personnes de la ville se charmaillaient et crièrent, les uns: vivent les catholiques, à bas les libéraux, à bas les gueux! et les autres: Vivent les libéraux, à bas les catholiques, à bas la calotte! Les étrangers sont partis et peu après le départ, je suis également sorti. Quand je suis arrivé dans la rue, une bataille était engagée dans le Petit Bruel, j'ai vu porter des coups, mais, m'étant tenu à distance, je n'ai reconnu personne. Le soir j'ai vu qu'on se battait à la station, mais je ne puis non plus rien préciser, si ce n'est pourtant que ceux qui étaient dans la place du guichet frappaient sur ceux qui se trouvaient devant et que ceux-ci ripostaient. »

M. Dieudonné De Pauw, bottier, Bailles de ser, 3 : « Vers six heures, » dimanche, 13 sévrier dernier, je suis entré au casé des Arts, et en ce moment » j'ai rencontré dans le corridor des individus, les uns avec et les autres sans

 $[N^{\circ} 184.]$  (112)

» qeuzen, » et en criant à bas les gueux. A part cela je n'ai rien vu ou du moins » ne puis rien préciser. De loin j'ai vu la bagarre à la station et j'ai remarqué » M. le chef de station faisant tous ses effoets pour tenir à l'intérieur ceux qui » se trouvaient dans la place du guichet et pour empêcher les autres d'entrer. » M. Guillaume Capellen, sans profession, rue du Poivre, 10 : « Dimanche, » 13 février dernier, vers six heures du soir, en sortant du café des Arts, j'ai » entendu crier par un étudiant de Louvain, qui, avec deux autres, sortaient également de ce café, que les Jeunes Gardes étaient des voyous. M. le sous-» lieutenant Frans a prié cet étudiant de retracter ce propos en lui faisant com-» prendre que c'était une insulte pour lui, son frère étant un Jeune Garde. » M. Van Dooren, Jean-François, négociant, 49 ans, Bailles de fer : « Le » soir, vers six heures, me trouvant place de la Station, j'ai vu arriver sur cette place environ 200 personnes en brandissant leurs cannes et faisant fuir le monde devant cux. Parmi ceux-ci j'ai remarqué des personnes de Boom et de Willebroeck, et ai reconnu un nommé Rypers, fils, négociant en farines, à Boom; les autres étaient les étudiants de Gand et de Louvain et avaient encore avec eux le cartel que je leur avais vu le matin. Après avoir déblayé la place de la station, ils sont entrés chez Kempencers (Hôtel de la Campine), et pendant tout le temps qu'ils y sont restés, quelques-uns d'entre eux se tenaient à la porte pour défendre l'entrée. De là ils sont allés, toujours en brandissant leur canne, à la Cour Impériale où ils ont également défendu l'entrée. Pendant qu'ils se trouvaient dans le vestibule, ils jetaient avec des pierres, des glacons et de la neige sur le public. Puis l'un d'eux, muni d'un énorme gourdin, est venu jusqu'au milieu de la rue et a fait suir tout le monde. Seulement un petit jeune homme, vêtu d'une jaquette, qui ne paraissait pas le craindre, a fait voler son chapeau par terre d'un soufflet lestement appliqué. M. le commissaire de police De Schutter et son adjoint M. Rombauts sont ensuite arrivés et les ont fait partir vers la station. En ce moment, je me trouvais, avec Edmond Vander Auwera, sur le trottoir en face de l'estaminet A la cour d'Autriche, trois individus munis de gourdins étant venus sur moi, j'ai sorti de ma poche mon étui de pipe et ai dit : Le premier qui me touche je » le tue. »

» instruments, qui sortaient du même café en chantant : « Van 't ongediert der

M. J. Frans, sous-lieutenant à l'école d'application : « Comme je sortais de » la société « La Constance » vers six heures, j'ai vu entrer rue du Bruel une » colonne de jeunes gens, étudiants pour la plupart, je crois, marchant quatre » de front, criant à tue-tête, brandissant des cannes et se dirigeant vers le café » des Arts.

- » Interpellant un de mes amis, clérical, je lui ai demandé si, en sa qualité de » commissaire, il n'avait pas pouvoir de faire cesser ces provocations.
- » Là dessus quelques messieurs m'ont interrompu, en me disant d'un ton » assez bourru « que les provocations étaient venues de ces voyous de la Jeune » Garde. » J'ai prié cet interlocuteur de retirer son expression « de voyou, » vu » que mon frère, lui disais-je, en faisait partie; bien mieux, je lui ai demandé » s'il connaissait quelqu'un de la Jeune Garde; sur sa réponse négative et sur » son refus de se soumettre à ma première injonction, je l'ai laissé tranquille.

( 115 ) [ N° 184. ]

- Je me suis mis hors de la foule et plus tard (je ne saurais préciser l'heure),
  je me suis acheminé vers la station, en compagnie de M Émile Suetens et peutètre d'autres personnes encore dont je ne me souviens pas.
- » Quand nous y arrivâmes, les abords étaient gardés par la police et éclairés » par des porteurs de torèhes.
- En entrant dans la salle de restaurant, elle était encombrée de monde pour la
  plupart personnes étrangères à la ville, et dans un état d'exaltation difficile à
  définir.
- » A un certain moment, M. Léon Ocreman, entrant dans la salle, fut entouré » aux cris de : « gueux! canaille! » et je ne sais ce qui serait advenu si les » gendarmes n'étaient venus à point pour faire évacuer la salle.
- » Le monde s'est éparpillé dans l'intérieur de la gare : les esprits étaient de plus en plus excités ; l'audace de quelques messieurs était montée au comble, et il me suffira de citer un seul fait pour l'attester : un certain M. Schoon- heydt nous a accostés, Emile Suetens et moi, comme nous nous promenions paisiblement, et nous a fait savoir, à notre grand étonnement, que notre » présence en ce lieu était une véritable provocation!
- » Une telle insolence ne mérite pas de réponse. Aussi nous nous sommes » contentés de lui rire au nez et de lui tourner le dos. Après cela, Monsieur, ma » curiosité étant plus que satisfaite, je suis rentré chez moi. »
- M. Auguste Diercæsens, propriétaire, boulevard d'Egmont, 1, à Malines : Entre six et sept heures du soir, j'ai entendu des cris et des huées devant "l'hôtel de M. le bourgmestre; ayant ouvert la fenêtre, j'ai pu distinguer les cris : « A bas le bourgmestre! A bas les libéraux! » suivis de grognements. Quelques minutes après, j'ai entendu chanter la Brabançonne; j'ai supposé que c'était une contre-manifestation provoquée par la partie adverse, parce qu'alors les cris de : « Vive le bourgmestre! Vivent les libéraux! » y dominaient. L'obscurité m'a empêché de distinguer si les premiers meneurs étaient de ceux qui, depuis cinq heures, ont passé en chantant et brandissant des cannes, en criant l'air : Halte-là, on ne passe pas, les étudiants sont là! Ces jeunes gens étaient des étudiants; ils se donnaient toutefois à eux-mêmes ce titre.
- » De plus, le matin, en allant prendre un ami à la station, à onze heures, et
  » passant sur le trottoir, j'ai entendu des jeunes gens se donner le mot d'ordre :
  « Restons réunis, nous devons faire nombre. » Ces paroles m'avaient frappé.
  » En rentrant, j'ai même fait la remarque que je croyais à du grabuge pour le
  » soir ; le chant des étudiants, à cinq heures, m'a confirmé dans cette idée, qui
  » s'est réalisée en tous points plus tard. »
- M. Lenoir, Albert, déclare que « le 13 février, au soir, un groupe d'environ » cinquante personnes ont crié devant la demeure de M. le bourgmestre : « Vive » le bourgmestre ! » Après ils ont chanté la Brabanconne. »
- M. Morissens, Victor, chef de bureau au bureau de bienfaisance, demeurant rue d'Egmont, à Malines, déclare que, « de sa chambre, il a souvent entendu crier, » huer et siffler devant la maison de M. le bourgmestre, et cela, de six heures à » onze heures du soir. Il n'a pas vu par qui ces cris, huées et sifflets ont été

 $[N^{\circ} 184.]$  (114)

poussés, mais, le lendemain, il a entendu dire que les principaux étaient les étudiants de Louvain.

Charles- !/arie-Gustave-François Van den Broeck, vitrier, Bailles-de-Fer, 23:

« Zondag 13 februari, bevond ik mij in den Union, als, rond 6 ½ ure 's avonds,

» de studenten van Leuven en Gent, hebbende aan hun hoofd Adolph Verhey
» den, zoon van den uitvinder, wonende in den Bruel, er zijn binnen gekomen

» al zingende en zwaaiende met eiken stokken waarvan de meesten voorzien

» waren ; zij zijn recht de repetitie zaal opgetreden waar zij op tafels en stoelen

» staande geredevoerd hebben, maar door het lawyd dat er heerschte heb ik niet

» anders verstaan als : « Nous sommes des étudiants libres. Vivent les catho
» liques! »

» De heer Frans Van den Bosch, kleermaker, was bij mij en kan misschien
» meer inlichtingen geven.
»

François-Isidore Van den Bosch, marchand tailleur, Chaussée, 6, « confirme » la déclaration qui précède, sauf qu'il n'a pas vu le fils Verheyden, et il a » ajouté qu'en général tous les étudiants étaient pris de boisson et très-animés, » et qu'il a enlevé à l'un d'eux un marteau au moment où il disait : « Si j'avais » eu ce marteau en main il y a une demi-heure, j'aurais tué ee voyou en blouse, » » marteau qu'il avait pris dans la salle de répétition. »

M. Jean-Ignace Vergeylen, chet de musique au 2° régiment d'artillerie, à Malines : « Le 13 février dernier, vers sept heures du soir, j'ai vu entrer » à la Cour Impériale un groupe d'une vingtaine d'étudiants de Gand.

» L'un d'eux est monté sur le billard et a tenu un discours violent contre la » police. Je ne me rappelle pas les termes dont il s'est servi, mais, entre autres » choses, je lui ai entendu dire que la police n'était bonne à rien. Je n'ai pas » entendu prononcer le nom de M. le bourgmestre ni entendu parler de M. le » bourgmestre.

M. Quinaux, Émile, tenant l'hôtel de la Cour Impériale, rue d'Egmont extérieure, à Malines : « Le 15 de ce mois, j'ai eu plusieurs sociétés chez moi. » Vers six heures, qu'and les étudiants de Gand sont entrés, on venait de faire » beaucoup de bruit à la porte, on avait même jeté avec des pierres. Un des » étudiants est monté sur le billard et a tenu un discours dont voici à peu près » le sens :

» Nous avons été attaqués, nous ne pouvons pas laisser cela ainsi, nous » devons prendre notre revanche! Ils sont sortis en criant et dans la rue ils ont » chanté: Halte-là, on ne passe pas, les étudiants sont là. Un peu plus tard un » étudiant blessé à la tête est rentré chez moi et après qu'un médecin étranger » avait pansé sa blessure, il est parti. »

M. Goossens, tailleur, Vieux Bruel, 2, « a declaré qu'un nommé Droeshaut lui » a dit qu'il avait vu un étranger avec un poignard a la Cour Impériale et qu'il » avait désigné cet étranger à la police. Rombauts, adjoint de police, intervient » ici et déclare que vers sept heures et demie il a visité à la Cour Impériale ûn » étranger qui lui avait été indiqué comme étant muni d'un poignard, et qu'il n'a » trouvé en sa possession qu'un petit couteau. Il a alors entendu dire que cet » étranger s'était déjà défait de son poignard. »

M. Charles Vanden Bergh, chaisier, cinquante ans, demeurant Tuilerie, 14:

Nº 184. 1 (115)

a Le 43, du mois dernier, j'ai conduit mon neveu et filleul Charles Schuermans, » en garnison à Berchem, à la station; en sortant de la gare, à sept heures vingt du soir, j'ai remarqué dans la place du guichet quatre à cinq messieurs, dont un vêtu d'un par-dessus à fourrure blanc-jaune. Ce dernier brandissait un conteau de table dont la lame était ployée, et avait l'attitude menagante. Ses compagnons l'engageaient à ne pas faire cela, et en réponse à ce conseil je lui » ai entendu dire : « je le ferai, » je n'ai été témoin d'aucun autre fait. » Victor De Bruyne, vingt-deux ans, sculpteur, Longue rue du Chevalier, 24: Le 13 février, vers sept heures et demie du soir, me trouvant sur le trottoir » à la Cour Impériale, avec mon cousin Albinus Keuleers, de Hoegaerde, j'ai vu les étudiants de Louvain faire des moulinets avec leurs gourdins dans le vestibule dudit hôtel, de manière que personne ne put entrer. En même temps ils criaient : Où sont ces canailles de libéraux; qu'ils viennent. Trois étudiants munis de leurs gourdins sont courus vers le trottoir opposé et une bagarre a alors eu lieu devant la maison Colders, puis j'ai vu revenir et rentrer à la Cour Impériale un de ces trois étudiants tête nue et dépourvu de son gourdin et tenant la tête dans ses mains. » M. De Wechter, François, Md tailleur, Grand'Place, déclare : « Le dimanche » 45 février, vers sept heures et demie du soir, j'ai vu deux cents étrangers (au moins deux cents) qui prenaient par la rue Notre-Dame du côté du Marchéaux-Grains. Ils étaient tous porteurs d'une canne et marchaient en colonne. Ils chantaient : Halte-là on ne passe pas, les étudiants de Louvain sont là. Je les ai suivis rue d'Egmont; avant d'arriver à la demeure de M. le bourgmestre, l'un d'eux a crié: Halte! et la colonne s'est arrètée. Ils ont répété le refrain ci-dessus et puis crié: A bas les gueux, hou! hou! Des coups de sifflets partis de la colonne se sont aussi fait entendre et un monsieur de Bruxelles, fabricant de bronze, Philibert Le Mire, qui m'accompagnait, m'a fait remarquer que

» Notre-Dame jusqu'à la place d'Egmont, ils avaient constamment la canne en » l'air et marchaient en répétant le refrain : Halte-là, etc. » M. Louis Boecksteyns, serrurier, chaussée de Bruxelles, 2 : « J'étais à » l'intérieur, à la salle à manger attenante à la boutique, chez Clicteur, lorsque » le 13 février dernier, vers huit heures du soir, le sieur Charles Du Trieu est » entré pour acheter une canne. Le sieur Vanden Branden de Recth et l'avocat » De Cocq, de Gand, sont entrés en même temps, mais ils sont restés sur le seuil » de la porte. Entendant le bruit d'une dispute, je suis entré dans la boutique » et en ce moment le sieur Alfred Beaudin disait que M. Vanden Branden l'avait » insulté sans raison aucune et que sans cela il n'aurait pas adressé la parole au » dit Vanden Branden. Mme Clicteur ayant invité M. Vanden Branden à rentrer; » il s'y est refusé en disant qu'il n'avait pas peur de ce tas de voyous, et après » être rentré, je lui ai entendu dire qu'il regrettait de ne pas avoir son revolver » sur lui, qu'il les aurait tué tous! Au moment de sortir du magasin, Mme Clic-» teur l'a engagé à rentrer chez lui et alors il a dit : « Je n'aimerai guère, j'iraj » au Bond chercher du renfort. »

M. Eugène De Coninck, Bailles-de-Fer, 7: « Dimanche, 43 février, entre » sept heures et demie et neuf heures du soir. Lors de mon arrivée sur la place

» les étrangers en question étaient munis de sifflets. Depuis l'entrée de la rue

 $[N^{\circ} 184.]$  (116)

» de la Station, je vis le chef de gare avec tous ses ouvriers, ces derniers por
» teurs de flambeaux, qui s'avançaient vers la station et se sont établis devant

» le bâtiment, ou porte d'entrée de la station, pour maintenir l'ordre. Parmi les

» messieurs étrangers, j'en ai pu signaler un, qui tenait dans la manche de son

» paletot, un couteau tourné la lame en bas que d'abord j'ai crù être un

» poignard; je lui ai défendu de le porter, et au moment d'aller faire mes plaintes

» à la police, mon individu avait pris le train d'Anvers où je l'ai vu monter et

» devait avoir jeté son couteau, car un monsieur l'a ramassé et l'a remis au

» commissaire de gare, Selt, qui, à son tour, l'a remis au chef de station; c'est

» alors que j'ai pu reconnaître que l'instrument que j'avais vu n'était pas un

» poignard. Parmi ces messieurs qui se trouvaient présents à ce moment là, j'ai

» entendu nommer le nom de Burlet. »

M. Van Dam, Henri, cordonnier, rue d'Adeghem, 157, déclare que « le » dimanche, 13 février, vers huit heures du soir, sortant du cabaret tenu par » Hermans, rue de la Station, 2, il se dirigeait vers la ville, lorsque vis-à-vis de » la Cour Impériale, sur le trottoir, il s'est arrêté pour voir sortir un nombreux » public qui faisait du vacarnie. Pendant que j'étais là, j'ai reçu un violent coup » de canne dans le nuque; j'ai vu celui qui m'a frappé, sans avoir pu le reconnaître, vu qu'il s'est immédiatement dirigé vers la station. Je me suis ensuite » rendu chez Merckx, rue Notre-Dame.

» A l'angle de cette rue, devant le cabaret « Den Engel, » deux étrangers » portant un cartel, lui ont dit à trois reprises : « Ziet gij dat, geus ! » Ces deux » étrangers descendaient la rue Notre-Dame et se sont dirigés vers la station. » M. Suetens, Emile, Marché-aux-Chevaux, 68 : « Je certifie avoir été présent » aux désordres qui ont eu lieu à la gare en cette ville, le 13 février, vers » neuf heures du soir.

» Voici ce que je puis témoigner :

» 1º Dans la salle d'attente, 1º classe, j'ai vu que M. Vanden Berghen,
» Joseph, charcutier en ville, a été attaqué par plusieurs étudiants de Louvain
» et de Gand; ils l'ont menacé de coups de canne en lui lançant ces injures :
» « Assassin, voyou, crapuleux, gueux, etc. »

» Après l'avoir injurié, on le fit reculer à force jusque dans le coin de la porte de sortic. Au même moment deux de ses compagnons, MM. Léon Ocre- man, Léon Van Diepenbeeck, avec lesquels M. Vanden Berghe, Joseph, était entré, voyant qu'ils allaient être assaillis de coups de canne, sortirent pour appeler secours à la police; au même moment les gendarmes accompagnés du chef de station, entrèrent et firent expulser tout le monde de la salle.

» 2º Lorsque je suis arrivé à la gare, je voyais le désordre qui était déjà » commencé au devant de la station. On ne voyait que des coups de cannes qui » se donnaient de droite et de gauche. Au milieu de la bagarre je vis le chef de » gare avec ses ouvriers s'avancer, avec les flambeaux à la main, jusqu'au devant » de la porte, pour maintenir le calme, mais peine inutile, j'entendis que le chef » de gare, disait à M. de Burlet et consorts (d'après ce qu'on m'a dit, c'était un » avocat de Bruxelles), restez à l'intérieur de la gare et tenez-vous tranquille; » mais personne ne voulut écouter le chef, et ces messieurs allèrent de nouveau » se mettre parmi la foule. »

(117) [N° 184.]

M. Eugène De Coninck, Bailles-de-Fer, 7: « Je me trouvais dans le restau» rant, lorsque MM. Van den Berghen, Joseph. Léon Ocreman et Léon Van
» Diepenbeeck y sont rentrés. Un des étudiants de Louvain ou de Gand criait à
» haute voix: « Voilà encore un de ces gaillards qui étaient parmi le nombre de
» ce matin (c'était sur Van den Berghen, Joseph), » et, au même moment, tous
» les étudiants s'avancèrent sur lui d'un air de menace; mais Ocreman et Van
» Diepenbeeck, voyant le mauvais moment qu'ils allaient passer, sortirent
» immédiatement et allèrent chercher les gendarmes; à la rentrée de ces derniers
» et du chef de gare qui les accompagnait, tout le monde fut expulsé du
» restaurant. »

M. Antoine-Louis Willems, hôtelier (Cheval d'Or), rue des Béguines, 2:

« Den 13 februari laatstleden des avonds, terwyl ik op het theatre was, is

» Frans Goeyers, wonende in mijne geburen, t' huis zat binnengekomen en

» heeft mijne vrouw beleedigd omdat zij hem drank weigerde. Als ik ben t' huis

» gekomen heeft mijne vrouw verteld waarvan er kwestie was. Ik heb Goeyers

» aanzocht van naar huis te gaan. Voor antwoord heb ik eenen hoop scheld
» woorden ontvangen, waarop ik hem gezegd heb: Zit zoo lang als gij wilt,

» maar gij krijgt niets meer. Als hij voor den vierden keer Champagne vroeg,

» hebben andere heeren in zijne nabijheid ook Champagne gevraagd. Mijn

» antwoord was: aan niemand geenen Champagne zoo lang Goeyers niet weg

» is. Aloïs Dieriekx stelde alsdan voor van hem naar huis te doen; waarin ik

» toestemde, verzoekende dat men hem zachtjes zou gehandeld hebben. Dieriekx

» heeft hem bij den arm genomen zeggende, kom, Goeyers, laat ons gaan slapen,

» het is reeds drie ure, alhoewel het er maar twee was, wij hebben al genoeg

» gedronken.

Zoohaast Goeyers aan de deur was, heb ik de deur achter hem gesloten. Hij
heeft dan twee ruiten uitgeslagen en is langs daar gansch bebloed terug binnen
gekomen.

» Daarna heeft hij nog veel ambras gemaakt, maar eindelijk heeft hij het bloed » laten afwasschen en hem naar huis laten leiden. »

M. F. Riemslagh, pâtissier, rue du Serment, 19: « Ik verklaar dat, in gezelschap zijnde, den 13 februari des avonds, met de heeren De Poorter, Busschots, van Mechelen, en de heer ¡Van Duyse, van Gent, ik aldaar gezien heb eenen langen heer, welke men zegde de heer De Burlet, burgemeester van Nyvel, te zijn. Deze heer heeft eenen stokslag toegebracht aan eenen mensch, mij onbekend, dat het bloed van zijn hoofd liep. Daar en boven heb ik gezien nevens dezen heer eenen andere (zoo men rond mij zegde, was het de heer De Buisseret) welke geplaatst stond voor den inkoom der statie en aldaar het volk uitschold voor: « Canaille, crapul en vagabonds! »

» Ik verklaar bovenstaande gezien en gehoord te hebben. »

M. Saublin, Anne, bibliothécaire à la station de Louvain. « Je me rappelle » que, le lendemain de la bagarre, à Malines, une vingtaine d'étudiants sont » entrés à la gare vers deux heures de relevée; ils parlaient tout bas entre eux; » de leur conversation, j'ai surpris ces mots : « pour embêter les gueux..... » nous avons crié..... pour que l'on ne nous connaisse pas.....

» Je ne connais aucun de ces étudiants. »

Il résulte de ce qui précède ainsi que de mes rapports précédents :

- 1° Que les étudiants de Louvain et de Gand, le plus grand nombre des sociétés et des délégués des cercles qui ont pris part à la manifestation du 13 février dernier, sont venus à Malines animés d'intentions hostiles :
- 2º Que, sur tout le parcours du cortége, il n'y a eu que provocations de toutes sortes de la part des manifestants;
- 3º Que les Xavériens de Malines ont été convoqués et divisés en trois groupes pour prêter main-forte en cas de collision;
- 4º Que les étudiants étaient tous armés et que les musiciens se sont servis de leurs instruments pour frapper;
- 5º Que des huées, des cris et des sifflets se sont fait entendre à différentes reprises, tant le jour que le soir, devant ma demeure et devant celle d'autres personnes appartenant à l'opinion libérale;
- 6° Que la rixe devant le café de la Station, tenu par le sieur Carsan, a été provoquée par la société musicale de Lierre;
  - 7º Que les étudiants ont été les auteurs de la bataille rue du Bruel;
- 8° Que c'étaient des catholiques qui arrêtaient des gens paisibles pour demander s'ils étaient catholiques ou libéraux, enfin,
- 9° Que c'étaient encore les manifestants qui, par leur attitude agressive et leurs insultes, ont provoqué les désordres à la station de sept à neuf heures.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués,

Le bourgmestre,

A. VERHAEGHEN.